



HAL
open science

La Maison pour l'Égalité Femmes-Hommes (Échirolles) : expérimenter le "gender mainstreaming" à l'échelle des politiques publiques locales

Julie Blandin

► **To cite this version:**

Julie Blandin. La Maison pour l'Égalité Femmes-Hommes (Échirolles) : expérimenter le "gender mainstreaming" à l'échelle des politiques publiques locales. Science politique. 2006. dumas-00834918

HAL Id: dumas-00834918

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00834918>

Submitted on 17 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
www.iep-grenoble.fr

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

Julie BLANDIN



La Maison pour l'Égalité Femmes-Hommes (Echirolles)

Expérimenter le « gender mainstreaming »
à l'échelle des politiques publiques locales



Master Politiques publiques et changement social
Spécialité Ville, territoire et solidarités
Sous la direction de Mathilde DUBESSET
Année universitaire 2005-2006

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

Julie BLANDIN

**La Maison pour l'Égalité
Femmes-Hommes (Echirolles)
Expérimenter le « *gender mainstreaming* »
à l'échelle des politiques publiques locales**

Master Politiques publiques et changement social
Spécialité Ville, territoire et solidarités
Sous la direction de Mathilde DUBESSET
Année universitaire 2005-2006

Remerciements

Merci à ma Directrice de mémoire, Mathilde Dubesset, pour avoir accepté avec enthousiasme ce sujet encore trop peu conventionnel, ainsi que pour son appui constant, ses conseils avisés et la mise à disposition de son placard miraculeux. Je lui sais également grée de m'avoir fait découvrir la moitié de l'humanité, trop souvent oubliée dans les sciences sociales.

Un grand merci à Isabelle Vernay pour la confiance et l'amitié qu'elle m'a témoignées au cours de ces sept mois de stage au sein de la Maison pour l'égalité femmes-hommes. En espérant se recroiser sous des cieux plus cléments cheffe !

Je tiens également à remercier toutes celles et ceux qui m'ont accordé de leur précieux temps afin de mener à bien ce travail.

Un merci tout particulier à celles et ceux qui luttent chaque jour dans l'espoir de faire advenir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Merci à Elodie, Claire, Stéphane et Pauline pour les pauses vitales et leur soutien.

Merci à Maude et Anne-Marie d'être là, tout simplement.

Enfin toutes mes pensées accompagnent mon père, que j'espère libéré de ses tourments.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION	8

PARTIE 1: L'INEGALITE HOMMES-FEMMES. GENESE D'UN NOUVEL OBJET DE POLITIQUES PUBLIQUES.....177

CHAPITRE 1 : LES DROITS DES FEMMES. EMERGENCE D'UN PROBLEME PUBLIC ET DE POLITIQUES SPECIFIQUES.....199

- I. Les inégalités hommes-femmes peu à peu dénoncées**.....19
 - A. *Quelques initiatives isolées face à des inégalités justifiées*.....20
 - B. *La Troisième République ou la première vague féministe française*.....221
 - C. *La seconde moitié du XXe siècle : la conquête de l'égalité juridique*.....23

- II. L'institutionnalisation des politiques en faveur des droits des femmes**.....266
 - A. *L'ONU et l'Union européenne, deux institutions motrices pour les droits des femmes et les projets spécifiques*.....267
 - B. *Le féminisme d'Etat : la préoccupation affichée du gouvernement français pour la situation des femmes*.....299

CHAPITRE 2 : LE GENRE. APPARITION ET DIFFUSION D'UN NOUVEAU REFERENTIEL DANS LES POLITIQUES D'EGALITE HOMMES-FEMMES322

- I. Le concept de genre et sa déclinaison pragmatique : l'approche intégrée de genre**
32
 - A. *Création et diffusion d'un nouveau concept pour analyser les relations hommes-femmes : le genre*.....33
 - B. *Les implications dans les politiques publiques : l'approche intégrée du genre*...35

- II. Un référentiel relayé par les institutions internationales et peu à peu approprié à l'échelle nationale voire locale**.....37
 - A. *L'ONU et l'UE comme promoteurs du nouveau référentiel*.....38
 - B. *Une très progressive appropriation nationale et locale*.....41

PARTIE 2 : LA VOLONTE D'INTEGRER LE GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES. UNE CONJONCTION DE FACTEURS INSTITUTIONNELS, COGNITIFS ET RATIONNELS A L'ORIGINE DE LA MAISON POUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES.46

CHAPITRE 1 : LES « REGLES DU JEU » : POLITIQUES LOCALES ET FONDS STRUCTURELS	48
I. L'avènement des politiques locales	48
A. L'expérimentation, dernière étape de la décentralisation	489
B. La politique de la ville comme pôle d'innovation	50
II. Le PIC Urban II : l'imposition de la thématique égalitaire	52
A. Les règles de fonctionnement du PIC Urban.....	52
B. Un axe de travail spécifique sur l'égalité hommes-femmes au sein du PIC Urban de l'agglomération grenobloise	54
CHAPITRE 2 : L'ADHESION A LA NORME EGALITAIRE	59
I. Un territoire et des acteurs sensibilisés	59
A. Un tissu associatif féministe dense	60
B. Le Conseil régional de Rhône-Alpes : le programme européen Trans-faire et le plan régional d'action	62
C. Le Conseil général de l'Isère : une délégation politique et un service des droits des femmes.....	64
II. L'impulsion donnée par le Maire d'Echirolles, favorable au développement de politiques locales d'égalité hommes-femmes	67
A. Les facteurs de sensibilisation du Maire à la thématique.....	67
B. La volonté politique de Renzo Sulli.....	69
C. L'accord de la Métro et des autres communes du PIC Urban sur le projet de Maison pour l'égalité femmes-hommes	71
CHAPITRE 3 : LES INTERETS POLITIQUES ET FINANCIERS PRESENTES PAR LE PROJET DE MAISON POUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES	74
I. Renouveler les thématiques du Parti communiste, en perte de vitesse	74
A. Une absence d'électorat sensible à la thématique de l'égalité hommes-femmes ?	75
B. Perte d'audience de l'idéologie marxiste et ouverture à l'égalité hommes-femmes	76
II. Une vitrine pour la Ville et le Maire	78
A. Echirolles, la Ville de l'innovation sociale	78
B. La concurrence entre les communes	80
III. L'égalité hommes-femmes : des enjeux financiers	81
A. Le PCF et la parité : éviter les pénalités	81
B. L'axe égalité hommes-femmes du PIC Urban : l'occasion pour Echirolles de se doter d'un nouvel équipement	82

**PARTIE 3 : METTRE EN ŒUVRE UN DISPOSITIF EN
CONSTRUCTION SELON LES NOUVEAUX MODES DE FAIRE
L'ACTION PUBLIQUE LOCALE84**

CHAPITRE 1 : UNE THEMATIQUE INNOVANTE A DEFINIR ET DIFFUSER86

I. Traduire la thématique globale en objectifs opérationnels86

A. *La définition d'objectifs propres à la Maison pour l'égalité femmes-hommes*86

B. *Trois missions principales : sensibilisation, soutien aux projets et capitalisation*89

II. Résistances et apprentissage92

A. *Les obstacles au développement de l'approche intégrée de genre*93

B. *Découvrir l'égalité hommes-femmes et l'intégrer à ses pratiques professionnelles*
97

CHAPITRE 2 : LE PARTENARIAT COMME NOUVEAU MODE DE FAIRE L'ACTION PUBLIQUE102

I. Pourquoi recourir au partenariat ?..... 1022

A. *Le défi de la transversalité*102

B. *Projets et contrats : deux notions hégémoniques* 1044

**II. Enrichissement mutuel, flou des responsabilités ou concurrence
interinstitutionnelle ?107**

A. *Les partenariats établis*107

B. *Flou et concurrence*110

CONCLUSION114

ANNEXES128

TABLE DES ANNEXES 1299

Liste des sigles et abréviations

CEDAW :	Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women
CERAT :	Centre de REcherche sur le politique, l' Administration, la ville et le Territoire
CIDF :	Centre d'Information des Droits des Femmes
DESS :	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DOCUP :	Document Unique de Programmation
DSU :	Développement Social Urbain
FEDER :	Fonds Européen de Développement Régional
IEP :	Institut d'Etudes Politiques
LOLF :	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MAPPI :	Mobilisation Autour d'un Projet Professionnel d'Insertion
Méto :	Grenoble Alpes Métropole (communauté d'agglomération de Grenoble)
MLAC :	Mouvement de Libération de l'Avortement et de la Contraception
MLF :	Mouvement de Libération des Femmes
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONU :	Organisation des Nations Unies
PIC Urban :	Programme d'initiative communautaire urbain
UE :	Union Européenne

INTRODUCTION

Quelques six siècles après les premières revendications d'égalité entre les hommes et les femmes, portées par Christine de Pisan¹ (GUIONET, NEVEU, 2005, p. 15), la doxa occidentale a tendance à adhérer au « *mythe de l'égalité des sexes* » (LÖWY, 2006, p. 234). Mais la croyance dans le changement n'est-elle pas plus forte que le changement lui-même ? Il suffit d'observer les réactions suscitées par l'éventuelle candidature à l'élection présidentielle de Ségolène Royal pour constater la persistance du sexisme en France : « *Qui va s'occuper des enfants ?* » lui rétorque Laurent Fabius, tandis que Jean-Luc Mélenchon persifle : « *Ce n'est pas un concours de beauté !* » (BERKANI, 2006, p. 1). Ces sarcasmes, émis au sein de son propre parti, ont été relayés par la remise en cause des excellents sondages d'opinion en sa faveur, prétextant une opération médiatique. Enfin s'est posée la question de la compétence de cette femme énarque, qui a servi cinq ans à l'Élysée, compte trois ministères, vingt ans de mandats électifs et de travail de terrain à son actif (KAUFFMANN, 2006). Cette interrogation a-t-elle seulement été envisagée lorsque Jean-Pierre Raffarin, issu du monde de l'entreprise, est devenu Premier ministre ?

Cet exemple, extrait de l'univers politique, n'est malheureusement pas isolé. Les inégalités entre hommes et femmes, si elles évoluent et s'atténuent dans certains domaines, perdurent dans la quasi-totalité des champs économiques, sociaux, politiques, familiaux... Ainsi, d'après les dernières données disponibles sur la France, 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes (2003) ; en 2004, dix des 84 familles professionnelles regroupent plus de la moitié des femmes actives ; en 2004 toujours, l'écart existant entre les salaires nets annuels moyens des hommes et des femmes à temps plein dans les secteurs privé et semi-public s'élève à 20% ; 80 % des emplois à bas et très bas salaires sont occupés en

¹ Bien que cette position ne fasse pas l'unanimité, il n'est pas rare de voir citer *La cité des dames*, écrit par la poétesse Christine de Pisan (1405), comme le premier texte féministe (CLIO, 2004, p. 38)

2002 par des femmes ; 80 % des tâches domestiques sont assurées par les femmes (SERVICE DROITS DES FEMMES, 2004) ; seules six femmes sont membres du gouvernement Villepin composé de 32 ministres (MANDRAUD, ZAPPI, 2005) ; la France ne compte que 12 % de femmes élues à l'Assemblée nationale ; la loi sur la parité n'est pas respectée, les partis préférant payer des amendes ; (Edito 2006a et 2006b) ; 10 % des femmes entre 20 et 59 ans ont subi des violences conjugales dans les 12 mois précédent l'enquête réalisée en 2000 (ENVEFF, 2003) ; etc.

Au vu de ces chiffres, abondant tous dans le même sens, doit-on se résoudre à considérer l'égalité entre hommes et femmes comme une « *utopie* » (GASPARD, HEINEN, 2002, p. 5) ? Si les identités de sexe sont fortement assignées dans toutes les sociétés, des voix se sont régulièrement élevées en France et de par le monde depuis six siècles, et avec plus d'acuité encore depuis le XIXème, contre ces inégalités, en droit et dans les faits, attitude qui pourrait être qualifiée de « *féministe* » (DUBESSET, 2006, p. 9). D'après les historiennes du collectif Cléo², le féminisme pourrait en effet être globalement défini comme « *un combat en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes* », mais dont les contenus, formes et enjeux varient en fonction des sociétés, dans le temps et l'espace. Il ne désigne donc pas un dogme, mais une pensée dynamique, sans cesse renouvelée (AUTAIN, 2005, p. 188). C'est pourquoi le pluriel est volontiers utilisé pour le désigner. Sur le plan historique, il est régulièrement fait mention des différentes vagues du mouvement, métaphore témoignant du parcours non linéaire de ce combat, constitué d'avancées, d'interruptions et de relances (GERHARD, 2004, p. 49).

A en croire les historien-nes, et si l'on excepte les initiatives individuelles, le mouvement féministe français apparaît au XIXème siècle. La Révolution française permet en effet l'affirmation de principes universels d'égalité, tandis que les différences de traitement et de partage de pouvoir entre hommes et femmes sont flagrantes dans la réalité. C'est ainsi que voit le jour la première vague du mouvement, dite « historique », souvent présentée comme revendiquant essentiellement le droit de vote pour les femmes. La deuxième vague, parfois

² CLIO (collectif) (2004). *Les mots de l'histoire des femmes*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 120 p.

qualifiée de « nouveau mouvement des femmes » ou de « néoféminisme », émerge autour de 1968. Elle remet en cause le système patriarcal et affirme que « *le privé est politique* ». Les citoyen-nes sont peu à peu rejoints dans leur combat par des associations, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et différents Etats, dont la France. Des politiques promouvant les droits des femmes apparaissent. Enfin, une troisième vague du mouvement féministe est depuis peu identifiée, apparue dans les années 1990, plus globale et transnationale, l'ONU, l'UE et des organisations non gouvernementales y jouant un rôle moteur. En France, le débat sur la parité semble servir de catalyseur à cette remobilisation de la société (GERHARD, 2004, p. 49 ; LE DOARE, SENOTIER, 2004, p. 139-140). Des politiques visant désormais l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, et non plus seulement l'égalité en droits, se développent. L'approche « droits des femmes » cède ainsi peu à peu la place à « l'approche intégrée de genre » ou « gender mainstreaming », qui incite à intégrer la préoccupation de l'égalité hommes-femmes dans toutes les politiques sectorielles, partant du principe que les rôles attribués aux deux sexes ne sont pas naturels et peuvent par conséquent être modifiés en vue d'une plus grande égalité. Cet engouement est toutefois à nuancer en France puisque ces dernières politiques demeurent peu nombreuses et souvent peu ambitieuses. Le projet de loi luttant contre les propos homophobes et sexistes, qui portait modification de la loi sur la liberté de la presse, a été présenté à l'Assemblée nationale quelques deux ans après la rédaction du texte, sous la pression des associations de défense des homosexuels. Jean-Luc Romero, exaspéré par la lenteur du gouvernement sur ce sujet qui aurait pu sembler consensuel, a décidé de démissionner de ses fonctions de secrétaire national de l'UMP en 2004. Cet exemple, parmi tant d'autres, illustre le peu d'enthousiasme manifesté par le gouvernement français à s'atteler aux inégalités de sexe.

Plus récemment encore, et peut-être pour pallier les manques au niveau national, se sont manifestés de nouveaux acteurs dans la lutte contre les inégalités hommes-femmes : les collectivités territoriales. Cette question ne figurant pas parmi les compétences obligatoires de ces institutions, et ne constituant généralement pas une priorité face aux autres types de discrimination, notamment raciales, rares sont les élu-es locaux à se préoccuper du sujet. Néanmoins, quelques politiques publiques locales, c'est-à-dire à l'échelle d'un territoire, menées sous l'impulsion et la responsabilité d'une collectivité locale, ou de plusieurs d'entre

elles contractuellement réunies, semblent émerger depuis une dizaine d'années en France. La Ville de Rennes a ainsi confié depuis 1995 la charge des questions d'égalité hommes-femmes à une élue municipale (DUCLOS, 2004). En 2002 est créé l'observatoire municipal de l'égalité entre les femmes et les hommes à Paris, qui emploie quatre chargées de mission, sous la tutelle de la première adjointe au Maire, Anne Hidalgo. La Région Rhône-Alpes, suite au programme européen *Trans-faire* (1996-200) mené par la délégation régionale aux droits des femmes, a employé une chargée de mission spécifique sur les questions d'égalité hommes-femmes entre 2001 et 2003. En 2001, le Conseil général de l'Isère accorde une délégation aux droits des femmes à une élue cantonale, Brigitte Périllié. Un an plus tard, le Département de l'Isère se dote d'un service Droits des femmes, géré par une chargée de mission et la Ville d'Echirolles confie à une élue, Sylvette Rochas, la mission de promouvoir les droits des femmes³. Parallèlement, dans le cadre du programme d'initiative communautaire (PIC) Urban de l'agglomération grenobloise, est défini dès 2001 un axe de travail égalité femmes-hommes à l'échelle des cinq communes concernées par le projet européen : Echirolles, Fontaine, Grenoble, Pont-de-Claix et Seyssinet-Pariset. Un plan d'action est envisagé dès 2003, déterminant deux moyens nécessaires à la réalisation des objectifs : le recrutement d'un-e chargé-e de mission et la création d'un lieu dédié à la thématique. Fin 2003, à la demande de la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, communément appelée Métro, des cinq villes concernées par le PIC et surtout d'Echirolles, une agente de développement est employée pour traiter exclusivement de la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le cadre de ce programme européen de renouvellement urbain et en associant généralement les services politique de la ville des différentes structures, La Métro et les cinq communes ont depuis développé des projets promouvant l'égalité des sexes. Finalement, en mars 2005 a été inaugurée à Echirolles la Maison pour l'égalité femmes-hommes, structure communale à rayonnement intercommunal unique en France, financée par ces mêmes partenaires et animée par l'agente de développement local.

Ce changement récent d'échelle de la prise en charge publique de la thématique égalitaire entre les sexes conduit à s'interroger sur les conditions d'apparition et de

³ Cf annexe n° 4 : Lettre de mission adressée à Sylvette Rochas par le Maire d'Echirolles, Renzo Sulli. 18 octobre 2002.

fonctionnement d'une telle politique locale. Plus précisément, pourquoi cette question de l'égalité hommes-femmes a-t-elle émergé comme un problème public local, a-t-elle été inscrite sur l'agenda politique et est-elle l'objet de décisions des pouvoirs publics en réponse au problème identifié ? Par ailleurs, comment cette politique est-elle mise en œuvre et peut-elle être évaluée ? Au fond, quels enjeux revêt l'introduction de la dimension de genre dans les politiques publiques locales ?

Parmi les différents projets mis en œuvre au sein de l'agglomération grenobloise, le dispositif de Maison pour l'égalité femmes hommes semble être le plus innovant et le plus abouti. En effet, à l'origine, l'axe de travail égalité s'est décliné sous la forme d'une création de trois sites d'accueil petite enfance, opération relativement classique. Concernant les villes engagées dans le PIC Urban, Fontaine a confié l'axe de travail égalité à une agente de développement local en complément de ses tâches précédentes sur la politique de la ville ; de même sur le quartier Mistral à Grenoble avec la responsable du développement des quartiers, à Pont-de-Claix avec la cheffe de service du centre de planification communal et à Seyssinet-Pariset avec la responsable du service enfance jeunesse. Seule la commune d'Echirolles, deuxième ville du département avec quelques 33 000 habitants, a employé à mi-temps une agente de développement travaillant spécifiquement sur la thématique, poste complété par un mi-temps intercommunal à l'échelle du PIC Urban, toujours pour traiter exclusivement de l'égalité hommes-femmes. Si les différentes missions des communes disposent toutes, à l'exception de Seyssinet-Pariset, d'un budget, seule l'agente échirolloise-intercommunale bénéficie d'un lieu de travail dédié à la thématique : la Maison pour l'égalité femmes hommes. Qui plus est, une conseillère municipale a été chargée, depuis 2002, de la mission « des droits de la femme ». Enfin, ce dispositif est le seul qui se veut ouvertement intercommunal⁴. Aussi cette expérimentation, qui fut l'objet d'un stage de sept mois⁵, paraît constituer un exemple approprié afin d'étudier les différents processus et enjeux impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique locale promouvant l'égalité hommes-femmes.

⁴ Cf Entretiens avec les différents responsables de l'axe égalité femmes hommes dans les cinq communes du PIC Urban.

⁵ Cf annexe 3 : Convention de stage

Les informations glanées au cours du stage sont complétées par des entretiens⁶ avec les différents professionnels impliqués dans la définition de l'axe égalité femmes hommes à l'échelle du PIC Urban, à savoir le Maire d'Echirolles, Renzo Sulli, par ailleurs président du comité de suivi du PIC Urban, l'élue échirolloise aux droits de la femme, Sylvette Rochas, le Directeur général des services de la ville d'Echirolles, le Chef du service vie des quartiers d'Echirolles, l'agent de développement Métro responsable des projets transversaux du PIC Urban, les personnes chargées de l'axe égalité au sein de leurs communes respectives (Fontaine, Pont-de-Claix, Grenoble, Seyssinet-Pariset), et l'ancienne chargée de mission égalité femmes-hommes à la Région Rhône-Alpes. Concernant la mise en œuvre des projets menés par la Maison pour l'égalité ont été rencontrés l'agente de développement à la Maison pour l'égalité femmes-hommes, Isabelle Vernay, ainsi que différent-es professionnel-les ayant collaboré avec elle - agente de développement de l'Atelier de Participation Sociale et Urbaine (APUS), conseillère emploi-formation de la Mission locale Sud-Isère, directrice du centre social de la Ponatière, directrice de la bibliothèque de la Ponatière, principale-adjointe du collège Picasso, directrice du centre de formation Prévert – et de deux habitant-es participant régulièrement aux activités de la Maison pour l'égalité. Enfin, des témoins privilégiés de la création et des projets menés par ce dispositif, par ailleurs investis sur la question de l'égalité hommes-femmes au niveau de l'agglomération grenobloise ont apporté leur contribution : une ancienne élue municipale à Echirolles qui a introduit la célébration communale du 8 mars, journée internationale des femmes, la Conseillère générale de l'Isère déléguée à l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes et à la politique des temps, également vice-présidente de la Metro, Brigitte Périllié, la Cheffe du service droits des femmes du Conseil général de l'Isère et Claude Jacquier, chercheur au PACTE.

Si la revue *Territoires* et les *Cahiers du DSU* ont récemment édité des numéros spéciaux sur le thème du genre et des politiques locales⁷, la science politique française accuse toutefois un retard par rapport à d'autres scènes intellectuelles. La politologue Jane Jenson souligne ainsi que si l'on utilise comme indicateur les publications dans les grandes revues

⁶ Cf annexe 1 et 2 : Liste des entretiens réalisés et grilles d'entretien

⁷ *Territoires, la revue de la démocratie locale*, « Approche par genre. Sexe et politiques », n° 464, janvier 2006. *Les Cahiers du DSU*, « Genre et politiques urbaines locales », n° 44, printemps-été 2006.

spécialisées, on ne peut pas considérer que les analyses sexuées fassent partie du courant dominant des différents sous-champs de la science politique (JENSON, 2003, p. 345-346). Si l'on ne peut, à l'instar de Jenson, que regretter ce manque d'analyses théoriques sur lesquelles s'appuyer, il est toujours possible de recourir à l'abondante littérature sur les politiques territoriales, au cœur de toutes les investigations depuis vingt ans (ARNAUD, LE BART, PASQUIER, 2005, p. 3), sur l'histoire des femmes et la sociologie du genre.

Ces diverses sources amènent à interroger l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de Maison pour l'égalité femmes hommes au moyen de la grille séquentielle, notamment développée par Charles O. Jones en 1970 dans son manuel *An Introduction to the Study of Public Policy*, identifiant cinq étapes (MULLER, 2003, p. 23-24) : l'identification du problème, c'est-à-dire l'émergence de ce problème et son inscription sur l'agenda ; le développement du programme, à savoir la production de solutions et la prise de décision(s) ; la mise en œuvre du programme, ce qui suppose l'organisation de moyens mis à disposition pour y parvenir, une phase d'interprétation du nouvel objectif par l'administration et l'application de ladite politique ; l'évaluation, qui permet d'apprécier les effets de la politique publique ; enfin, la terminaison du programme, soit l'arrêt de l'action étudiée en conséquence de la résolution du problème ou la mise en place d'une nouvelle action dans le cadre d'une phase de changement. Cette méthode d'analyse des politiques publiques constitue une sorte d'idéal-type de l'action publique et de son fonctionnement (JACQUOT, 2004, p. 71). Elle ne doit donc offrir qu'un ensemble d'outils pour aider à sérier les questionnements grâce à un découpage temporel, et non un cadre rigide décrivant un processus linéaire. Les séquences peuvent ainsi se chevaucher, être inversées dans le temps, ou, pour certaines, être tout simplement absentes (MULLER, 2003, p. 24-27).

En premier lieu émergerait donc, selon cette grille d'analyse, un problème public, les inégalités entre femmes et hommes ne relevant plus alors de la fatalité (naturelle ou sociale) ou de la sphère privée, et faisant l'objet de débats et de controverses médiatiques et politiques (GARRAUD, 2004, p. 47-48). Ainsi au cours des XIX^e et XX^e siècles en France furent dénoncées ce qui était désormais considéré comme des injustices entre les sexes. Les mouvements féministes, certaines associations, l'ONU et l'UE vont conduire à inscrire cette

nouvelle question à l'agenda tant des organisations internationales que de gouvernements, tel le gouvernement français. Les premières politiques hexagonales, à partir des années 1960-1970, apparaissent pour (r)établir l'égalité en droit des citoyens et citoyennes. Alors que les chercheur-es féministes font émerger et popularisent la notion de genre, outil mettant en exergue la construction historique, culturelle et sociale du féminin et du masculin, les politiques publiques se transforment peu à peu, poursuivant l'objectif de faire advenir l'égalité réelle, soit de traitement et des chances, entre les femmes et les hommes. Ces interventions des pouvoirs publics s'opèrent désormais non seulement à l'échelle internationale et nationale, mais aussi, dans certains cas, locale.

C'est dans ce contexte qu'est notamment élaboré le projet de Maison pour l'égalité femmes-hommes, à destination des territoires d'Echirolles, ainsi que des quatre autres villes du PIC Urban : Grenoble, Fontaine, Pont-de-Claix et Seyssinet-Pariset. Aussi convient-il de se demander comment la question de l'égalité femmes-hommes a émergé, a été mise à l'agenda local et pourquoi il fut décidé de créer le dispositif de Maison pour l'égalité, constitué d'une élue, d'un lieu spécifique et d'une agente de développement. Il semble qu'une conjonction de facteurs de nature à la fois institutionnelle, cognitive et rationnelle soit à l'origine de ce projet. Ainsi, l'acte II de la décentralisation, consacrant la pratique de l'expérimentation, l'existence de la politique de la ville comme pôle d'innovation, l'influence exercée par l'Union européenne via les fonds structurels, en l'occurrence le FEDER, qui pourvoit le PIC Urban, l'adhésion des acteurs de l'agglomération grenobloise à la norme de l'égalité entre les hommes et les femmes, et la poursuite d'intérêts d'ordre politiques et financiers par certains acteurs pourraient expliquer la création du dispositif.

Concernant la mise en œuvre de cette politique locale d'égalité, soit le moment où la décision se confronte à la réalité à travers l'application du programme d'action défini (MEGIE, 2004, p. 283-287), la création d'un lieu et le recrutement d'une agente de développement entièrement dédiés à la thématique, dont les missions sont à spécifier, génèrent un processus d'apprentissage mais aussi quelques résistances. Les modes de faire l'action publique utilisés empruntent quant à eux largement au répertoire des nouvelles politiques locales, recourant aux notions de projet, transversalité, partenariat, contrat, etc., méthodes qui

présentent à la fois des avantages, particulièrement pour développer cette thématique nouvelle, et des inconvénients, liés au flou des responsabilités, aux concurrences institutionnelles et à la précarité des projets.

PARTIE 1:

**L'INEGALITE HOMMES-FEMMES.
GENESE D'UN NOUVEL OBJET DE
POLITIQUES PUBLIQUES**

Le traitement par les politiques publiques des inégalités existantes entre les hommes et les femmes ne va pas de soi, et est finalement assez récent. Il pourrait être intéressant de retracer l'historique de cette genèse, des premières dénonciations à l'élaboration de politiques spécifiques destinées aux femmes à l'échelle nationale et internationale. Cette revendication en faveur des droits des femmes évolue dans les années 1990, avec l'obtention, en France du moins, d'une quasi égalité juridique, et l'apparition d'un nouveau référentiel : le genre. Ce concept, peu transparent aux néophytes, mérite en premier lieu d'être défini. Il convient par ailleurs d'observer sa diffusion parmi les différents acteurs impliqués dans les politiques d'égalité des sexes.

Chapitre 1 :

Les droits des femmes

Emergence d'un problème public et de politiques spécifiques

Les premières revendications féministes, d'abord individuelles, puis collectives, visent essentiellement l'égalité en droit des hommes et des femmes. C'est par conséquent cette approche que vont conserver les politiques publiques naissantes, portées par divers acteurs, de l'ONU au gouvernement français en passant par l'Union européenne.

I. Les inégalités hommes-femmes peu à peu dénoncées

Les inégalités existant entre les hommes et les femmes n'ont pas été considérées de tout temps comme injustes. Elles n'ont finalement acquis le statut de problème public que récemment, grâce aux revendications de groupes de femmes, parfois d'hommes, convaincus qu'une action devait être engagée pour changer ce fait social. Grâce à leur persévérance, la question est progressivement passée de la sphère privée à la sphère publique, et a appelé une intervention des autorités politiques (SHEPPARD, 2004, p. 347-352).

A. Quelques initiatives isolées face à des inégalités justifiées

L'historienne Michelle Perrot (1999, p. 79-84) rappelle que la différence des sexes, analysée par certains penseurs depuis la cité grecque, est perçue pendant des siècles en terme d'inégalité. Cette inégalité est « *évidente, naturelle, liée au corps et aux dispositions innées qui font que les femmes, par exemple, sont inaptes à la création et à la prise de décision* ». Elle se traduit par une répartition différenciée des pouvoirs, très souvent au profit de la gent masculine.

Christine de Pisan (1363~1431), moraliste et poétesse vivant de plume, est parfois citée comme la première des féministes, réfutant dans *La Cité des dames* les allégations relatives à l'incapacité des femmes et mettant en évidence leur valeur. Elle y évoque de nombreuses femmes s'étant illustrées dans la vie publique, telles la poétesse Sappho ou la reine des Francs Clotilde. Par ailleurs, son interprétation de la Genèse expose que Dieu aurait créé la femme afin qu'elle devienne un compagnon pour l'homme, et non son esclave.

L'historienne Geneviève Fraisse voit quant à elle en Poullain de la Barre (1647-1723) « *le précurseur de la théorie de l'égalité des sexes* ». Dans son ouvrage *De l'égalité des deux sexes*, publié en 1673, il ne cherche pas à défendre ou valoriser le sexe féminin, mais affirme que, s'il existe des différences entre hommes et femme, elles ne justifient pas une quelconque inégalité dans la société. Il conclut en effet, au terme d'une démonstration théorique, à l'égalité de compétence, évoquant même l'accès des femmes à la prêtrise et à la fonction militaire (CLIO, 2004, p. 34).

L'on pourrait s'attendre à ce que la philosophie des Lumières et l'avènement de la démocratie aux XVIIIe et XIXe siècles s'accompagnent de l'établissement, ou du moins de la proclamation, de l'égalité des sexes. Il n'en est rien. Le développement des sciences naturelles, médicales et biologiques inscrit en premier lieu l'inégalité dans la nature, dans le corps. Les femmes sont alors considérées comme faibles, « *éternelles malades faites pour l'intérieur et la protection. Elles ont un utérus susceptible de les rendre hystériques. [...] Leur cerveau, de moindre poids et développement, explique qu'elles ne soient pas créatrices.* »

(PERROT, 1999, p. 82). Le discours médico-anatomique est ensuite relayé par le discours psychiatrique, qui abolit la distance entre l'âme et le corps. C'est désormais en terme de complémentarité qu'est justifiée l'inégalité. « *Cette complémentarité est au cœur du fonctionnement harmonieux de la cité, tel que l'envisagent les philosophes, les moralistes et les politistes. Faibles, inférieures, les femmes n'en sont pas moins utiles, nécessaires, indispensables, notamment comme mères et ménagères.* » (PERROT, 1999, p. 82). La sphère publique, incluant le droit de vote -lors des phases républicaines-, est alors réservée aux hommes⁸ (même si les femmes paraissent parfois en public), la sphère privée devient l'univers attitré des femmes. Là encore les frontières ne sont pas étanches, puisque les hommes gouvernent la famille de type patriarcale. Les maris-pères en sont les chefs, responsables et représentants, tandis que les femmes n'en sont que membres. Le Code civil (1804) inscrit d'ailleurs l'inégalité dans le droit, le mariage constituant la « *clé de subordination féminine* » (PERROT, 1999, p. 83). Les femmes se chargent du travail domestique, non rétribué et non reconnu, et accèdent parfois, en fonction des besoins de la famille, au travail salarié. Ce dernier est généralement composé d'activités typiquement « féminines » et ne constitue qu'un salaire d'appoint, les femmes et enfants étant censés être nourris par le chef de famille.

Toutefois la Révolution française, l'instauration intermittente de la République et la Déclaration des Droits de l'Homme, prétendument universels, sont en contradiction majeure avec cette exclusion des femmes de la vie publique et plus généralement, ces inégalités de droits. Ce que ne manquent pas de relever peu à peu les féministes au cours du XIXe siècle.

B. La Troisième République ou la première vague féministe française

C'est surtout à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, et particulièrement sous la Troisième République (1875-1940), que l'aspiration à l'égalité s'exprime de façon organisée et que le féminisme se constitue en mouvement social (GUIONNET, NEVEU, 2005, p. 15). Ce combat collectif, qui se veut autonome, est mu par la reconnaissance des femmes comme

⁸ Et ce malgré la volonté de Condorcet en faveur de *L'admission des femmes au droit de cité* – titre de son célèbre article (1790) promouvant les droits politiques féminins (CLIO, 2004, p. 82-83).

spécifiquement et systématiquement opprimées, le constat d'écart entre l'affirmation de principes universels et l'inégalité constatée, l'émergence des théories des droits de la personne et l'affirmation que les inégalités hommes-femmes ne sont pas inscrites dans la nature, et donc pas immuables (ZANCARINI-FOURNEL, 2004, p. 230 ; LE DOARE, SENOTIER, 2004, p. 138). Les premières revendications concernent surtout l'éducation des filles et les droits civils. Mais suite à la défaite de 1870 et à la Commune de Paris (mars-mai 1871), le contrôle policier des groupements se renforce, compliquant les débuts organisationnels des féministes. Les associations féministes sont même plusieurs fois dissoutes avant l'instauration de la République en 1875. En 1880, la suffragiste Hubertine Auclert, fondatrice du journal *La Citoyenne*, un jour arrêtée par la police, est qualifiée dans le rapport comme « *affligée de folie ou d'hystérie, une maladie qui la porte à se penser l'égale des hommes* » (FOURNIER, 2005, p. 7).

C'est à cette époque que le mot « *féministe* » fait son apparition, sous la plume d'Alexandre Dumas fils. Désignant à l'origine un homme aux caractères physiologiques efféminés, l'écrivain l'emploie en 1872 de façon ironique à l'encontre des hommes qui renoncent à leur "virilité" en prenant fait et cause pour les femmes en cas d'adultère, témoignant leur soutien à la cause des femmes. Dix ans plus tard, Hubertine Auclert se l'approprie et lui donne son sens moderne, véritable « *emblème du droit des femmes* » et « *porte-drapeau de l'égalité* » (CLIO, 2004, p. ; RIOT-SARCEY, 2002, p. 5 ; GUBIN, JACQUES, ROCHEFORT, 2004, p. 23). A partir des années 1890, le mot se diffuse en Europe et traverse même l'Atlantique.

La propagation du mot répond sans doute à un vaste mouvement suffragiste, porté aux Etats-Unis et dans l'ensemble des pays européens. Mais les revendications féministes s'en prennent aussi aux droits civils et économiques, bien décidées à abolir le statut de « mineures juridiques » dans lequel sont enfermées les femmes. Mais il faudra à ce « *mouvement bourgeois et bienpensant, irrigué de morale chrétienne* », composé de femmes agissant souvent « *au nom de leur statut de mère* », s'armer de patience pour obtenir satisfaction de leurs requêtes (FOURNIER, 2005, p. 7).

C. La seconde moitié du XXe siècle : la conquête de l'égalité juridique

Le combat pour l'égalité en droit entre les femmes et les hommes obtient des avancées significatives dans la seconde moitié du XXe siècle. Le mouvement d'égalisation est inauguré en 1944 par le droit de vote accordé aux femmes, suivi par l'inscription de l'idée d'égalité entre les sexes dans la Constitution en 1946, la suppression de la tutelle maritale en 1965 (FERRAND, 2004, p. 3-7).

Cette conquête de droits est portée dans les années 1960 et surtout 1970 par la deuxième vague féministe, qui prend essentiellement pour cible la sexualité. Des femmes d'origines sociales diverses s'auto-organisent en mouvements (RIOT-SARCEY, 2002, p. 104) et des associations, telle Maternité Heureuse, créée à Paris par la docteure Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé en 1956 pour lutter contre la loi de 1920 qui encourageait la natalité, apparaissent. En août 1970, neuf femmes déposent, en solidarité avec une manifestation new-yorkaise de grève des femmes contre le devoir conjugal, une gerbe de fleurs sous l'Arc de Triomphe en hommage symbolique à la femme du soldat inconnu. "*Un homme sur deux est une femme*" et "*Il y a encore plus inconnu que le soldat : sa femme*", proclament les tracts distribués à cette occasion. Le geste est spectaculaire et les médias s'en emparent. L'acte de naissance du mouvement est signé. La presse annonce aussitôt la naissance du « *Mouvement de libération de la femme française* », en s'inspirant du terme anglais *Women's Liberation Movement*. En octobre 1970, un numéro de la revue *Partisans* est publié sous le titre "Libération des femmes années 0" (BARD, 1999, p. 302-303 ; RIOT-SARCEY, 2002, p. 105).

Le MLF, Maternité Heureuse, convertie en Planning familial en 1960, le Mouvement de libération de l'avortement et de la contraception (MLAC) et Choisir « *revendiquent la maîtrise de la fécondité (liberté de contraception et d'avortement), refusent le statut de « femmes objets* », *revendiquent le droit au plaisir et au désir, inscrivent leur liberté sexuelle dans un processus révolutionnaire de contestation du patriarcat (le père, le professeur, le patron...) et de la domination masculine* » (FOURNIER, 2005, p. 7). Apparaissent aussi des

mobilisations contre les violences faites aux femmes : harcèlement sexuel et viol, notamment conjugal (LE DOARE, SENOTIER, 2004, p. 141). « *Le privé est politique* » affirment-elles.

Le 5 avril 1971, 343 personnalités du spectacle et des milieux intellectuels déclarent publiquement, en signant un manifeste, avoir avorté, tout comme un million de Françaises. Ce document est rebaptisé par Cabu dans Charlie Hebdo le « *Manifeste des 343 salopes* », expression reprise par provocation par les féministes. En 1972 a lieu le procès de Bobigny, où l'avocate Gisèle Halimi défend une jeune fille de 16 ans qui s'est fait avorter suite à un viol perpétré par un de ses camarades. La relaxe est prononcée. Un an plus tard, ce sont 331 médecins qui s'accusent d'avoir pratiqué des avortements à la demande de leurs patientes (FOURNIER, 2005, p. 106-107).

Bien que les opposants soient nombreux et n'hésitent à user et abuser de la caricature⁹, un secrétariat d'État à la Condition féminine est créé le 23 juillet 1974 et "*chargé de promouvoir toutes les mesures destinées à améliorer la condition féminine, à favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilité dans la société française et à éliminer les discriminations dont elles peuvent faire l'objet*" (RIOT-SARCEY, 2002, p. 106). Parallèlement, dans la lignée de la libéralisation de la contraception moderne adoptée en 1967, Simone Veil, ministre de la santé du gouvernement Chirac, sous la présidence Valéry Giscard d'Estaing, fait voter la loi (284 voix pour, 189 voix contre) dépénalisant le recours à l'avortement le 29 novembre 1974 (RIOT-SARCEY, 2002, p. 107 ; FERRAND, 2004, p. 7). Les femmes obtiennent alors la maîtrise de leur destin biologique. « *En portant sur la place publique les questions relevant de la sphère privée, les mobilisations féministes des années 1970 [ont ainsi contribué] à les rendre visibles et à leur donner une dimension politique* » (DUBESSET, 2004, p. 274).

Les avancées ne s'arrêtent pas là. Les années 1974-1975 sont d'ailleurs décisives. La mixité scolaire se généralise, les femmes entrent dans des professions de plus en plus

⁹ « *Comment ! Ces femmes refusent la maternité, brûlent leurs soutiens-gorge, dans leurs manifestations, remettent en cause l'hétérosexualité ? La caricature n'est pas loin : « toutes des lesbiennes, des frigides, des mal baisées », clame alors, dans le désordre, la presse antiféministe.* » (FOURNIER, 2005, p. 7)

diversifiées, les mères en activités sont quelque peu déculpabilisées. Dans ce contexte d'évolution des mentalités, les décrets en faveur d'une plus grande égalité s'accélèrent. En 1974, la mixité de tous les concours de la fonction publique est décidée. A partir de 1975, il est interdit de rédiger des offres d'emploi sexistes, de refuser une embauche ou de licencier en fonction du sexe ou de la situation familiale "sauf motif légitime". Et c'est également en 1975 qu'est instauré le divorce par consentement mutuel. Cet appareil législatif accompagne la lente reconnaissance des femmes salariées et ambitionne de lutter contre les discriminations sexuées, dans la vie professionnelle comme politique (RIOT-SARCEY, 2002, p. 106-107 ; FERRAND, 2004, p. 6-7).

Ces évolutions ne sont pas portées par un mouvement féministe unifié. Outre les oppositions politiques ou religieuses, un clivage établissant deux courants principaux prédomine : le premier accorde la priorité à l'égalité entre les individus, faisant de la différence des sexes un élément secondaire, le second réclame à l'inverse l'affirmation de la spécificité féminine. A en croire la première tendance, dite égalitariste ou universaliste, l'unité du genre humain et la liberté individuelle priment les rôles imposés à l'origine de la division des sexes et la bipartition des individus. Le féminin et le masculin sont des conditions sociales construites établissant une différence hiérarchisée au profit des hommes. Il faut donc contester les stéréotypes et définir son identité en se détachant des normes sexuées. Le second courant, qualifié d'essentialiste ou de différentialiste, affirme la spécificité des sexes et souhaite revaloriser le féminin. Ce dernier, bien qu'il existe naturellement, a été nié par la domination masculine, et les féministes de cette tendance entendent bien le faire advenir, ébranlant ainsi le système patriarcal. Si la domination masculine est dénoncée de part et d'autre, la place accordée à l'autre sexe diffère, ce qui a notamment généré des groupes mixtes d'un côté, et exclusivement féminins de l'autre. D'après la sociologue Michèle Ferrand, « *les universalistes n'ont plus voulu voir dans la différence des sexes que l'assignation de genre, oubliant ce qui avait rassemblé les femmes. Comme si les femmes étaient des hommes comme les autres ! Les essentialistes, en magnifiant la part des femmes, en s'émerveillant de la jouissance féminine, en clamant la magie de la procréation... voire du ménage, ont négligé d'en dénoncer les conditions sociales de production et se sont enfermées dans une définition réduite à leur utérus* » (FERRAND, 2004, p. 79).

Dans leur majorité toutefois, les mouvements féministes des années 1970 se préoccupent particulièrement de leur récupération par les partis d'extrême gauche, puis par l'Etat. La méfiance des militantes à l'encontre des institutions et pouvoirs, perçus comme symboles du patriarcat, est forte, au point de pratiquer, selon l'expression de la politologue Mariette Sineau, « *un splendide isolationnisme* »¹⁰ (DUBESSET, 2004, p. 275). Pourtant, les années 1980 ouvrent une phase d'institutionnalisation des politiques en faveur des droits des femmes. La professionnalisation du militantisme est-elle susceptible de nuire, comme cela est craint, à la cause défendue (LEVESQUE, 2004, p. 96-97) ?

II. L'institutionnalisation des politiques en faveur des droits des femmes

La fin des années 1970 et les années 1980 consacrent l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène des politiques promouvant les droits des femmes et des actions spécifiques en faveur des femmes : l'Organisation des Nations unies, l'Union européenne, et au niveau national, le gouvernement français qui conforte son engagement et lui confère une assise plus importante. Leurs actions sont concomitantes et souvent interdépendantes, mais pour plus de clarté, l'échelle internationale sera traitée distinctement de la situation hexagonale.

A. L'ONU et l'Union européenne, deux institutions motrices pour les droits des femmes et les projets spécifiques

Dès 1946, soit un an après sa création, l'ONU crée la Commission de la condition de la femme, intégrant ainsi la notion d'égalité des sexes dans la coopération internationale. Cette

¹⁰ SINEAU, Mariette. *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*. Paris, Presses de Science Po, 2001. Cité dans DUBESSET, 2004, p. 275.

commission est un organe du Conseil économique et social, est composée de 45 États membres (les autres États pouvant participer à ses travaux en tant qu'observateurs) et se réunit chaque année au siège des Nations unies à New York. Elle suit l'évolution de la situation des femmes dans le monde, puis établit des recommandations et rapports sur les thèmes prioritaires de l'année.

L'ONU est également à l'origine de la convention de 1979 pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes¹¹ (CEDAW), texte de référence pour modifier les législations nationales. Cette convention définit la discrimination envers les femmes et propose aux États des méthodes de travail pour y mettre fin. Un an après la ratification, puis tous les quatre ans, les États parties doivent remettre leur rapport au comité d'experts chargé de veiller à l'application de la Convention. La France la ratifie en 1983.

Enfin l'ONU organise en 1975 la première conférence internationale sur les femmes à Mexico, qui ouvre la décennie de la femme. Elle est suivie en 1980 par celle de Copenhague et en 1985 par la conférence de Nairobi. Ces rencontres sont l'occasion d'établir un état des lieux de la situation des femmes dans le monde, de faire le point sur la mise en œuvre des principes d'égalité hommes-femmes, de mesurer l'écart entre les bonnes intentions des textes et les réalités, et de tisser ou entretenir des réseaux féministes (MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE ; DUBESSET, 2004, p. 275 ; B.-DANDURAND, JENSON, JUNTER, 2002, p. 7).

Parallèlement, l'Union européenne agit également comme un levier pour favoriser le développement de politiques en faveur des droits des femmes dans les États membres. Dès le Traité de Rome en 1957 apparaît en germe la notion d'égalité de rémunération (article 119), à la demande du gouvernement français (GERMAIN, 2004, p. 52-53 ; MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE ; SEMBLAT, 2006, p. 29). Si les femmes ne figurent dans le Traité qu'en tant que travailleuses, c'est que des considérations d'ordre purement économique ont incité à prendre en compte l'égalité. L'objectif était d'éviter que des

¹¹ Cf annexe 6 : Extraits de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

« distorsions salariales ne faussent le libre jeu de la concurrence entre les industries des Etats-membres » (SEMBLAT, 2006, p. 29-30). Alors que la première conférence mondiale de l'ONU sur les femmes se tient en 1975 et que l'article 119 rencontre des difficultés d'application, la Commission européenne a adopté trois directives pour chercher à garantir l'égalité en matière de rémunération (directive 75-117 du 10 février 1975), d'accès à l'emploi ou à la formation (directive 76-207 du 9 février 1976), ou encore en matière de sécurité sociale (directive 79-7 du 19 décembre 1978) (SEMBLAT, 2006, p. 30 ; EUROPEAN COMMISSION, 2004, p. 12).

Ces directives ont une fois de plus du mal à être mise en œuvre, ce qui incite la Commission à instaurer des dispositifs volontaristes à partir de 1982. Il s'agit alors de programmes d'égalité des chances « pour les femmes » (SEMBLAT, 2006, p. 30). La résolution du Conseil de l'Europe du 12 juillet 1982 donne ainsi lieu à des programmes d'actions spécifiques et à une politique d'actions positives visant à s'attaquer aux désavantages subis par les femmes. Ces politiques se focalisaient sur ce que les femmes n'avaient pas, l'hypothèse implicite étant que le problème venait des femmes et que c'était donc à elles de changer (SEMBLAT, 2006, p. 30-31 ; EUROPEAN COMMISSION, 2004, p. 12). Après avoir fait le constat des dangers et menaces de la récession sur l'emploi des femmes, le premier programme (1982-1986) encourage des actions positives pour accroître la participation des femmes dans tous les secteurs professionnels. Le deuxième (1986-1990), se veut plus global, et soutient des actions relatives à l'éducation, en amont, et des actions culturelles visant à infléchir les mentalités. Il facilitera notamment la création de plusieurs réseaux sur la formation professionnelle (Iris), les créations d'entreprises (Ile), l'égalité des chances dans l'éducation, les médias, les prises de décisions, etc. Alors que le marché intérieur est établi, le troisième programme d'action communautaire (1991-1995) estime que les femmes représentent dans l'ensemble des Etats membres une réserve de main d'œuvre actuellement sous utilisée. Le dispositif NOW (*New Opportunities for Women*), pilier de ce programme, cherche à répondre aux difficultés structurelles spécifiques rencontrées par les femmes, sur le marché du travail, notamment dans les régions les moins développées (SEMBLAT, 2006, p. 31).

La ratification de traités internationaux en faveur des droits des femmes, la tenue des

conférences mondiales des Nations unies sur les femmes et le fait d'être membre de l'Union européenne, ont donc incité à transposer les directives dans le droit national, incite nombre de pays, et notamment la France, à se préoccuper de cette nouvelle question politique. Une préoccupation qui semble véritablement exister dans l'hexagone au début des années 1980.

B. Le féminisme d'Etat : la préoccupation affichée du gouvernement français pour la situation des femmes

Tandis que le mouvement féministe français de la seconde vague éclate dans les années 1980 en une nébuleuse d'associations axées sur des revendications spécifiques (FOURNIER, 2005, p. 8), souvent dépendantes des subventions de l'Etat (ROCHEFORT, ZANCARINI-FOURNEL, 2005, p. 349), l'enjeu consiste à transformer la théorie du privé politique en élaboration de politiques publiques égalitaires. Ce que l'historienne Christine Bard (1999, p. 312), entre autres, qualifie d'années « *backlash* », c'est-à-dire de démobilitation des militantes face à l'absence d'objectif clair, correspond à l'avènement du « féminisme d'Etat » (RANKIN, VICKERS, 2001, p. 17). Le féminisme entre peu à peu dans les institutions de recherche, quelques postes d'études féministes sont attribués aux universités, des séminaires s'organisent, et surtout, suite à la victoire en 1981 de François Mitterrand à la présidence de la République, un ministère délégué aux « Droits de la femme » est créé, avec à sa tête Yvette Roudy (RIOT-SARCEY, 2002, p. 109). Précédemment, des structures gouvernementales en charge de la question des femmes ont été établies : un secrétariat d'Etat à la Condition féminine confié à Françoise Giroud, doté de déléguées régionales mais dépourvu de service central, puis une délégation, et enfin un ministère délégué attribué à Monique Pelletier. Malgré leur travail, ces institutions et leurs titulaires, « *entachées de la notion essentialiste de « condition féminine »* » (THEBAUD, 2004, p. 569) sont sévèrement critiquées par les associations féministes et ces dernières appellent en majorité à voter pour Mitterrand.

Yvette Roudy tente, les premières années, de « *reprendre* » et de « *soutenir* » « *la*

voix des féministes des années 1970 » et « *leur combat autour des thèmes de dignité, d'égalité, d'autonomie* » (ROUDY, 1995, p. 174-175). Elle ambitionne de changer la vie et y reste fidèle pendant cinq années (1981-1986), qu'elle qualifie de « *cinq glorieuses* », malgré les difficultés et déconvenues (THEBAUD, 2004, p. 567 ; p. 599-600). Elle se fixe plus précisément trois objectifs : permettre aux femmes la maîtrise totale de la reproduction, promouvoir l'égalité professionnelle et lutter contre le sexisme. « *Le premier volet est incontestablement à mettre à l'actif du ministère, qui conforte, non sans mal et limites réelles, la révolution sexuelle du dernier quart du XXe siècle* » (THEBAUT, 2004, p. 590). Yvette Roudy a en effet lancé la première campagne d'information sur la contraception en 1981, et permit l'égal accès au droit d'avorter par le remboursement de l'acte médical en 1982. Concernant l'égalité professionnelle, la loi sur l'égalité professionnelle est adoptée en 1983, mais n'est guère appliquée (DUBESSET, 2004, p. 276). La ministre déléguée souhaitait également développer une politique volontariste de formation et d'orientation scolaire, mais elle se heurte au manque de moyens accordés à sa tâche et ne parvient pas à convaincre les autres ministères de tenir compte de la situation de plus de 40 % des forces vives (THEBAUT, 2004, p. 594-597). Enfin, sur le plan culturel, de nombreuses initiatives ont été prises : célébration officielle à partir de 1982 de la journée internationale des femmes le 8 mars (DUBESSET, 2004, p. 276), aide à la recherche sur les femmes et à la création féminine, nomination d'une commission de terminologie présidée par Benoîte Groult pour faire évoluer le langage, etc. Deux échecs patents sont néanmoins à dénombrer : le projet de loi antisexiste, élément d'une action plus générale contre les violences faites aux femmes, qui vise notamment la presse et est finalement largement raillé ; le projet de quota interdisant la présence de plus de 75 % de personnes du même sexe sur les listes municipales, qui vise la promotion des femmes en politique, et est finalement annulé par le Conseil constitutionnel, hostile à la notion de quotas (THEBAUD, 2004, p. 597).

Notons qu'à partir de 1985, Yvette Roudy devient Ministre des Droits de la femme à part entière et des services centraux et déconcentrés, avec des déléguées régionales et départementales, sont placés sous son autorité (MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE ; BARD, 1999, p. 312). Ces différents acteurs s'appuient notamment sur le CNIDFF (Centre national d'information et de documentation des femmes et

des familles), structure nationale impulsée par l'Etat, lequel fédère les CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles) qui constituent, à l'échelle départementale et régionale, le bras séculier de l'Etat dans l'application des politiques d'égalité (HEINEN, 2004, p. 242). Ils sont financés en partie par le ministère et ont pour mission l'accueil et l'information des femmes de manière globale, quelles que soient les difficultés auxquelles elles sont confrontées. L'existence de ce réseau déconcentré officialise alors une prise en charge locale des questions liées aux femmes (DUCLOS, 2004, p. 9-10).

Le budget et le personnel sont donc augmentés, par comparaison aux structures précédentes, mais restent modestes. Il semble que la politique des droits des femmes heurte des franges importantes de la société française et ne fasse pas l'unanimité au sein du gouvernement. Ce bilan en demi-teinte du féminisme d'Etat est sans doute dû, qui plus est, à « *la démission des socialistes sur le front des droits des femmes* » à partir de 1988 (THEBAUD, 2004, p. 567 ; p. 582). Le ministère est alors remplacé par un secrétariat d'Etat, dans un climat politique, social et économique assombri. « *La génération des Trente Glorieuses est confrontée à celle de la crise, angoissée par son avenir, plus conformiste dans ses choix de vie, et plus méfiante à l'égard des idéologies et de l'action collective* » (BARD, 1999, p. 312).

Au final, si ce ministère n'a pas réussi à mettre en place tous les projets prévus, ces années ont tout de même constitué une période d'accélération pour les droits des femmes et ont accordé au féminisme une reconnaissance institutionnelle et une légitimité intellectuelle (THEBAUT, 200, p. 599-600 ; FOURNIER, 2005, p. 8). Les politiques en faveur des droits des femmes, qui semblent se diffuser très progressivement de par le monde sous l'influence des mouvements féministes et des organisations internationales, ne paraissent toutefois pas suffisantes pour instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes. L'enjeu est dès lors de passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle.

Chapitre 2 :

Le genre.

Apparition et diffusion d'un nouveau référentiel dans les politiques d'égalité hommes-femmes

Les politiques d'égalité hommes-femmes, après avoir cherché à instaurer une égalité juridique entre les sexes, se fixent pour objectif ambitieux l'établissement d'une égalité réelle. Alors que le concept de genre émerge dans les milieux scientifiques, le référentiel des politiques égalitaires amorce une évolution allant du droit des femmes vers l'approche intégrée de genre. La représentation du problème, de ses conséquences et des solutions envisageables se modifient (MULLER, 2004a, p. 370-371), et sont adoptées par les organisations internationales, qui vont progressivement diffuser le nouveau référentiel.

I. Le concept de genre et sa déclinaison pragmatique : l'approche intégrée de genre

« Il est apparu assez vite que les femmes n'étaient pas une catégorie isolée, encore moins une minorité à étudier à la loupe comme une espèce en voie de disparition. Comme une peuplade ne faisant pas vraiment partie de l'ensemble du monde et comme si les discriminations qu'elle subissait pouvaient être réduites sans que l'on prenne en considération l'autre moitié de la population, à savoir les hommes » (BARD, BAUDELLOT, MOSSUZ-LAVAU, 2004, p. 12). En conséquence de la complexité des interactions, c'est

toute une société qui doit être étudiée, et le concept de genre apparaît alors pour en rendre compte.

A. Création et diffusion d'un nouveau concept pour analyser les relations hommes-femmes : le genre

Le concept de genre, traduction de l'anglais « *gender* », fut élaboré dans les années 1950-1960 par des médecins psychologues américains qui souhaitaient témoigner de la « *diffraction* » constatée chez certains patients entre corps et identité sexuée. En 1968, le livre du psychanalyste Robert Stoller, *Sex and gender*, popularise la notion parmi les chercheurs en sciences humaines ; distinction reprise et élargie par la sociologue Ann Oakley dans son ouvrage *Sex, gender and society* paru en 1972 (LE MONDE SELON LES FEMMES, 2004). « *Sexe est un mot qui fait référence aux différences biologiques entre mâles et femelles : à la différence visible entre leurs organes génitaux et à la différence entre leurs fonctions procréatrices. Genre est un terme qui renvoie à la culture : il concerne la classification sociale en masculin et féminin* », écrit-elle. Elle pose l'invariance du sexe, par opposition à la variabilité du genre, classique distinction entre inné et acquis, biologique et social, naturel et culturel (GUIONET, NEVEU, 2005, p. 23). L'historienne Joan Scott (1988, p. 125-126) donne une dimension nouvelle à la notion en intégrant les enjeux de pouvoir. Les différences perçues entre les sexes fonderaient des rapports sociaux inégaux, le genre constituant « *un champ premier au sein duquel, ou par le moyen duquel le pouvoir est articulé* ».

Le genre se pose donc comme un construit social, résultant de rapports sociaux de sexe évolutifs et constituant une identité mouvante du féminin et du masculin (GUIONET, NEVEU, 2005, p. 9-23). Il témoigne du caractère social, politique, historique, culturel, économique et religieux des rôles et fonctions assignés respectivement aux hommes et aux femmes, puis intériorisés par les individus, par opposition au sexe, qui renvoie aux différences biologiques entre hommes et femmes. Il participe ainsi à la dénaturalisation des rapports sociaux.

L'évolution des systèmes de genre, ensembles de rôles sociaux et systèmes de

représentations définissant le masculin et le féminin, tendent à démontrer deux éléments. D'une part, « LA femme » n'existe pas, puisque cette identité varie. Ainsi le genre, qui n'est pas exclusif des autres grilles de lecture de la société, peut être confronté à d'autres catégories d'analyse, telles que la classe sociale, invitant à réfléchir sur les différences entre les femmes. D'autre part, le genre rend visible les hommes comme individus sexués, puisque dans ce système, le féminin ne peut être pensé sans le masculin. Ainsi naissent des études sur les masculinités dans les différentes sciences humaines (CLIO, 2004, p. 42-43).

Le concept de genre ne fait toutefois pas l'unanimité. D'aucuns regrettent son incompréhensibilité, lui préférant des expressions moins abstraites telles « différence des sexes », « rapports sociaux de sexe », « relations entre les hommes et les femmes », « masculin et féminin » (CLIO, 2004, p. 42-43). Par ailleurs, certaines féministes craignent un oubli des situations spécifiques vécues par les femmes, ou encore l'omission de la domination masculine via l'usage de ce « *jargon théorique aseptisant* » (THEBAUD, 2004, p. 60-62). La philosophe et historienne Geneviève Fraisse estime que plus est qu'un usage sauvage est fait de la notion de genre, entendue parfois comme synonyme de sexe ou de femmes. Les essentialistes se méfient quant à elles de ce concept qui remet en cause la « nature » féminine, alors que selon elles existent des différences biologiques ou psychologiques fondamentales définissant des essences féminines et masculines. Ce ne serait donc pas la socialisation qui pourrait réduire les inégalités entre hommes et femmes, mais l'action politique, et plus particulièrement l'octroi de nouveaux droits aux femmes en tant que femmes et mères (GUIONET, NEVEU, 2005, p. 25-26). Une interrogation subsiste également quant à la dualisation entre sexe naturel et genre culturel. Le genre précède-t-il le sexe, ou inversement ? Cette question est notamment soulevée par certaines féministes égalitaristes. S'inspirant de Foucault et de son *Histoire de la sexualité* (1976-1984), qui illustre l'importance des processus de construction sociale de la sexualité, du corps, des identités féminine et masculine, des relations de pouvoir, elles estiment que la différenciation des sexes découle de l'élaboration des relations de genre, sexe et genre étant culturellement construits. C'est ainsi que la sociologue Christine Delphy affirme : « *Si le genre n'existait pas, ce qu'on appelle sexe serait dénué de signification, et ne serait pas perçu comme important : ce ne serait qu'une différence*

*physique parmi d'autres*¹² ». Enfin, les théories *queer* de la fin du XXe siècle, élaborées aux Etats-Unis, insistent sur la fluidité des identités sexuelles et des sexualités chez un même individu, pointant notamment la bisexualité, le travestissement et les pratiques transgenres (CLIO, 2004, p. 34 ; 42-43). Dès lors, quelle serait la pertinence de l'introduction du genre comme catégorie politique alors que l'on se fixe pour objectif de surmonter les rapports de domination en déconstruisant les identités de genre ?

Malgré ces résistances, le terme de genre connaît un usage croissant en France à partir des années 1980, particulièrement en sociologie et en histoire, au point d'observer aujourd'hui une quasi-substitution de genre, concept pluridisciplinaire, à sexe (HURTIG, KAIL, ROUCH, 2003, p. 8). L'importance de la langue anglaise dans les échanges scientifiques et politiques n'est sans doute pas étrangère à la diffusion du terme, notamment via les incitations européennes à plus d'égalité entre les hommes et les femmes, désormais formulées en terme de « *gender* ».

Avec le concept de genre apparaît un discours savant qui insiste sur la construction sociale du sexe, et un discours politique qui met l'accent sur l'arbitraire de cette construction, le féminisme (FASSIN, 2004, p. 26). Dès lors, pour remettre en cause cet ordre social, il s'agit de décliner le genre en méthode de travail, à savoir l'approche intégrée du genre ou « *gender mainstreaming* ».

B. Les implications dans les politiques publiques : l'approche intégrée du genre

Intégrer la dimension de genre dans les politiques publiques revient à remettre en cause le discours universaliste qui voudrait faire du citoyen un être asexué. Les politiques menées profiteraient alors indifféremment à toutes et tous. Cette position, très répandue, occulte les rapports sociaux de sexe. Or socialement, politiquement et économiquement, la

¹² DELPHY, Christine (2001). L'ennemi principal. II. Penser le genre. Paris, Syllepse, p.26. Cité par GUIONET, NEVEU, 2005, p. 26.

réalité des femmes est souvent différente de celle des hommes. Pour en arriver à une égalité véritable, il faut tenir compte de ces différences (FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES, VILLE DE MONTREAL, 2004, p. 22). Par exemple, il semble qu'une action en faveur des transports en commun favoriserait davantage la mobilité des femmes, plus souvent dépourvues de véhicule que les hommes. En revanche, les faibles peines infligées aux conjoints violents constitueraient plutôt un handicap pour les femmes, victimes à plus de 95 % de ces actes.

L'approche intégrée du genre constitue à la fois un outil d'analyse de la réalité, différenciant les situations vécues par les hommes et les femmes, et un instrument de changement social pour faire advenir l'égalité femmes-hommes. Dans ce second cas, il s'agit d'interroger une action, un projet, des pratiques ou une politique, et ce à toutes les étapes du processus –élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation- selon une grille de lecture sexuée ; c'est-à-dire en tenant compte des inégalités qui frappent les individus des deux sexes, en les mettant en évidence, et en agissant de façon à ne pas les renforcer, mais au contraire à inverser la tendance (COMMISSION EUROPEENNE, 2004, p. 2).

Il n'est donc plus question de mener seulement des actions positives à destination des femmes, mais d'intégrer la dimension de genre dans le courant principal (« *gender mainstreaming* »), soit systématiquement dans toutes les politiques sectorielles, à toutes les échelles (EUROPEAN COMMISSION, 2004, p. 8 ; SINTOMER, 2006, p. 33). Il ne s'agit pas non plus de se contenter d'une égalité juridique, mais de chercher à atteindre une égalité de traitement entre les femmes et les hommes, à savoir « *veiller à l'absence de discrimination fondée sur le sexe, directe ou indirecte* » (COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1998, p. 19). La discrimination directe revient à traiter de façon moins favorable une personne en raison de son sexe. Il pourrait par exemple s'agir de refuser un emploi à une mère, l'entreprise craignant que cette maternité soit un obstacle pour l'investissement dans le poste. Cette pratique est illégale, et dans ce cas, pour parvenir à l'égalité, c'est une application de la loi qu'il « suffit » d'envisager. La discrimination indirecte, quant à elle, existe lorsqu'une législation, une réglementation ou une pratique

apparemment neutre affecte une proportion considérablement plus importante de personnes d'un sexe, à moins que la différence de traitement puisse être objectivement justifiée. Cette discrimination, beaucoup plus insidieuse, crée ou aggrave une inégalité de situation (CALVES, 2004, p. 77 ; BORGHINO, 2003, p. 3). Elle découle généralement du système de genre en place, jouant sur les représentations intégrées par la majorité des individus. C'est ainsi que les femmes accèdent peu au pouvoir politique et économique, alors que la loi en garantit l'accès aux deux sexes. C'est sans doute pourquoi est apparue en complément la notion d'égalité des chances, soit l'absence d'obstacle à la participation économique, politique et sociale en raison du sexe (COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1998, p. 19). Le travail ici consiste notamment à faire évoluer sur le long terme les mentalités, à lutter contre les stéréotypes, dans le sens d'une plus grande liberté de choix pour les femmes comme pour les hommes. En Norvège fut ainsi lancée récemment une action positive en faveur des hommes exerçant des professions liées à la garde des enfants. L'idée sous-jacente était que de nouveaux modèles de rôles masculins auraient un impact positif sur la socialisation hommes-femmes des garçons et des filles (BORGHINO, 2003, p. 4).

Cette méthodologie, déclinaison du concept de genre, s'est peu à peu imposée dans les politiques publiques, d'abord internationales, puis nationales, voire locales.

II. Un référentiel relayé par les institutions internationales et peu à peu approprié à l'échelle nationale voire locale

Promu par l'ONU, le nouveau référentiel de genre est adopté au niveau de l'Union européenne qui, grâce à son pouvoir d'influence, contribue grandement à sa diffusion dans les Etats membres, voire dans les collectivités locales.

A. L'ONU et l'UE comme promoteurs du nouveau référentiel

L'année 1995 marque une étape décisive dans l'évolution des politiques d'égalité femmes-hommes, avec l'entrée du nouveau référentiel sur la scène internationale. Lors de la quatrième conférence mondiale des Nations-unies sur les femmes à Pékin est adopté et explicité le principe du « *gender mainstreaming* » (SEMBLAT, 2006, p. 30). Plus de 180 Etats et gouvernements signent en faveur d'un programme d'action dont l'un des objectifs stratégiques était ainsi formulé : « *pour assurer la jouissance des droits humains, les gouvernements et les autres intéressés devraient promouvoir des mesures concrètes et visibles afin d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous leurs programmes et politiques, de sorte que toute décision soit précédée d'une analyse de ses effets distincts sur l'un et l'autre sexe* » (MASSE, 2002, p. 43). Les pays s'engagent alors, pour la première fois, à inclure effectivement, dans tous les domaines de leur action, la notion d'égalité entre les femmes et les hommes. La déclaration et le programme d'action de Pékin font l'objet d'une évaluation tous les cinq ans au cours des conférences mondiales sur les femmes afin de constater les progrès effectués dans les différents pays signataires et au sein de l'Union européenne. La Commission de la condition de la femme se charge notamment de procéder à ce bilan et incite les Etats à poursuivre leurs efforts (MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE). C'est ainsi que l'on observe une mondialisation des politiques d'égalité des sexes via une sorte de mimétisme institutionnel (RUSSEIL, 2004, p. 444-449) et d'incitations diverses, dont le référentiel passe peu à peu du droit des femmes au genre (FERREIRA, 2002, p. 63-67).

Les positions adoptées par l'ONU ne sont pas sans influence sur l'Union européenne. Si l'on ajoute l'arrivée de nouveaux Etats membres à tradition « égalitaire » (Suède et Finlande), le nombre de femmes commissaires (5 sur 25), le nombre de femmes au parlement européen (27,6 % des députés) et la volonté du président de la commission, Jacques Santer, pour qui l'égalité des chances entre les hommes et les femmes doit « devenir un fil conducteur de l'action de la Commission », l'année 1995 marque une fois encore un tournant dans les politiques d'égalité des sexes.

La communication du 21 février 1996 de la Commission oriente la philosophie du quatrième programme pour l'égalité (1996-2000), en insistant sur l'égalité des chances entre les sexes (SEMBLAT, 2006, p. 31). *« Il s'agit, ce faisant, de ne pas limiter les efforts de promotion de l'égalité à la mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur des femmes, mais d'inclure l'objectif d'égalité dans l'ensemble des actions et politiques générales, en tenant compte, dans leur conception, de façon active et visible, de leurs effets possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes (gender perspective). Cela suppose d'examiner systématiquement ces actions et politiques et de prendre en considération leurs effets possibles dans leur définition et leur mise en œuvre. [...] Prendre en compte systématiquement les différences entre la condition, la situation et les besoins des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires : telle est l'orientation du principe de « mainstreaming » que la Commission a adopté. Il ne s'agit donc pas seulement d'ouvrir davantage aux femmes le bénéfice des fonds communautaires, mais bien de mobiliser à la fois les instruments juridiques, les moyens financiers et les capacités d'analyse et d'organisation de la communauté pour introduire dans tous les domaines le souci de la construction de relations équilibrées entre les femmes et les hommes. A cet égard, il s'avère nécessaire et important de fonder la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sur une analyse statistique solide de la situation des femmes et des hommes dans les différents domaines de la vie et des changements qui se font dans les sociétés »* (COMMISSION EUROPEENNE, 1996). Le programme en question vise non seulement les politiques et programmes communautaires, mais aussi nationaux, et ambitionne de mobiliser tous les acteurs de la vie économique et sociale autour de l'égalité des chances. Une résolution du Conseil de l'Europe du 2 décembre 1996 introduit même le principe d'égalité des chances dans les fonds structurels et dans toutes les politiques communautaires (SEMBLAT, 2006, p. 31).

Le 2 octobre 1997, le Traité d'Amsterdam marque le passage de l'égalité des chances à l'égalité des hommes et des femmes. Ce principe est désormais inscrit dans son article 2, formalisant son fondement juridique et accordant à la Communauté la mission de promouvoir l'égalité. L'article 3 impose même à la communauté d'éliminer les inégalités et d'agir en faveur de l'égalité des sexes dans toutes ses activités. Il précise par ailleurs dans son article

141 qu'il est possible de prendre des mesures dites d'action positive au bénéfice des hommes ou des femmes sous-représentés (GERMAIN, 2004, p. 52-53 ; MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE).

En décembre 2000, c'est la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui énonce, à l'article 23, que « *l'égalité entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines* ». Cet article, qui fait de l'égalité des sexes un droit fondamental, élargit considérablement le champ d'intervention de l'égalité car il vise tous les domaines et pas seulement les questions d'emploi, de travail et de rémunération. Une démarche transversale est adoptée, reposant sur l'implication du niveau hiérarchique le plus élevé et sur la construction de réseaux d'acteurs (MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE). Cela explique sans doute la diversification des domaines d'intervention du cinquième programme (2001-2006) : vie économique, égalité de la participation et de la représentation, droits sociaux, rôles et stéréotypes féminins et masculins (SEMBLAT, 2006, p. 31).

Parallèlement, à partir de 2000, les fonds structurels optent pour la double approche combinant l'intégration de la dimension hommes-femmes et des actions spécifiques, conformément au traité d'Amsterdam, ne se limitant plus aux mesures spécifiques en faveur des femmes ou aux projets pilotes. « *Le règlement général des fonds structurels fait de l'égalité hommes-femmes un objectif clé et prévoit que cette dimension doit être intégrée dans les activités cofinancées par les fonds. C'est pourquoi, l'intégration de la dimension de genre devrait être un principe appliqué dans tous les domaines d'intervention des fonds structurels ou dans leurs priorités, comme les entreprises, les ressources humaines, les transports, les infrastructures, la recherche et la technologie. Tous les plans et programmes devraient s'appuyer sur des données ventilées par sexe et par indicateurs d'égalité des genres* » (COMMISSION EUROPEENNE, 2006). Ce dernier règlement incite particulièrement les bénéficiaires de fonds structurels -Etats, collectivités locales ou associations-, à intégrer la dimension de genre dans leurs projets.

Au final, l'Union européenne constitue un levier efficace pour faire évoluer les politiques nationales en fournissant les bases juridiques (Traités, Charte des droits

fondamentaux de l'UE, jurisprudence de la Cour de justice des communautés européenne, cadre juridique de la discrimination directe et indirecte définie par cette même Cour), en définissant des méthodes de travail collectives (treize directives communautaires depuis les années 1970 pour faire évoluer les comportements et pratiques, des objectifs fixés lors des Conseils des ministres « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » et au sein de certains Conseils européens), en rendant obligatoire la question dans les politiques communautaires et celles financées par l'Union européenne (SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'EGALITE, 2005, p. 1-19).

B. Une très progressive appropriation nationale et locale

L'ONU et surtout l'UE fournissent donc un cadre de référence, un référentiel, mais aussi des ressources. L'appropriation nationale et locale semble relever à la fois d'une diffusion et d'une institutionnalisation de la nouvelle norme, idée peu à peu partagée, et d'un choix lié aux nouvelles opportunités, notamment financières, et aux contraintes (RADAELLI, 2004, p. 191-195).

En France, le concept de genre est certes très utilisé, mais l'est souvent comme synonyme de femmes, et il semble difficile de sortir d'une approche spécifique à destination de la gent féminine (LABOURIE-RACAPE, PUECH, 2005, p. 410). La principale mesure adoptée, débattue dans les années 1990, est en effet la parité politique. Cette notion est elle-même née au niveau européen. Lors d'un colloque organisé par le Conseil de l'Europe à Strasbourg en 1989, l'expression « *démocratie paritaire* » est lancée. L'idée est reprise en 1992 lors du sommet « Femmes au pouvoir » d'Athènes, organisée par la Commission des Communautés européennes. La déclaration finale stipule : « *parce que l'égalité formelle et informelle entre femmes et hommes est un droit fondamental de l'être humain. Parce que les femmes représentent plus de la moitié de la population. La démocratie impose la parité dans la représentation et l'administration des nations* ». Ce texte est signé pour la France par Edith Cresson et Simone Veil (LE DOARE, SENOTIER, 2004, p. 149 ; FERRAND, 2004, p. 77). La même année, la parution du livre de Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne

Le Gall popularise le mot « parité » en France¹³. Cette revendication reçoit vite une adhésion spontanée de l'opinion publique, une telle synergie entre mobilisations militantes, attente de l'opinion et soutiens politiques ne s'étant pas produite depuis les années 1970 (ROCHEFORT, ZANCARINI-FOURNEL, 2005, p. 349-350). Il est même question d'une troisième vague du féminisme français dans les années 1990, fortement portée par ce combat spécifique. La place des femmes en politique devient un thème important de la campagne présidentielle de 1995. Deux candidats, Robert Hue et Dominique Voynet, s'y déclarent ouvertement favorables, tandis qu'Édouard Balladur y est hostile, Lionel Jospin et Jacques Chirac restant plus nuancés. En 1997, lors des législatives qui suivent la dissolution de l'Assemblée nationale sur décision du Président Chirac, le Parti socialiste intègre dans son programme la parité politique (FERRAND, 2004, p. 77). C'est finalement le 6 juin 2000 qu'est adoptée la loi sur la parité, visant à "favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives". Elle s'applique, avec des modalités différentes, aux scrutins de liste (un candidat sur deux doit être une candidate) et aux élections législatives (chaque parti devant présenter un nombre égal de candidats de chaque sexe)¹⁴.

A l'exception de cette mesure, appliquée très partiellement puisque sept millions d'euros de pénalité ont été acquittés en 2004 par l'ensemble des partis pour non respect de la parité (MANDRAUD, ZAPPI, 2005), peu de projets d'ampleur ont été menés au niveau national. La France reste d'ailleurs la lanterne rouge de l'Europe dans le domaine politique, seules 12 % de femmes étant élues à l'Assemblée. Le gouvernement Villepin ne donne pas l'exemple : 6 ministres sur 32 sont des femmes. En Espagne, le gouvernement de José Luis Zapatero est paritaire. Qui plus est, les politiques égalitaires sont portées par divers secrétariats d'Etat aux droits des femmes, missions attribuées à certains ministres en complément de leurs attributions principales, ou encore délégations interministérielles. Ce n'est qu'en 2002 que Nicole Ameline est nommée ministre déléguée à la Parité et à l'Égalité professionnelle – l'intitulé restreignant le champ d'intervention-, puis ministre à part entière en 2004. Depuis 2005, Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité a pris sa relève

¹³ GASPARD, Françoise, LE GALL, Anne, SERVAN-SCHREIBER, Claude (1992). *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité*. Paris, Ed. du Seuil, 184 p.

¹⁴ Ne sont pas concernées par l'application de la loi sur la parité : les élections municipales dans les communes de moins de 3500 habitants, les élections cantonales, les élections sénatoriales dans les départements qui ont un ou deux sénateurs.

(MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE).

Sur le plan économique, alors que la Norvège vient d'adopter une nouvelle loi imposant un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des 600 plus grosses entreprises du pays, sous peine de fermeture (TRUC, 2005), le Conseil constitutionnel français a rejeté en février dernier un projet de loi prévoyant d'imposer une proportion maximale de 80 % de personnes du même sexe dans les conseils d'administration, les comités d'entreprise, les conseils de prud'hommes et les organisations paritaires de la fonction publique ; mesure qui revenait à fixer un quota de 20 % de femmes¹⁵ (Editorial, 2006a ; 2006b). Par une loi votée en début d'année 2006, il a été demandé aux entreprises françaises de se mettre en conformité avec la loi sur l'égalité salariale d'ici cinq ans, et ce sans prévoir de pénalité (ZIMMERMAN, 2006). Cette position paraît un peu modeste comparativement au plan de lutte pour l'égalité hommes-femmes dans les entreprises espagnoles qui doit être intégré dans les conventions collectives. En cas de discrimination, des sanctions financières allant jusqu'à 90 000 € sont envisagées, et pourraient même être durcies si les résultats ne sont pas satisfaisants d'ici quatre ans (Editorial, 2006a ; 2006b). Peu de projets ambitieux donc ; le féminisme d'Etat, hormis son combat déterminant en faveur de la parité, semble avoir une action limitée. Sans doute est-ce lié à un manque de moyens et de volonté sur le sujet actuellement.

S'il est question de troisième vague féministe dans les années 1990, c'est bien entendu lié au mouvement fédérateur autour du projet de parité politique, mais aussi parce que se sont mobilisées de nouvelles associations qui se désignent comme antisexistes. Elles font de la lutte contre les préjugés misogynes et les images dégradantes des femmes leur priorité, à l'instar des Chiennes de garde qui, à partir de 1999, prennent la défense des femmes politiques injuriées et demandent des excuses publiques. Le groupe La Meute a étendu ensuite son action, via Internet notamment, à la publicité sexiste, inaugurant des actions de lobbying auprès des annonceurs –actions souvent efficaces, en tous cas à court terme. Les médias relaient ces activités et s'intéressent à l'apparition de groupes mixtes de jeunes étudiant-es, tel MixCité, qui s'est illustré par sa mobilisation contre les mannequins vivants dans les vitrines

¹⁵ Pour l'heure, la proportion de femmes au sein des conseils d'administration des entreprises du CAC 40 n'est que de 6 %.

des grands magasins. Plus récemment encore, le groupe Ni putes ni soumises a rappelé que dans les banlieues, les violences et pressions sexuelles sont particulièrement fortes à l'encontre des filles (ROCHEFORT, ZANCARINI-FOURNEL, 2005, p. 349-350). Parallèlement, le Planning familial, les associations de lutte contre les violences faites aux femmes ou les CIDF se sont véritablement institutionnalisées et sont largement financées par les pouvoirs publics. Ces structures, quasi parapublique, agissent souvent selon le référentiel « droits des femmes », mais commencent pour certaines à s'ouvrir à la dimension de genre.

Les budgets de ces associations proviennent non seulement de l'Etat, mais aussi des collectivités locales. Ces dernières semblent même, depuis peu, commencer à s'investir en leur nom propre dans des projets relatifs à la question de l'égalité hommes-femmes. La Charte de l'égalité (MINISTERE DELEGUE A LA PARITE ET A L'EGALITE PROFESSIONNELLE, 2004, p. 33), définie par le Service des droits des femmes, incite d'ailleurs les collectivités à s'y intéresser car elles seraient « *au plus près des habitantes et habitants de ce pays* », et par conséquent « *les plus à même de répondre aux aspirations et aux besoins différenciés des unes et des autres et de faire concrètement progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires* ». Ce rôle peut être d'autant plus important que le mouvement de décentralisation accroît les pouvoirs des collectivités territoriales.

Ces encouragements gouvernementaux à l'intention des pouvoirs locaux s'ajoutent à ceux des organisations internationales que sont l'ONU, l'Organisation pour la coopération et le développement économique et l'UE. En 1994, l'OCDE réunit, pour une première fois, les délégations de 27 pays, sous le thème « *Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain* ». Les participants à cette conférence trouvent là l'occasion de partager leurs expériences et pratiques, et de comparer les politiques nationales visant à favoriser la contribution des femmes au développement des villes. Suite à la conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995, le Sommet des villes (Habitat II) organisé par l'ONU à Istanbul en 1996 réserve une large place aux préoccupations des femmes. Les Etats participants y prennent des engagements concernant l'égalité entre femmes et hommes dans la gestion des établissements humains à l'échelle des villes et des communautés. En 1998, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), réunie à Harare, au Zimbabwe, adopte la

Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local. Cette dernière incite les pouvoirs locaux à reprendre à leur propre compte les engagements de leurs gouvernements respectifs en matière d'égalité des sexes (FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES, VILLE DE MONTREAL, 2004, p. 2).

L'Union européenne, selon le principe de subsidiarité qu'elle prône, invite l'échelle de pouvoir appropriée, au plus proche du problème à traiter, à engager des actions pour le résoudre. Les collectivités locales, parce qu'elles sont censées avoir une bonne connaissance du terrain et que leurs compétences s'amplifient, pourraient avoir un rôle à jouer dans les questions d'égalité des sexes. Christine Guillemaut, ancienne chargée de mission à l'égalité femmes-hommes de la Région Rhône-Alpes estime qu'il s'agit d'une question « *d'essaimage, d'irrigation.* » « *C'est le principe du penser global et agir local* ». L'Europe, selon elle, est un « *moteur* », « *donne les impulsions* », mais « *l'action est forcément territorialisée* ». Par ailleurs, le « *gender mainstreaming* » est une méthode qui vise toutes les politiques publiques, y compris locales. Enfin, les fonds structurels, en obligeant à intégrer la question du genre dans les projets qu'ils financent, encouragent les pouvoirs locaux à prendre en compte le sujet.

Ainsi, depuis les années 1990, et particulièrement les années 2000, certaines collectivités territoriales françaises, encore rares, ont développé des axes « égalité hommes-femmes » ou « droits des femmes » dans leurs politiques¹⁶. C'est dans le cadre de projets européens que la ville de Rennes s'est investie en 1995 sur la question, de même que la Région Rhône-Alpes à partir de 2001, et l'agglomération grenobloise en 2001 également avec le programme d'initiative communautaire Urban II. Ce dernier a intégré la dimension de genre comme un axe à part entière, ce qui a notamment donné naissance au dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes.

¹⁶ Voir en introduction p. 3-4.

PARTIE 2 :

**LA VOLONTE D'INTEGRER LE GENRE
DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES
LOCALES.**

**UNE CONJONCTION DE FACTEURS
INSTITUTIONNELS, COGNITIFS ET
RATIONNELS A L'ORIGINE DE LA
MAISON POUR L'EGALITE
FEMMES-HOMMES**

Afin de comprendre plus précisément pourquoi la question de l'égalité hommes-femmes est apparue comme un problème politique local, inscrite sur l'agenda et objet de décisions politiques à cette échelle, alors qu'elle ne figure pas parmi les compétences obligatoires des collectivités locales, l'étude du dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes pourrait constituer un exemple éclairant. Différents facteurs peuvent être identifiés pour expliquer la volonté de la Communauté d'agglomération grenobloise, des cinq communes du PIC Urban, et surtout de la commune d'Echirolles d'intégrer la dimension de genre dans leurs politiques, et plus particulièrement de se doter d'une structure et d'un personnel propre. Leur analyse peut être réalisée via cet agglomérat que constituent les « trois i ». Cette approche désigne trois séries d'éléments classiques permettant d'examiner les politiques publiques : les institutions, les idées et les intérêts (SURREL, 2004b, p. 452-455). Habituellement considérées comme trois théories distinctes, leur combinaison est susceptible de déterminer plus précisément les dynamiques à l'œuvre lors du processus d'élaboration de la Maison pour l'égalité femmes-hommes.

Chapitre 1 :

Les « règles du jeu » :

politiques locales et fonds structurels

Selon les institutionnalistes, les institutions politiques définissent les « règles du jeu » qui structurent les politiques publiques. Les institutions en question peuvent représenter des règles plus ou moins formelles, certains acteurs politiques, leur rôle respectif et la façon dont ils doivent se comporter dans le processus politique. En partant des logiques institutionnelles, il s'agit donc d'interroger l'effet cumulatif de certaines décisions ou de certains dispositifs et de tenter de voir en quoi de processus d'institutionnalisation peut être un facteur de contraintes (STEINMO, 2004, p. 291 ; SURREL, 2004b, p. 455)

I. L'avènement des politiques locales

Les différentes étapes du processus de décentralisation ont conduit les collectivités locales à acquérir de plus amples pouvoirs, et notamment celui d'élaborer leurs propres politiques. Cela passe, entre autres, par le droit à l'expérimentation, qui prend souvent forme dans le cadre de la politique de la ville.

A. L'expérimentation, dernière étape de la décentralisation

Politique publique impulsée et conduite par l'Etat central, la démarche de décentralisation est ponctuée par deux moments clés : les lois Defferre en 1982-1983 qui

transfèrent des blocs de compétences aux collectivités locales, et la réforme constitutionnelle de 2003. Ces lois marquent la volonté politique d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le politologue Alain Faure note dans les faits une « *évolution de la politique vers une représentation plus subsidiaire et plus territorialisée des intérêts collectifs* » (FAURE, 2002, p. 125). Cette territorialisation apparaît comme un nouveau mode de légitimation de l'action publique, en insistant sur la notion de proximité qui serait garante d'une plus grande efficacité (FAURE, DOUILLET, 2005, p. 274). D'ailleurs, si l'Etat transfère une partie de ses compétences aux collectivités locales, ces dernières vont parfois au-delà du cadre prévu par les réformes en initiant des projets en fonction de l'agenda politique local, posture encouragée par la concurrence entre collectivités (MULLER, 2003, p. 108 ; FAURE, DOUILLET, 2005, p. 273).

La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République reconnaît qui plus est la validité de la démarche expérimentale. Celle-ci consiste à tester une réforme à petite échelle sur une ou plusieurs zones géographiques déterminées, pendant une période donnée, puis à décider soit une généralisation soit un abandon de la mesure (BCEUF, VANHERLE, 2003, p. 5). Ainsi, le 4^{ème} alinéa de l'article 72 autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à déroger – quand la loi ou le règlement l'a expressément prévu – aux dispositions législatives et réglementaires régissant l'exercice de leurs compétences. La loi organique du 1^{er} août 2003 complète ces dispositions, qui s'appliquent aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale, tels que les communautés d'agglomération¹⁷ (BCEUF, VANHERLE, 2003, p. 7). L'expérimentation ouvre la voie au pragmatisme et à l'innovation, ce qui, selon le chercheur au CERAT¹⁸ Claude Jacquier, ne peut se faire qu'en marge des appareils, et notamment de l'Etat. Les initiatives sur les thématiques nouvelles, telles que le développement durable ou l'égalité hommes-femmes serait, d'après lui, généralement le fruit de personnes

¹⁷ La communauté d'agglomération a été instituée par la loi 99-586 du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement. Elle avait pour but de simplifier le complexe paysage administratif français, en diminuant notamment le nombre de syndicats intercommunaux. Sa principale ressource est la taxe professionnelle, dont le taux doit devenir unique sur son territoire. Le budget dont elle dispose doit lui permettre de prendre en charge certaines compétences imposées : développement économique, schéma directeur des transports, programme local de l'habitat et politique de la ville. Concernant la voirie, l'assainissement, l'eau potable, l'environnement et les déchets, la loi accorde davantage de latitude, la communauté d'agglomération étant censée exercer trois compétences parmi les cinq citées.

¹⁸ CERAT : Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire. Grenoble.

mobilisées localement. Le Maire d'Echirolles estime d'ailleurs que les échelles nationales et locales se complètent. La loi « *entérine parfois un état de fait* » (loi sur l'avortement) ou des « *initiatives locales* » afin de les diffuser, et précède parfois « *l'évolution de la société* », exhortant au changement (loi sur la parité politique).

Ce mouvement de décentralisation est toutefois perçu par certains acteurs comme un désengagement de l'Etat. Le service droits des femmes national semble, aux dires de Christine Guillemaut, ancienne chargée de mission égalité hommes-femmes à la délégation régionale déconcentrée de Rhône-Alpes, puis à la Région, ne pas être particulièrement dynamique et n'impulser que peu de projets, se contentant souvent de reprendre à son compte les initiatives locales. D'ailleurs, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Isère est partie en retraite en décembre 2004, et n'a été remplacée qu'en mars 2006. Cette absence de l'Etat sur le terrain de l'égalité hommes-femmes, en dépit de ses obligations, est susceptible d'inciter les collectivités à se saisir de la question pour pallier le manque. Ajoutons que le dispositif de Maison pour l'égalité n'a pas bénéficié de financement de la part de l'Etat, mais en a reçu de l'Union européenne et des communes du PIC Urban, particulièrement d'Echirolles, via le FEDER, de la Région Rhône-Alpes, et du Conseil général de l'Isère. Cette expérimentation a vu le jour dans le cadre de la politique de la ville, manifestement propice à l'innovation.

B. La politique de la ville comme pôle d'innovation

Née il y a une trentaine d'années, la politique de la ville a pour objectif le développement d'actions positives dans les quartiers les plus en difficulté. Dans ces quartiers dits « sensibles » est en effet repérée une concentration de maux sociaux menaçant la cohésion sociale (DAMON, 2005, p. 79). Alors que « *les réformes législatives ont épuisé leur énergie motrice initiale* » (JACQUIER, 2001, p. 28), la politique de la ville promeut, dès les années 1970, des démarches innovantes pour améliorer le cadre de vie et réhabiliter les grands ensembles d'habitat social bâtis après-guerre pensant que l'immigration n'était que ponctuelle. Dans les années 1980, les premières expériences de Développement social des quartiers

(DSQ) se structurent et s'étendent sur un territoire toujours plus important. Avec la massification et la concentration du chômage et de ses conséquences sociales à la fin de la décennie, cette action publique, ensemble disparate de procédures expérimentales, est institutionnalisée, rationalisée et baptisée « politique de la ville », ou « politique de la ville et du développement social urbain (DSU) » (DAMON, 2005, p. 81).

Cette forme de « *discrimination positive territoriale* » (DAMON, 2005, p. 80) est censée transcender les découpages sectoriels des politiques publiques pour traiter de manière globale un territoire, ses habitants, ses logements et ses équipements (JAILLET, 2001, p. 7). D'après Claude Jacquier, « *les acteurs engagés dans la politique de la ville seraient aux avant-postes de la réforme des institutions et des organisations* », désignés par le politologue Pierre Grémion comme des « *conspirateurs de la modernisation* » (JACQUIER, 2001, p. 28). Ajoutons que si la politique de la ville constitue un cadre propice à l'innovation, c'est non seulement parce que c'est son objet même, mais aussi parce que dans « *des systèmes budgétaires publics où plus de 95 % des crédits de fonctionnement sont simplement reconduits d'une année sur l'autre, les maigres crédits libres de la politique de la ville acqu[èrent] une importance stratégique majeure* » (JACQUIER, 2001, p. 30). Le défi, une fois l'expérimentation lancée et si elle s'avère concluante, est de pérenniser l'action en la sortant du « droit spécifique » et en la faisant intégrer le « droit commun ».

A Echirolles, la politique de la ville existe depuis 1989 et dispose d'une direction spécifique, rebaptisée récemment Vie des quartiers. Elle est désormais chargée de suivre le programme défini au niveau de la Métro, la communauté d'agglomération¹⁹ ayant compétence sur la politique de la ville. Notons que le Maire d'Echirolles, Renzo Sulli, est également deuxième vice-président de la communauté d'agglomération de Grenoble, en charge de la politique de la ville (MALBOSC, 2001, p. 18-19). Il connaît donc bien le fonctionnement et les potentialités de cette politique, notamment en matière d'innovation.

Au final, le contexte, du fait du mouvement de décentralisation et de

¹⁹ Grenoble Alpes Métropole, la communauté d'agglomération grenobloise, a été créée en 2000, par transformation de la communauté de communes préexistante. Elle regroupe aujourd'hui 26 communes.

l'institutionnalisation de la politique de la ville, notamment au niveau de l'agglomération grenobloise et de la ville d'Echirolles, semble propice aux expérimentations, potentiellement sur des thématiques novatrices telles que l'égalité hommes-femmes. Dans ce cadre favorable, l'impulsion du projet de Maison pour l'égalité femmes-hommes semble bien avoir été donnée par la politique de la ville, mais cette fois à l'échelle européenne, à travers le Programme d'initiative communautaire Urban II.

II. Le PIC Urban II : l'imposition de la thématique égalitaire

L'agglomération grenobloise s'est investie en 2001 dans le programme d'initiative communautaire Urban II (2000-2006), outil européen de renouvellement urbain. Ce programme requiert des collectivités territoriales candidates le respect de certaines conditions, dont la prise en compte du genre. Et à en croire la plupart des acteurs partie prenante du projet, il semble que la thématique de l'égalité hommes-femmes soit apparue dans les politiques locales avec la mise en œuvre PIC Urban.

A. Les règles de fonctionnement du PIC Urban

Les fonds structurels, s'ils visent à rendre le territoire européen plus homogène sur le plan économique et social, ne sont pas moins destinés à réformer et moderniser localement les structures économiques, sociales, spatiales, selon les critères définis par la Commission européenne. C'est le cas du Fonds européen de développement régional (FEDER), dont le PIC Urban est un instrument. Ainsi la participation à un PIC Urban, programme de redynamisation urbaine, économique et sociale des zones urbaines en crise, est soumise à conditions. L'éligibilité dépend à la fois des indicateurs objectifs traduisant des handicaps sur le plan économique et social, et des projets proposés pour y remédier, intégrant les exigences de l'Union européenne (BONNARD, 2005, p. 10-18).

Parmi celles-ci figurent des méthodes de travail, telles que le cofinancement du programme ou les démarches partenariales (BONNARD, 2005, p. 12-18 ; p. 36). L'intercommunalité compte même parmi les premières attentes de l'Union Européenne, qui aspire à surmonter les logiques administratives et politiques tendant à isoler les actions de chaque commune, au détriment de la recherche de cohérence et de synergies sur des territoires plus larges. La recherche de cohésion se traduit par la délimitation du territoire d'action, qui doit être continu. Par ailleurs, la Commission européenne insiste sur la logique de projet, en mettant l'accent sur l'innovation et la participation des habitants. Les grands axes de travail doivent être recensés au sein du document unique de programmation (DOCUP) et les résultats obtenus sont régulièrement soumis à des contrôles. D'ailleurs, des pénalités sont possibles, notamment la reprise définitive par l'Europe d'une partie des crédits alloués au programme si les réalisations s'avèrent insuffisantes (LA METRO, 2002, p. 2). L'UE demande également une approche globale des problèmes à résoudre, passant outre les divisions sectorielles, les dimensions économiques, sociales et culturelles constituant chacune la réalité d'un retard de développement potentiel d'une zone (BONNARD, 2005, p. 18 ; 34-35). Cette attente est typique d'une politique de la ville.

Le PIC Urban impose par ailleurs certaines thématiques, à savoir : l'exclusion sociale et la lutte contre les discriminations, l'insertion des populations d'origine étrangère, l'insertion des jeunes, la régénération physique du tissu urbain, les transports, l'activité économique, la formation, la prévention de l'insécurité urbaine, la société de l'information, le développement durable ou encore l'égalité des chances hommes-femmes (URBAN FRANCE). L'égalité entre les sexes devient ainsi une des règles du jeu.

Ces différentes dispositions sont prises en compte par les 70 sites européens, dont neuf français, retenus au titre du PIC Urban II (2000-2006). Le projet de l'agglomération grenobloise est initié depuis 2001 et s'attache à revaloriser les territoires fragilisés sur l'ouest de son territoire : Échirolles, Fontaine, Grenoble, Pont-de-Claix et Seyssinet-Pariset. Plus précisément, le programme vise les quartiers en politique de la ville de ces communes, soit environ 40 000 habitants²⁰, sur les 398 000 habitants de l'agglomération. Baptisé SOLEIL

²⁰ Cf annexe 7 : Photographie aérienne de la zone d'action du PIC Urban II

pour SOLidarité, Egalité et Initiatives Locales, il réunit différents partenaires : la Metro qui l'anime et le coordonne, la Commission européenne, la région Rhône-Alpes, la Conseil général de l'Isère et les communes concernées. Trois axes d'intervention prioritaires sont définis lors de la constitution du dossier : transformer l'espace urbain en le dotant de centralités, c'est-à-dire favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques, commerciales et culturelles ; adapter la trame urbaine du secteur, améliorer son insertion dans l'agglomération et son attractivité environnementale, l'objectif étant de mieux insérer le territoire du PIC dans l'agglomération et de renforcer son attractivité ; lutter contre la fracture sociale, urbaine et numérique et favoriser l'égalité des chances (EUREVAL, 2006, p. 6). Ce dernier axe vise le renforcement de l'insertion sociale et professionnelle des habitants du territoire, via la professionnalisation des acteurs de l'animation culturelle et sportive, l'accès aux NTIC et l'égalité hommes-femmes (BONNARD, 2005, p. 23). Cette dernière mesure, dite 3.3 « égalité hommes-femmes », est dotée d'une enveloppe de 1,3 million d'euros pour la durée du programme, soit 5 % de l'ensemble des actions engagées au titre du PIC Urban.

Ainsi la candidature de l'agglomération grenobloise à un PIC Urban et les contrôles réguliers de l'UE sur l'utilisation des budgets concernant les différentes thématiques à traiter semble avoir imposé à la communauté d'agglomération certaines méthodes de travail et la prise en compte de la question de l'égalité hommes-femmes.

B. Un axe de travail spécifique sur l'égalité hommes-femmes au sein du PIC Urban de l'agglomération grenobloise

Les différents professionnels des villes et de la Métro impliqués dans la thématique de l'égalité hommes-femmes confirment l'hypothèse selon laquelle la question est apparue localement avec le PIC Urban. D'ailleurs, aucun axe du Contrat de Ville ou du Grand Projet de Ville ne prend en compte cet enjeu et très peu d'actions en faveur de l'égalité des sexes ont été menées auparavant au niveau de l'agglomération ou des communes, à l'exception de la célébration du 8 mars (EUREVAL, 2004, p. 34-35).

Si le sujet n'avait pas été abordé précédemment sur Fontaine, la chargée de mission à l'égalité femmes-hommes sur Grenoble estime que sans l'impulsion européenne, « *il n'y aurait pas eu d'axe verbalisé et cela n'aurait pas constitué une entrée en soi pour penser les projets* »²¹. Guillaume Tournaire, agent de développement responsable des projets transversaux du PIC Urban de l'agglomération grenobloise à la Métro, abonde dans ce sens en rappelant que cette thématique est « *une opportunité de candidature* »²². « *Globalement, dit-il, ce n'était investi ni en interne à la Métro par un projet, ni en externe par les villes concernées parties prenantes du PIC Urban* » ; « *il n'y avait donc ni projet ni portage* ». D'ailleurs le travail sur l'axe 3 mesure 3 « *Egalité hommes-femmes* »²³ n'a démarré qu'en février-mars 2002, alors que le PIC Urban était signé depuis novembre 2001. Et encore, il ne s'agissait alors que de la mise en place d'un groupe de travail réunissant la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Isère, les communes concernées et notamment les agents en charge de la politique de la ville, la déléguée départementale aux droits des femmes et le CIDF grenoblois. Le motif de ces rencontres était de donner de la substance à la mesure existante et de trouver un moyen d'utiliser les fonds alloués. Le groupe fut rapidement désaffecté par les communes, qui, d'après Guillaume Tournaire, « *ne comprenaient pas les enjeux* » de la thématique. Les autres partenaires se sont donc efforcés d'explicitier l'objectif, de réaliser un diagnostic sommaire et de rédiger un document cadre, sorte de plan d'action opérationnel.

La réalisation du diagnostic, s'appuyant essentiellement sur des informations d'ordre qualitatif recueillies lors d'entretiens auprès des chefs de projet politique de la ville ou d'agents de terrain issus de différentes institutions, ont mis en avant des disparités entre les hommes et les femmes à divers niveaux : accès à l'emploi, mobilité, prise en charge des enfants, sécurité, accès à la culture et à la parole. Les seules données quantitatives disponibles concernent les taux de chômage et le travail à temps partiel. Sur le territoire du PIC Urban, le taux de chômage des femmes est supérieur de cinq points à celui des hommes. Par ailleurs, 36 % des femmes travaillent à temps partiel sur le territoire du PIC contre 7 % pour les hommes (EUREVAL, 2004, p. 37).

²¹ Entretien n° 14

²² Entretien n° 8

²³ Cf annexes 8 et 9 : Objectif 3 du PIC Urban II de l'agglomération grenobloise

De ce travail découle le plan d'action, dont l'objectif principal est de « *développer et intégrer transversalement la perspective de genre dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques publiques sur le territoire du PIC Urban* » (EUREVAL, 2006b, p. 65) ; ce qui n'exclut pas la mise en œuvre d'actions spécifiques pour répondre à des problèmes particuliers rencontrés par les femmes. Plus précisément, il s'agit de créer les conditions permettant de qualifier les acteurs et les outils qui encadreront les politiques. L'aboutissement doit en être une meilleure connaissance de la situation sur le territoire du PIC Urban, l'appropriation de la notion d'égalité hommes – femmes par les acteurs des politiques publiques et l'intégration de cette notion dans leurs pratiques. Parallèlement, des actions positives peuvent être envisagées pour corriger des situations de discrimination et pour garantir les conditions de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Cinq thèmes prioritaires seront développés pour atteindre les objectifs : la relation entre le temps de l'enfant et le temps des parents, l'égalité dans l'éducation, l'accès à la parole et l'affirmation des jeunes filles, le développement d'activité et l'accès à l'emploi, et la place des femmes dans la vie citoyenne²⁴.

Une fois le diagnostic et le plan d'action réalisés, le « *décalage entre l'objectif d'égalité hommes-femmes et les enjeux locaux* » identifié par Guillaume Tournaire s'est amoindri, et les communes ont commencé à rejoindre le groupe de travail fin 2002, début 2003. Les agents des communes semblent même avoir redécouvert l'objectif à ce moment-là grâce aux piqûres de rappel de la Métro et en réalisant que « *rien ne se faisait sur l'une des thématiques prioritaires du PIC* », note le Directeur général des services de la ville d'Echirolles²⁵.

Pour pallier ce manque, le comité de suivi, instance officielle de décision sur le PIC Urban de l'agglomération grenobloise, présidée par Renzo Sulli, a proposé la création d'un comité de pilotage spécifique à la question de l'égalité hommes-femmes. Composé d'élus et techniciens des communes et de la Métro, du Conseil général, de la Région et de la Déléguée départementale aux droits des femmes, il a pour fonction de suivre la démarche et le

²⁴ Cf annexe 10 : Plan d'action pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

²⁵ Entretien n° 5

programme d'action, ainsi que de donner des avis au comité de suivi (LA METRO, 2003b, p. 1-2). Réuni pour la première fois le 13 juin 2003, il y est envisagé, entre autres, l'élaboration d'une mission d'animation et d'appui technique pour l'égalité hommes-femmes et la création d'un lieu spécifique ressource pour les communes du PIC Urban²⁶. Ces pistes de travail trouvent un ancrage avec la proposition énoncée par la ville d'Echirolles de financer un poste à mi-temps sur la question à l'échelle de la commune et de fournir un local : la Maison pour l'égalité femmes-hommes. Si Echirolles est à l'origine de ce projet, la Métro a cherché à le rendre communautaire, proposant notamment que le poste soit complété par un mi-temps mis à disposition des autres communes du PIC Urban. Echirolles, comme le rappelle Jean-Charles Amirante, chef du service Vie des quartiers de la commune, « a accepté de jouer le jeu ». Au final, il fut procédé au recrutement d'une agente de développement travaillant à mi-temps pour les communes du PIC Urban et à mi-temps pour Echirolles en décembre 2003 et la Maison pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, bâtiment échirollois servant de centre ressource pour les communes du PIC Urban, a été inauguré en mars 2005.

Ce dispositif, rattaché au service Vie des quartiers, autrement dit politique de la ville, de la ville d'Echirolles, est la fois intercommunal pour partie, donc cofinancé par les partenaires du projet (l'UE et les communes, particulièrement Echirolles, via le FEDER, le Conseil régional et le Conseil général), et communal, est situé géographiquement sur les quartiers Ouest de la ville, zone en difficulté appartenant au territoire PIC Urban, et constitue une expérimentation plus qu'innovante puisqu'unique en France sur une thématique exigée par l'Union européenne et les règles de fonctionnement de ses fonds structurels. La Maison pour l'égalité femmes-hommes respecte les règles du jeu local, national et européen.

Toutefois, l'explication institutionnelle ne paraît pas suffisante. En effet, seul le PIC Urban de l'agglomération grenobloise a fait de l'égalité hommes-femmes une mesure à part entière, alors qu'il aurait pu s'agir d'un axe transversal, facilement diluable, voire contournable. Ce choix garantit des financements, et donc une capacité d'action. Par ailleurs, les membres du premier groupe de travail à la Métro ont insisté pour faire vivre cette mesure,

²⁶ Cf annexes 11 et 12 : Fiche de poste de l'agent-e de développement local spécialiste de l'égalité hommes-femmes et document de travail prévoyant la création d'un pôle ressource égalité femmes-hommes.

ce qui ne semblait pas acquis d'avance. Enfin, les communes, et tout spécialement Echirolles, se sont investies sur la question. Elles n'ont donc pas rejeté la norme européenne qui leur était imposée, mais se la sont appropriée, tendant à adhérer à la thématique de l'égalité hommes-femmes. Aussi une analyse cognitive et normative du processus est susceptible de compléter cette première tentative d'explication de l'apparition du dispositif.

Chapitre 2 :

L'adhésion à la norme égalitaire

L'approche cognitive et normative des politiques publiques regroupe les différents travaux qui insistent sur le poids des éléments de connaissance (sciences, expertise), des idées, des représentations ou des croyances sociales dans l'élaboration des politiques publiques (SURREL, 2004a, p. 78). Elle permet de se demander si le processus étudié, à savoir l'émergence du dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes, est le fruit de nouvelles croyances dominantes, qui susciteraient des propositions alternatives dans la définition des politiques publiques (SURREL, 2004b, p. 455). En l'occurrence, l'adhésion à l'idée d'égalité entre les femmes et les hommes ne semble pas sans influence sur l'élaboration du projet, qu'elle précède ou non le PIC Urban.

I. Un territoire et des acteurs sensibilisés

Les territoires régional, départemental et de l'agglomération grenobloise, ainsi que leurs acteurs, ne sont pas complètement néophytes en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes. Précédant le PIC Urban, ou parallèlement au programme, des actions et politiques se sont développées, constituant un contexte favorable à l'émergence d'une Maison pour l'égalité femmes-hommes. Les structures associatives et politico-administratives impliquées, du moins certains de leurs représentants, forment une sorte de « coalition de cause » (« *advocacy coalition framework* ») partageant la croyance en l'égalité des sexes et déterminés à la faire advenir localement (SABATIER, 2004, p. 40-41).

A. Un tissu associatif féministe dense

L'agglomération grenobloise compte de nombreuses associations féministes, parmi lesquelles l'Amicale du nid, l'Association pour la parité dans les métiers scientifiques et techniques, l'Association Souffle de l'Inde, Femmes SDF, les Inform'elles, Ni putes ni soumises, l'Observatoire isérois de la parité entre les hommes et les femmes, Arc-en-ci-elles, l'Association des femmes diplômées d'université, l'Association des conseillères municipales de l'Isère, les Voix d'elles, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, etc. Sans compter les associations dont ce n'est pas directement l'objet mais qui mènent des projets sur la thématique. Ce foisonnement de structures est complété par trois associations de poids : le Mouvement français pour le planning familial (MFPF), le CIDF et Solidarité femmes.

A l'origine du MFPF se trouve l'association Maternité Heureuse, créée en 1956 par la doctoresse Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé et destinée à promouvoir le contrôle individuel des naissances. La même année à Grenoble, le docteur Henri Fabre et le professeur de philosophie Georges Pascal fondent une section locale avec un petit groupe de militants. Dès 1960, l'association abandonne son nom de baptême pour celui de Mouvement français pour le planning familial, MFPF. Un an plus tard, le premier centre de planification français ouvre ses portes à Grenoble dans l'illégalité. Luttant pour l'abrogation de la loi de 1920 qui encourageait la natalité, interdisait l'avortement et toute publicité anticonceptionnelle, le centre distribue des diaphragmes et des crèmes spermicides importés dans l'hexagone depuis la Suisse ou l'Angleterre, et ce jusqu'à l'adoption de la loi Neuwirth en 1967. L'avortement restant interdit jusqu'à la fin des années 1970, le MFPF organise des voyages à l'étranger pour certaines femmes et les médecins de l'association pratiquent parfois eux-mêmes des interruptions volontaires de grossesse (CHEMIN, 2006). La structure, aujourd'hui sortie de l'illégalité, propose des consultations gynécologiques, des activités de conseil conjugal et des animations, notamment à destination des établissements scolaires, concernant l'éducation à la sexualité.

Le Centre d'information sur les droits des femmes (CIDF) de l'Isère, implanté à Grenoble, fut lui aussi la première structure locale après la création en 1972 du Centre d'information féminin (CIF) à Paris. Créé en 1974, il fait désormais partie des quelques 119 CIDF de France œuvrant sur trois axes principaux : les juristes accueillent, écoutent et informent le public sur les questions juridiques, sociales et professionnelles, les informations transmises visant à favoriser l'autonomie des personnes par la connaissance de leurs droits et des moyens de les faire valoir ; le CIDF informe, oriente et accompagne le public dans l'accès à l'emploi et à la création d'activités. Il soutient notamment le montage et la réalisation de projets favorisant la mixité et l'égalité professionnelle ; enfin, le CIDF organise des actions et participe aux réflexions sur l'égalité professionnelle, politique, sociale et économique, entre les femmes et les hommes. C'est d'ailleurs pour cette raison que le CIDF de Grenoble a pris part au PIC Urban.

Quant à Solidarité femmes, tout commence en 1975 à Grenoble lorsqu'un mouvement de lutte contre les violences faites aux femmes (violences conjugales, familiales, sexuelles, économiques, etc.) est créé par un groupe de femmes et d'hommes militant dans l'éducation populaire et qui, travaillant dans des services sociaux, juridiques et syndicaux, avait constaté l'inadaptation des réponses apportées aux femmes victimes de violences. Il décide donc d'instaurer une permanence d'accueil conférant écoute, information et orientation aux femmes et familles, baptisée Agora. Mais la demande est si forte qu'une association est fondée en 1981 : Solidarité femmes Grenoble. La structure travaille en partenariat avec les services sociaux, les lieux d'accueil et d'hébergement, les services de justice et de police, les services médicaux pour soutenir au mieux les victimes. Qui plus est, elle ouvre en 1992 le centre de formation et d'éducation populaire Starter afin de faire bénéficier les femmes de « *modules de redynamisation* » et de les accompagner dans la mise en place d'un « *projet de vie sociale et professionnelle* ». En 1993, elle crée le restaurant d'utilité sociale L'arbre fruité, qui propose à des personnes en contrat aidé « *un ré-apprentissage des règles liées à l'emploi et une initiation aux métiers de la restauration* » (SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE, 2006).

Ce bassin féministe grenoblois, particulièrement vigoureux, favorise la diffusion de l'idée d'égalité hommes-femmes, notamment via les formations, conférences et rencontres organisées par les associations. Ce travail de sensibilisation est susceptible de concerner les élu-es, les agent-es administratifs-ves comme les citoyen-nes. Par ailleurs, ces associations permettent, par leur action, de rendre visible la nécessaire mise en œuvre de politiques de traitement des inégalités entre les sexes (HEINEN, 2004, p. 96-98). Notons toutefois que leur existence témoigne d'un certain intérêt de la part des pouvoirs publics locaux, puisque ces derniers financent pour partie les différentes structures mentionnées précédemment. Cet apport de subventions pourrait même favoriser, selon Christine Guillemaut²⁷, « *un appel d'air* » auprès des collectivités territoriales qui, interpellées par les associations féministes, participent régulièrement au financement de leurs actions, au point de réserver une part de leur budget, si infime soit-elle, à la question de l'égalité hommes-femmes. Pourrait-il s'agir des prémisses d'une politique locale sur la thématique ?

B. Le Conseil régional de Rhône-Alpes : le programme européen Trans-faire et le plan régional d'action

En 1996, la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Rhône-Alpes, avec le soutien du Préfet de région, tente l'expérience du programme européen Trans-faire (1996-2000) qui vise à développer l'approche intégrée de genre localement, complétée par des actions spécifiques. Le premier objectif est de rendre visibles les situations respectives des hommes et des femmes dans tous les diagnostics servant de base à l'élaboration des contrats de plan. Un bilan statistique sexué est demandé chaque année à cet effet. Dans ce cadre, le Conseil économique et social de Rhône-Alpes a créé, au sein de chacune de ses commissions, un groupe ad hoc constitué d'hommes et de femmes. Le groupe est chargé d'évaluer les actions menées par le Conseil régional de Rhône-Alpes au regard de l'égalité hommes-femmes. Le bilan établi sert ensuite de base à l'élaboration des actions inscrites dans le prochain contrat de plan Etat-région. L'ensemble des propositions des commissions a été voté à l'unanimité par le Conseil économique et social. Dans un second temps, il s'est agi de

²⁷ Entretien n° 10

sensibiliser l'ensemble des acteurs, en particulier les élus, à la thématique. La programmation d'actions concrètes intégrées dans les programmes généraux constitue l'étape ultime. Parallèlement, constatant qu'il existe des discriminations subies par des « *catégories de femmes appartenant, le plus souvent, à des populations d'ores et déjà défavorisées (femmes immigrées, familles monoparentales, etc.)* », sont poursuivies des actions ponctuelles sur ce public cible, avec une visée correctrice, de « *rattrapage* » (TERNISIEN D'OUVILLE, JANICOT, 1999, p. 110-112). Trois grands thèmes furent développés avec ce programme européen : l'accès des femmes aux décisions et aux responsabilités, la vie professionnelle – l'égalité professionnelle, et l'égalité dans la cité. Des expérimentations, diagnostics et évaluations ont été conduits dans ce cadre, et des outils ont été créés à destination des porteurs de projet et des institutionnels afin d'apprécier la prise en compte par les projets de la thématique de l'égalité (EUREVAL, 2004, p. 36).

Lorsque le programme européen, et donc une grande partie des financements, touchent à leur fin, le Conseil régional Rhône-Alpes, partenaire de Trans-faire et concerné par certaines de ses recommandations, décide de s'investir sur la thématique de l'égalité hommes-femmes. Christine Guillemaut, la coordinatrice du programme européen, auparavant rattachée à la délégation régionale déconcentrée aux droits des femmes, est embauchée comme chargée de mission à la Région. Il lui est demandé d'élaborer un plan d'action régional pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (2002-2006) signé entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, ainsi que par les rectorats des Académies de Lyon et Grenoble. Ce travail, réalisé en transversalité, ambitionne de « *ne pas traiter de la question des femmes comme une question supplémentaire, qu'on traite en plus et à la marge avec des « actions femmes », mais plutôt d'intégrer cette préoccupation dans toutes les politiques publiques* », explique Christine Guillemaut²⁸. Trois axes prioritaires ont été définis : l'orientation et le développement professionnel et personnel des jeunes filles et garçons, des femmes et des hommes ; l'égalité professionnelle dans les entreprises, le renforcement de la contribution des femmes au développement économique ; et l'articulation des temps de vie pour les femmes et pour les hommes (articulation entre vie professionnelle et vie privée) (EUREVAL, 2004, p. 36).

²⁸ Entretien n° 10

Selon la chargée de mission régionale, l'Union européenne est à l'origine de ce projet, en a « *donné l'impulsion* » « *dans le cadre du quatrième programme d'action communautaire pour l'égalité entre les femmes et les hommes* ». L'union européenne a également fourni des « *moyens financiers* », une « *méthodologie* », le « *mainstreaming* », et des outils. Elle observe par ailleurs que l'investissement de la Région sur la thématique de l'égalité des sexes n'est pas lié à une appartenance partisane, puisque la mission lui fut confiée sous la présidence d'Anne-Marie Comparini, élue UDF, et le projet pris fin lorsque Jean-Jacques Queyranne est élu Président du Conseil régional sous l'étiquette PS en 2004. Aujourd'hui employée à l'Observatoire de la parité attaché à la Mairie de Paris, à majorité socialiste, elle estime que cette conviction en l'égalité des hommes et des femmes et en la capacité des politiques locales à la faire advenir est avant tout « *une question de personne* ». Toutefois, elle estime qu'« *aujourd'hui, plus personne ne peut passer à côté de la question* », d'autant plus avec les élections à venir en 2007.

Si le plan d'action a finalement été abandonné en 2004, il a eu le mérite d'exister et de montrer que les politiques locales sont susceptibles de se saisir de la question de l'égalité hommes-femmes et d'y apporter des réponses en fonction de leurs compétences. D'ailleurs, le Conseil régional est l'un des partenaires du PIC Urban de l'agglomération grenobloise, et participe au financement de l'axe égalité hommes-femmes, notamment un quart du poste de l'agente de développement spécialiste de l'égalité des sexes.

C. Le Conseil général de l'Isère : une délégation politique et un service des droits des femmes

Plus récemment, en 2001, peu de temps après le débat et la loi sur la parité politique, le Président du Conseil général de l'Isère, André Vallini, accorde à la conseillère générale Brigitte Périllie une délégation aux droits des femmes. Cette mission, qui avait été sollicitée par la nouvelle élue et figure parmi les dix actions innovantes du Département, fut complétée par un poste de chargée de mission dès 2002 et par une enveloppe budgétaire conséquente de 75 000 euros. Cette dernière fut même réévaluée en 2004, atteignant depuis 150 000 euros. Ce

budget, le plus petit accordé à une délégation, convient à Brigitte Périllie qui estime ne pas pouvoir dépenser plus étant donné la petitesse de son service. Par ailleurs, fin 2004, la chargée de mission est devenue cheffe du service droits des femmes, nouvellement créé (EUREVAL, 2004, p. 42 ; Entretien n° 2 avec Brigitte Périllie).

L'élue a fixé quatre axes de travail à sa délégation : « *la valorisation de l'image de la femme, étape essentielle de la prise de conscience des potentiels féminins d'action et d'élévation sociale, des capacités des femmes à agir à part égale à tous les échelons, au sein de notre société ; la lutte contre les violences conjugales, sexuelles et comportements sexistes ; la prise en compte du genre dans les politiques du Conseil général avec un comité ad hoc, chargé d'évaluer la place faite aux femmes et aux hommes dans les différents dispositifs et au sein de sa propre administration ; l'aide aux initiatives des associations et des partenaires publics ou privés en matière de droits des femmes ou d'égalité* » (PERILLIE, 2006, p. 35).

Ces objectifs sont notamment mis en œuvre à travers des colloques, conférences et animations, en particulier à l'occasion du 8 mars, la charte sportive à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, des expositions (« Dis non à ta violence : la lutte contre les comportements sexistes et les violences sexuelles », « Dix femmes, dix engagements » portraits de dix femmes qui ont marqué leur époque, ou encore « Les femmes Prix Nobel »), ou des actions de communication, entre autres sur la question des violences conjugales avec la réalisation d'une affiche et d'une brochure largement diffusée à destination des femmes victimes.

Si la mission et le service droits des femmes ne sont pas pérennes, il semble toutefois que la thématique égalitaire soit davantage prise au sérieux. Les élus « *n'osent plus s'amuser à critiquer ouvertement* »²⁹ les actions menées, comme ils le faisaient au début dans l'hémicycle. Brigitte Périllie est consciente que cette nouvelle norme politiquement correcte ne signifie pas pour autant que les conseillers généraux soient convaincus. Néanmoins elle pense qu'avec le soutien du contexte national, notamment le débat sur la parité, sa délégation

²⁹ Entretien n° 2 avec Brigitte Périllie

est parvenue à « *impulser un mouvement* », à amorcer un changement des mentalités. Elle note d'ailleurs que la conviction en l'égalité hommes-femmes n'est pas affaire de « *couleur politique* », mais une question de personne. « *Il faut y croire, il faut être militant dans ce domaine. Tout est à inventer. Si on n'y croit pas fondamentalement, on ne peut pas y mettre l'énergie nécessaire.* » Elle a également pu observer pendant son mandat le passage de l'approche « *droits des femmes* » à l'introduction locale, très progressive, du concept de genre. D'après elle, il est plus facile de faire passer un projet auprès des élus avec la notion genre, en intégrant les hommes à la réflexion. Mais encore faut-il que le concept de genre soit compris, ajoute-t-elle. Il faut reconnaître cela dit que la plupart des projets menés par la délégation sont des projets spécifiques visant le public féminin. Les relations hommes-femmes et leur éventuelle évolution ne sont que peu abordées.

Localement, Brigitte Périllié pense avoir « *fait effet de levier* ». C'est la conclusion qu'elle tire de la diffusion des manifestations dans les villes de l'agglomération grenobloise pour célébrer la journée internationale des femmes. En tous cas, le Conseil général est l'un des financeurs du PIC Urban, et notamment du poste de l'agente de développement travaillant au sein de la Maison pour l'égalité à hauteur d'un quart. Brigitte Périllié a par ailleurs acquis récemment une délégation à la Métro, dont elle est vice-présidente à la qualité de vie et à l'égalité hommes-femmes. Elle avoue avoir dû faire preuve de persuasion, de « *lobbying* » pour l'obtenir, la communauté d'agglomération ne semblant pas encore acquise à la cause des politiques locales d'égalité des sexes.

Au final, les territoires régional, départemental et de l'agglomération semblent sensibilisés à l'idée d'égalité entre les hommes et les femmes, au vu des projets financés et menés par les collectivités territoriales et les nombreuses associations féministes. Cette adhésion normative constitue un contexte favorable à l'émergence de nouvelles politiques publiques locales intégrant le concept de genre. Jean-Charles Amirante évoque même la « *légitimité* »³⁰ conférée à la question par ces précédentes actions. Qui plus est, certains des acteurs concernés sont partenaires et financeurs du PIC Urban, et en particulier du dispositif de la Maison pour l'égalité femmes-hommes. Toutefois l'impulsion de ce projet particulier

³⁰ Entretien n° 6

paraît être le fruit d'une décision du Maire d'Echirolles, en accord avec la Métro et les autres communes du PIC Urban.

II. L'impulsion donnée par le Maire d'Echirolles, favorable au développement de politiques locales d'égalité hommes-femmes

Renzo Sulli, Maire d'Echirolles, vice-président de la Métro à la politique de la ville, président du comité de suivi du PIC Urban et Conseiller général de l'Isère a eu une importance capitale dans le processus de décision quant au dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes. Aussi est-il intéressant de tenter d'identifier les facteurs à l'origine de sa sensibilisation, d'observer comment s'est manifestée sa volonté politique sur le sujet, et les réactions des autres partenaires principaux du PIC Urban, à savoir la Métro et les autres communes.

A. Les facteurs de sensibilisation du Maire à la thématique

La commune d'Echirolles n'a pas découvert la thématique de l'égalité hommes-femmes avec le PIC Urban. Monique Lezziero, élue au Conseil municipal entre 1983 et 2001, a œuvré, de façon quelque peu isolée, afin que soit célébrée la journée internationale des femmes le 8 mars. Se définissant comme « *féministe communiste* »³¹, le féminisme étant le premier de ses engagements, elle a porté cette question dans les années 1990 au sein de la commune. Bien que ses revendications aient été perçues comme des « *provocations* » et qu'elles aient suscité des moqueries, elle a persévéré et a obtenu en 1994 un budget d'environ 5 000 francs (approximativement 750 euros) pour organiser le premier « 8 mars » de la ville. A partir de la fin des années 1990, ce budget est passé à 25 000 francs (soit environ 3 750 euros). Echirolles faisait alors partie, avec Saint-Martin-d'Hères, des deux seules villes de

³¹ Entretien n° 4

l'agglomération à célébrer cette date, et en y accordant un budget notable. Le Maire et le premier adjoint ont même participé à certaines des manifestations à partir de 1997. Sur la forme, Monique Lezziero a choisi d'organiser l'événement en partenariat avec les associations de quartier, les centres sociaux, les maisons des jeunes et de la culture, etc. Elle trouvait là l'occasion de faire vivre « *la démocratie participative* ». Cela a sans doute permis par ailleurs de sensibiliser certains services de la ville à la thématique. Dans cette évolution, l'ancienne élue reconnaît avoir bénéficié du soutien des « *politiques européennes et nationales* », de « *l'association des conseillères municipales de l'Isère* » dont elle était membre, et plus encore du « *débat sur la parité* ». Cette polémique a permis d'« *évoquer la place des femmes en politique* », un premier angle d'attaque pour aborder l'égalité des sexes.

Selon Jean-Charles Amirante, chef du service Vie des quartiers de la commune, le débat et la loi sur la parité ont constitué « *une ouverture politique* »³². Nationalement, le Parti communiste semble avoir adhéré à ce principe de parité politique. En effet, lors des élections législatives de 2002, le PCF a présenté 43,8 % de femmes sur l'ensemble de ses candidats, contre 34,6 % au Parti socialiste, 19,9 % à l'Union pour la démocratie française et 19,7 % à l'Union pour un mouvement populaire (MANDRAUD, ZAPPI, 2005). Qui plus est, Marie-Georges Buffet, secrétaire nationale du PCF, s'interroge en ce début d'année 2006 sur « *l'opportunité de supprimer les dotations publiques aux partis qui ne respectent pas la loi* » (RIDET, ZAPPI, 2006), au lieu de se contenter de pénalités. Ajoutons que le 21 octobre 2005, seul le PCF a rappelé au niveau national qu'il s'agissait du soixantième anniversaire du vote des femmes, leur première participation ayant eu lieu à l'occasion du référendum et de l'élection de l'Assemblée constituante le 21 octobre 1945 (MANDRAUD, ZAPPI, 2005). Or, si la majorité est de gauche plurielle à Echirrolles, le Maire et certains des élus sont, quant à eux, affiliés au PCF.

Quelques agents de la municipalité ont par ailleurs suivi un cycle de formation dispensé par le CIDF isérois, organisé dans la cadre du PIC Urban. Cette sensibilisation a constitué pour Jean-Charles Amirante « *une révélation* ». « *Au même titre que l'action publique doit intégrer les questions de participation des habitants, elle doit intégrer cette*

³² Entretien n° 6

question de l'égalité des sexes», ajoute-t-il. «*Ca avait quelque chose de vraiment révolutionnaire. A titre personnel, j'ai été immédiatement très intéressé, et je m'en suis ouvert au Maire*». Au sein de l'équipe municipale élue en 2001, Sylvette Rochas considère quant à elle le féminisme comme une évidence, après avoir vécu enfant la seconde vague féministe et après avoir «*profité toute [sa] vie des émancipations des femmes*»³³. Ainsi, certains acteurs d'Echirolles semblent sensibilisés à la thématique.

De son côté, Renzo Sulli pointe une inflexion des mentalités : il n'est désormais plus politiquement correct de tenir des propos ouvertement sexistes. Publiquement, tout le monde se positionne en faveur de l'égalité hommes-femmes, explique-t-il. Il reste cependant conscient que les préjugés quant aux capacités «*inférieures*» des femmes demeurent latents³⁴. Ainsi Renzo Sulli, qualifié par l'agent de développement de la Métro Guillaume Tournaire de «*vrai politique*», passionné par son travail, a fait preuve d'intuition. Ouvert aux thématiques nouvelles, telles que le développement durable, le Maire estimait que face à cette évolution des mœurs, «*on ne pouvait pas laisser cette question de l'égalité des sexes non couverte au niveau de la Ville*»³⁵.

B. La volonté politique de Renzo Sulli

Après avoir étudié pendant trois ans le développement de politiques locales intégrant la notion de genre dans sept pays de l'Union européenne, l'équipe de chercheurs coordonnée par Jacqueline Heinen (2004, p. 92-93 ; 134) souligne le rôle prépondérant de la volonté d'un personnage politique suffisamment influent pour être en mesure de l'imposer. C'est pourquoi les convictions du Maire, chef de l'exécutif communal qui concentre entre ses mains de nombreux pouvoirs, sont déterminantes pour faire émerger cette thématique et permettre sa mise en œuvre.

³³ Entretien n° 3

³⁴ Entretien n° 1

³⁵ Propos rapportés par Jean Caballero, entretien n° 5

En l'occurrence, Renzo Sulli, membre de l'équipe municipale depuis 1983, devenu Maire par défection en 1999 et élu Maire en 2001, se dit « convaincu » qu'il s'agit d'un « combat juste »³⁶. « J'ai toujours considéré que c'était des questions extrêmement importantes », précise-t-il. « Au niveau mondial [comme] en France, les femmes représentent la moitié de la population, [...] et on ne peut pas considérer qu'elles participent à la vie publique à hauteur et de leur qualité et de leur nombre. Je répète toujours que ça semble paradoxal pour un pays comme la France qui a fait la révolution, qui a été empreinte de nombreux combats, d'avoir attendu 1945 pour donner le droit de vote aux femmes. Il y a des pays au Moyen-Orient où elles l'ont depuis les années 1920 ou 1930. » « Dans les années 1990, ces préoccupations sont devenues un peu plus prégnantes et lorsque la nouvelle équipe municipale que je conduis a été réélue en 2001, j'ai d'abord souhaité, c'est la loi, que l'équipe soit paritaire. » Le fait de passer par une loi ne lui semble pas satisfaisant, mais comme il l'ajoute : « à un moment donné, quand les consciences n'avancent pas assez vite, il faut prendre des décisions. »

Cette conviction se traduit certes par le respect de la loi, mais aussi par la volonté d' « aller au-delà ». « La loi impose la parité sur les listes des conseillers municipaux, elle ne dit rien sur l'exécutif. Nous avons souhaité un exécutif paritaire, donc sur onze adjoints, cinq étaient des femmes et pas affectées à des responsabilités mineures ou celles où on a parfois l'habitude de cantonner les femmes, puisqu'il s'agit d'adjointes à la culture, au sport, à l'habitat, à l'environnement, au mode de garde-petite enfance, et une élue missionnée sur la santé -handicap. » Le Maire ne s'arrête pas là : « quelques mois plus tard, j'ai chargé Sylvette Rochas, parce qu'il m'a semblé qu'il fallait aller plus loin dans la démarche [...] d'un travail plus spécifique. » Il a en effet chargé l'élue d'une mission promouvant les « droits de la femme »³⁷, mission devenue officielle en octobre 2002, afin d' « engager un travail sur la durée ».

Bien que tous les élus de la commune, y compris communistes, n'aient pas été immédiatement convaincus par l'intérêt de ces questions, Jean-Charles Amirante identifie

³⁶ Entretien n° 1

³⁷ Cf annexe 4 : Lettre de mission adressée par le Maire à Sylvette Rochas le 18 octobre 2002.

clairement la détermination du Maire à créer un projet s'appuyant sur « *les questions qui ont émergé avec le débat sur la parité* »³⁸. « *Il y avait une volonté politique de l'afficher, mais pas pour des contingences électorales. Je pense qu'il y avait une vraie conviction de dire : « il faut travailler sur ces questions »* ». Le PIC Urban apparaît alors comme une opportunité de mettre en œuvre cet engagement. D'après Guillaume Tournaire, au démarrage du mouvement de Ni putes ni soumises, Renzo Sulli a « *incarné le lien entre les préoccupations de la politique de la ville et l'égalité hommes-femmes* »³⁹, relation que les techniciens ne semblaient pas percevoir. « *C'est une question de sensibilité de l'élu* », ajoute l'agent de développement de la Métro. Tant et si bien que le Maire d'Echirolles a proposé de déposer un dossier dans le cadre du PIC Urban pour « *constituer sur Échirolles une maison de l'égalité hommes femmes* »⁴⁰. Il explique, pour justifier son projet que « *souvent, lorsqu'on ne repère pas un lieu, un édifice, un endroit où on peut se rencontrer, on a du mal à faire fonctionner de manière concrète des actions, une politique. Surtout dans un domaine aussi difficile et aussi particulier que celui-là. Moi, je souhaitais qu'il y ait un lieu à partir duquel se développe une série d'actions, de réflexions, pas simplement pour la ville, en tant que service ville, mais plutôt en essayant d'agréger des associations, des individus qui s'intéressent à ces questions-là.* » Le PIC Urban a donc constitué « *une opportunité de se faire soutenir, et en investissement pour le réaménagement de la Maison, et en fonctionnement sur le poste d'Isabelle Vernay* ». Au final, à en croire Guillaume Tournaire, sans la prise de position de Renzo Sulli, « *on parlerait peut-être encore de recruter quelqu'un. On tournerait en rond* ». « *C'est ce qui a déclenché le démarrage du projet* ».

C. L'accord de la Métro et des autres communes du PIC Urban sur le projet de Maison pour l'égalité femmes-hommes

Fontaine, Pont-de-Claix, Grenoble et Seyssinet-Pariset, les autres communes partie prenante du PIC Urban, semblaient également, pour certaines, convaincues par la thématique. En effet, Pont-de-Claix s'y est déjà engagé en ouvrant l'un des premiers centres de

³⁸ Entretien n° 6

³⁹ Entretien n° 8

⁴⁰ Entretien avec le Maire d'Echirolles, n° 1

planification communal de la région en 1980. La directrice, par ailleurs chargée de la mission égalité du PIC Urban sur sa commune, travaille depuis longtemps sur les relations garçons-filles par le biais d'animations à destination d'un public jeune, notamment scolaire. L'accueil individuel permet par ailleurs d'évoquer ces questions avec les habitantes et habitants de la commune qui le souhaitent. « *Cela témoigne d'une vraie volonté des élus* », déclare Corinne Gachelin, la directrice du centre, « *car c'est assez rare les centres communaux au regard de la situation nationale* »⁴¹. D'ailleurs, si elle reconnaît que « *cela reste toujours compliqué de convaincre* » les élus, la Ville a porté différents projets sous l'angle du droit des femmes dans le cadre du PIC Urban.

A Fontaine, le programme européen a introduit la question de l'égalité hommes-femmes. Bien que la Ville ne soit pas prête à créer un poste spécifique, un groupe de travail réunissant différents acteurs du territoire communal a été fondé par la chargée de la mission égalité hommes-femmes du PIC Urban sur la commune, et se réunit régulièrement pour réaliser un diagnostic et envisager des actions promouvant l'égalité hommes-femmes⁴².

A Grenoble, quelques professionnels des secteurs sociaux, de la santé et de l'insertion du quartier Mistral se sont rencontrés à plusieurs reprises pour élaborer un diagnostic succinct, et quelques projets sont menés par le centre social du territoire⁴³.

En revanche, à Seyssinet-Pariset, la thématique n'a pas été vraiment prise en charge, faute de volonté politique⁴⁴.

Dans ce contexte, et alors que l'équipe Métro du PIC Urban, en particulier Guillaume Tournaire, cherchent à faire vivre l'axe égalité du programme, le projet de Maison pour l'égalité femmes-hommes déposé par Echirolles retient l'attention. Jean-Charles Amirante rappelle comment l'équipe du PIC Urban s'est saisie du projet, arguant qu'il serait dommage

⁴¹ Entretien n° 12

⁴² Entretien avec Nadine Nivon (n° 11), chargée de la mission égalité hommes-femmes du PIC Urban sur Fontaine

⁴³ Entretien avec Christiane Chateauvieux (n° 14), chargée de la mission égalité hommes-femmes du PIC Urban sur le quartier Mistral de Grenoble

⁴⁴ Entretien avec Louissette Ollivier (n° 13), chargée de la mission égalité hommes-femmes du PIC Urban sur Seyssinet-Pariset

de le limiter au territoire d'Echirolles⁴⁵. Renzo Sulli, en tant que Maire et président du Comité de suivi du PIC Urban, a accepté d'élargir le dispositif à l'ensemble des communes participant au programme européen⁴⁶. Finalement, le bâtiment, ancien chalet abritant des logements de fonction pour les employés d'EDF, a été rénové sur les deniers de la commune d'Echirolles, soutenue par le Département et la Région. Il est toutefois destiné aux différents partenaires du projet, et ambitionne même un rayonnement d'agglomération. Quant au poste d'agente de développement à l'égalité hommes-femmes, il est financé au quart par la Ville d'Echirolles, au quart par les parts de FEDER accordées aux cinq communes au prorata du montant perçu⁴⁷, au quart par le Conseil régional de Rhône-Alpes, et au quart par le Conseil général de l'Isère. Ce poste est à mi-temps mis à la disposition de la commune d'Echirolles, et à mi-temps au service des autres communes du PIC Urban⁴⁸.

Ainsi, l'approche cognitive et normative complète l'approche institutionnelle précédemment décrite, mettant en exergue l'importance de l'adhésion des acteurs locaux clés à l'idée d'égalité des sexes et à la nécessité d'élaborer des politiques locales pour y parvenir. Cependant, cette croyance ne fait pas l'unanimité et ne constitue pas, avec les règles du jeu imposés par la décentralisation, la politique de la ville et le PIC Urban, les seuls facteurs déterminants dans la prise de décision du Maire d'Echirolles. Aussi une analyse intégrant les intérêts politiques et financiers à s'y investir enrichirait l'identification des éléments à l'origine du projet.

⁴⁵ Entretien avec Jean-Charles Amirante, n° 6

⁴⁶ Entretien avec Renzo Sulli, n° 1

⁴⁷ Les communes ne touchent pas toutes le même montant de FEDER. L'investissement annuel des Villes dans le financement du poste varie ainsi de 300 euros pour Seyssinet-Pariset à 3 500 euros pour Echirolles, au prorata des fonds européens perçus. Par ailleurs, Echirolles ajoute 10 000 euros sur ses fonds propres, ce qui revient à une participation de 13 000 euros sur les 40 000 euros que coûte le poste. (Entretien avec Guillaume Tournaire, n° 8)

⁴⁸ Cf annexe 13 : Budgets de l'axe 3.3 du PIC Urban II de l'agglomération grenobloise

Chapitre 3 :

Les intérêts politiques et financiers présentés par le projet de Maison pour l'égalité femmes-hommes

Outre les enjeux liés aux règles de fonctionnement des politiques locales et des fonds structurels européens, au-delà de l'adhésion à l'idée selon laquelle la notion d'égalité hommes-femmes devrait être prise en charge par les politiques locales, il semble que puissent être poursuivis d'autres intérêts, de nature politique et financière. Les acteurs concernés mettent alors en œuvre des moyens adaptés pour parvenir à leurs fins, selon un principe de rationalité limitée. Dans ce contexte, l'égalité hommes-femmes pourrait constituer une thématique de justice sociale nouvelle, renouvelant le discours en perte de vitesse du Parti communiste. Par ailleurs, des enjeux financiers existent nationalement et localement. Enfin, la Ville d'Echirolles se targue d'être à la pointe de l'innovation sociale, image défendue par son Maire, conscient de la concurrence existant avec les autres communes de l'agglomération.

I. Renouveler les thématiques du Parti communiste, en perte de vitesse

Si tous ne reconnaissent pas un quelconque enjeu électoral associé à la thématique de l'égalité hommes-femmes, cette dernière est toutefois susceptible d'apporter un peu de nouveauté, voire d'attrait, au Parti communiste français.

A. Une absence d'électorat sensible à la thématique de l'égalité hommes-femmes ?

Le débat sur la parité a mis sur le devant de la scène publique la question de l'égalité hommes-femmes, au moins dans le domaine politique. Les Françaises et Français, d'après les sondages d'opinion réalisés avant le vote de la loi, se disaient favorables, à plus de 60 % en moyenne, à une modification de la Constitution afin d'introduire la parité hommes-femmes comme principe général (LE DOARE, SENOTIER, 2004, p. 151). Cette adhésion majoritaire pourrait laisser présager d'un potentiel électorat en faveur des candidats sensibles à la thématique de l'égalité hommes-femmes, ou du moins soucieux d'appliquer la loi sur la parité politique. D'ailleurs, un sondage CSA réalisé le 10 octobre 2005 par le journal le Parisien révèle que 76 % des Français interrogés ne font pas confiance aux hommes politiques qu'ils jugent trop coupés de leurs préoccupations, et que 89 % proposent qu'il y ait davantage de femmes au Parlement pour y remédier (MANDRAUD, ZAPPI, 2005). Si cette prise de position pourrait être rattachée au courant féministe essentialiste, les personnes interrogées préjugant de qualités qui seraient inhérentes aux femmes, il n'en reste pas moins que l'attachement de la population française à une plus grande présence des femmes dans l'univers politique semble exister.

Cependant, les acteurs de l'agglomération grenobloise rencontrés estiment majoritairement qu'il n'existe pas d'électorat spécifique sur la question de l'égalité hommes-femmes. Lors de la création du projet de Maison pour l'égalité, Sylvette Rochas pense que la population locale « *n'était pas forcément sensible à cette thématique* »⁴⁹. Jean-Charles Amirante ajoute qu'il n'envisage pas que ce projet ait été proposé « *en réponse à un électorat* »⁵⁰. Jean Caballero paraît abonder dans son sens : « *Honnêtement, a-t-on déjà vu quelqu'un gagner des élections en France parce qu'il avait manifesté une forte tendance pour l'égalité femmes-hommes ?* »⁵¹. Il introduit néanmoins une légère nuance : « *Il y avait peut-être l'idée de consolider son propre électorat, qui est assez sensible à ça ; peut-être de toucher un plus large électorat de gauche* ».

⁴⁹ Entretien n° 3

⁵⁰ Entretien n° 6

⁵¹ Entretien n° 5

Il semble en effet que si cette thématique n'est peut-être pas à même d'attirer un électorat nouveau, elle est susceptible de renouveler un tant soit peu le discours du Parti communiste, ce qui pourrait en limiter la perte de vitesse.

B. Perte d'audience de l'idéologie marxiste et ouverture à l'égalité hommes-femmes

D'après le Directeur de l'IFOP, Frédéric Dabi : « *Les études montrent que l'absence de parité réelle demeure un des signes majeurs de l'archaïsme du système* ». A l'inverse, un parti qui promeut des femmes semble bénéficier d'un bonus. « *C'est un atout en terme d'image qui donne le signe d'une plus grande ouverture sur la société* », affirme Stéphane Rozès, de l'institut CSA, qui explique que les Verts, l'extrême gauche et, plus récemment, le PCF en ont bénéficié » (MANDRAUD, ZAPPI, 2005).

Le Parti communiste français n'a pas toujours soutenu les revendications féministes. Si bien que suite à un comité central houleux les 26-27 avril 1978, des militantes adressent à son secrétaire national, Georges Marchais, un véritable réquisitoire. Le parti, expliquent-elles, n'a jamais véritablement tenu compte des femmes. Le 2 juin, Georges Marchais répond « *qu'il n'autorisera pas un courant féministe dans l'appareil car il est entendu que la direction du parti ne laissera aucune place à la contestation, qu'elle soit féministe ou autre. [...] Constituer un groupe à l'intérieur du parti est une activité fractionnelle qu'il convient non seulement de condamner mais de combattre* » (GUERAICHE, 1999, p. 248-249). En mai 1979 paraît le numéro zéro du journal Elles voient rouge, autour duquel la contestation féministe interne au PCF, mais elle ne sera que de courte durée, les militantes ayant du mal à se positionner entre leurs deux engagements.

Monique Lezziero, ancienne élue communiste à Echirrolles explique que même localement, dans les années 1980, « *la culture idéologique, qu'elle soit socialiste ou communiste, ne favorise pas l'émergence de la question du genre. C'est presque antinomique.*

Le genre vient notamment déranger toute l'analyse marxiste... donc c'est difficile pour eux de s'ouvrir à cette nouvelle façon de penser les problèmes »⁵².

Cependant, avec le processus de tertiarisation de la société française qui s'opère à partir des années 1970, la fin des grandes concentrations ouvrières, la chute du Mur de Berlin en 1989 et la mise à mal de l'idéologie marxiste qu'il pouvait incarner et la montée en puissance du libéralisme, le PCF entame une phase de déclin qui démarre dans les années 1980. En mars 2001, un certain nombre de communes communistes comme Argenteuil, Fos-sur-Mer ou la Seyne-sur-Mer basculent à droite. Lors des élections présidentielles de 2002, le PCF, avec pour candidat Robert Hue, enregistre le score le plus bas de son histoire : 3,37 % des voix au premier tour. La même année, aux élections législatives, le PCF n'emporte que 4,82 % des voix. Ces deux scores, inférieurs à 5 %, mettent à mal les finances du Parti communiste, qui se doit d'enrayer cette désaffection. Marie-Georges Buffet, élue secrétaire nationale du parti depuis 2001, décide notamment d'impulser un mouvement d'ouverture en direction des mouvements sociaux, des associations et syndicats, évitant de se braquer sur l'idéologie marxiste-léniniste défendue par des courants minoritaires au sein du PCF.

La prise de position, au niveau national, en faveur de la parité⁵³, permet peut-être de renouveler les thématiques de lutte contre l'injustice, chères au PCF et à ses électeurs-trices. Localement, la volonté du Maire d'impulser une politique sur l'égalité hommes-femmes est susceptible de viser à consolider son électorat et à se démarquer des autres tendances politiques. *« Je pense que pour les élus PC de la majorité plurielle de la commune, il y avait une volonté politique de bien se démarquer des autres sur ces questions »*, explique Jean-Charles Amirante. Cette question pourrait ainsi constituer une opportunité de renouvellement et de maintien pour les élus communistes. D'ailleurs, le projet de Maison pour l'égalité femmes-hommes semble porteur d'une image positive pour la Ville et son Maire.

⁵² Entretien n° 4

⁵³ Voir page 60

II. Une vitrine pour la Ville et le Maire

Le dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes constitue une vitrine politique pour la Ville d'Echirolles, à la pointe de l'innovation sociale, et son Maire, qui se place volontiers au centre des opérations. Cet affichage politique prend tout son sens dans un contexte de concurrence entre les communes de l'agglomération grenobloise.

A. Echirolles, la Ville de l'innovation sociale

Echirolles est une commune investie dans un certain nombre de projets novateurs, ce qui contribue à la considérer, à l'échelle de l'agglomération voire au-delà, comme une ville laboratoire. La commune est, entre autres, très attachée au principe de participation des habitants. Elle dispose ainsi de comités de quartiers qui réunissent quatre fois par an habitants, associations et élus pour échanger sur les actions municipales. Il existe d'ailleurs un fonds d'initiative habitante pour mener des projets sociaux ou solidaires. Des réunions publiques sont régulièrement organisées afin que les élus présentent à la population leurs projets pour la ville. Tous les deux ans sont organisés les Assises citoyennes, qui invitent l'ensemble des habitants à débattre des projets de la Ville. En alternance avec ces Assises, les Rencontres de la vie associative ont également lieu tous les deux ans pour instaurer une concertation avec les associations. Le Conseil consultatif des retraités réunit deux à trois fois par an les aînés afin d'intégrer leur réflexion à la définition de la politique gérontologique communale. Le Conseil municipal des enfants, composé de trente représentants élus des classes de CM1 et CM2, est invité à discuter six à huit fois par an d'un thème issu du programme d'action des jeunes (respect des espaces verts, lutte contre le racisme, etc.). L'Atelier public urbain et social (APUS) a été créé comme instance de concertation des habitants des quartiers Ouest concernant le réaménagement de leur territoire. La Maison de la solidarité et des initiatives citoyennes représente un espace de concertation et un relais d'accompagnement pour l'emploi, l'aide sociale et le soutien scolaire à destination des habitants du quartier Village II. Elle soutient également les projets portés par les habitants. Au cœur du quartier Ville Neuve, la Maison des habitants accueille les habitants qui souhaitent développer la vie du quartier.

Enfin, le Centre de vie associative de la Viscose constitue un lieu où il est possible de mener des actions citoyennes. Au terme de cette liste non exhaustive, gageons qu'Echirolles se positionne comme la championne de la participation habitante, au moins officiellement (ECHIROLLES, 2006).

Mais la commune ne se limite pas à cette seule thématique innovante. Elle a également créé récemment une Maison des Ecrits, lieu destiné à changer le rapport à l'écrit des habitants. En 2005, Echirolles a été récompensée à l'échelle nationale par le Grand prix du jury de la presse territoriale pour son journal communal *Cité Echirolles*. La même année, après avoir reçu le grand prix Territoria du développement durable, le prix spécial du jury des Ecomaires, le Vélo d'Or et les trophées de l'aménagement urbain, la commune s'est vue remettre les Rubans du développement durable des mains du Président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, pour honorer l'Agenda 21 réalisé par la Ville. Echirolles est la première commune de l'agglomération à avoir rédigé un Agenda 21, en l'occurrence un document consignant 170 actions concrètes pour garantir le développement de la ville dans le respect des principes du développement durable. A titre d'exemple, la nouvelle mairie vient d'être bâtie selon les normes de haute qualité environnementale (HQE).

Dans ce contexte, la Maison pour l'égalité femmes-hommes apparaît comme un projet novateur supplémentaire au sein d'une Ville réputée pour son sens de l'innovation. Cet affichage contribue à créer une image positive de la commune à l'échelle locale et même nationale. La création de la Maison pour l'égalité, structure unique en France, fera ainsi l'objet d'un article du journal l'Humanité en novembre 2005⁵⁴. Ce souci de l'affichage politique ne garantit toutefois pas la qualité du projet, puisque les objectifs du dispositif n'ont pas réellement été réfléchis à l'origine, ce qui incitait certains acteurs locaux à associer la Maison pour l'égalité à une coquille vide.

Quoi qu'il en soit, le Maire bénéficie de cette image positive, qu'il contribue par ailleurs à construire. Il a d'ailleurs tendance, à s'octroyer « une centralité décisionnelle » (LE

⁵⁴ Voir annexe 19 : RAVANT, Claude. « Echirolles ouvre sa maison anti-sexiste ». *L'Humanité*, 5 novembre 2005.

BART, 2003, p. 87) dans l'élaboration des projets innovants, et notamment celui de la Maison pour l'égalité femmes-hommes. Il se plaît ainsi à dire que sans le PIC Urban, le dispositif aurait vu le jour car il était convaincu par l'importance de ce thème avant l'arrivée du programme européen⁵⁵. Comme le décrit le politologue Christian Le Bart, le Maire ajuste ainsi l'agenda municipal à sa posture décisionnelle en refusant de se laisser enfermer dans une conception réactive de son rôle : il va au-devant des besoins et des attentes en équipant, en aménageant, en anticipant (LE BART, 2003, p. 89).

Le projet de Maison pour l'égalité femmes-hommes bénéficie donc d'un capital d'image favorable au Maire et à sa ville, réputée innovante.

B. La concurrence entre les communes

Cette image positive constitue un véritable atout pour Echirolles, par comparaison aux autres communes de l'agglomération. Renzo Sulli briguant le mandat du député communiste sortant Gilbert Biessy, de même que les Maires communistes de Fontaine et de Pont-de-Claix, le Maire d'Echirolles se positionne avantageusement vis-à-vis de ses partenaires du PIC Urban. Avec ce même projet de Maison pour l'égalité femmes-hommes, il concurrence également le Parti socialiste local. Ce dernier a affiché son engagement en faveur de l'égalité des sexes avec l'action de Brigitte Périllié au Conseil général de l'Isère. En créant une structure intercommunale sur son territoire, Renzo Sulli va plus loin encore sur la thématique.

Par ailleurs, le fait d'avoir créé un dispositif destiné aux cinq communes du PIC Urban sur le territoire d'Echirolles accorde à la commune un rôle central. Jean Caballero estime que si le Maire s'est précipité pour proposer son projet, sans en avoir préalablement défini le contenu, cela tient à sa volonté de ne pas laisser le temps à un tel dispositif de se monter dans l'une des autres communes du PIC Urban⁵⁶. La stratégie semble avoir été

⁵⁵ Entretien avec Renzo Sulli, n°1

⁵⁶ Entretien n° 5

payante, puisque Jean-Charles Amirante le reconnaît, ce positionnement leur « *a permis d'être leaders à l'échelle du PIC Urban* »⁵⁷. Qui plus est, le fait de se trouver sur le territoire communal accorde un bénéfice sans doute plus important à la population échirolloise, pour des raisons de proximité.

III. L'égalité hommes-femmes : des enjeux financiers

Outre le « capital image » véhiculé par la thématique de l'égalité hommes-femmes, cette dernière peut, si elle n'est pas prise en compte au niveau des élections, engendrer des pénalités, ou à l'inverse, si elle fait l'objet de projets locaux, rapporter des subventions.

A. Le PCF et la parité : éviter les pénalités

Le Parti communiste étant en perte de vitesse et ayant rencontré des difficultés financières, il a tout intérêt à respecter la loi sur la parité politique, notamment concernant les élections législatives, pour éviter les pénalités. Ainsi en 2002, l'UMP, parti qui a présenté le moins de femmes (19,7 %), a vu sa dotation diminuer de 30,4 %, soit 4,264 millions d'euros. L'UDF qui a présenté 19,9 % de candidates a eu une pénalité de 30 % soit 667 075 euros. Le PS et le PRG qui avaient 34,6 % de candidates ont perdu 1,651 million soit 15,4 % de leur dotation. Le PCF avec 43,8 % de femmes n'a vu ses crédits amputés « que » de 124 139 euros, soit 6,4 % (MANDRAUD, ZAPPI, 2005). Cela ne remet pas en cause l'adhésion à la norme égalitaire qui semble mouvoir le parti communiste. Cet évitement des pénalités financières constitue simplement un facteur supplémentaire en faveur de la thématique de l'égalité hommes-femmes, au moins en politique.

⁵⁷ Entretien n° 6

B. L'axe égalité hommes-femmes du PIC Urban : l'occasion pour Echirolles de se doter d'un nouvel équipement

Localement, dans le cadre du PIC Urban de l'agglomération grenobloise, l'égalité hommes-femmes constitue un axe de travail à part entière. Aussi, il est doté d'un budget conséquent, ce qui est susceptible d'inciter les communes à se préoccuper de la thématique. Le directeur général des services rappelle ainsi que lorsqu'Echirolles a proposé son projet de Maison pour l'égalité, la commune a reçu « *des niveaux d'aide très importants* »⁵⁸, en provenance principalement de l'Europe et de la Région.

Ce budget est arrivé à point nommé pour la commune, en pleine finalisation d'un autre projet mené dans le cadre du PIC Urban : une opération de « franchissement ». Il s'agissait de construire une voirie sur les quartiers Ouest pour franchir une conduite forcée d'eau qui coupait le quartier en deux. Pour construire ce pont, explique Jean Caballero, « *on a été obligé de racheter une parcelle de terrain à l'entreprise EDF. Et sur cette parcelle se trouvait un chalet* » de logements de fonction à destination du personnel d'EDF. Ce bâtiment d'habitation devait donc être transformé en local fonctionnel, propre à un travail administratif.

Or, « *le Maire a fait le lien entre le bâtiment et la thématique de l'égalité hommes-femmes* », se souvient le Directeur général des services de la Ville. L'idée d'un lieu ressource a alors vu le jour. Sylvette Rochas, élue à l'égalité femmes-hommes, admet que « *si l'on veut être un peu suspicieux* », il faut reconnaître que la commune « *a acheté la maison, elle l'a fait requalifier avec des fonds européens, et maintenant, si un jour il n'y a plus de mission égalité au niveau de l'intercommunalité, la maison est sur Echirolles* »⁵⁹. Au final, grâce à l'axe égalité hommes-femmes du PIC Urban, Echirolles dispose d'un équipement opérationnel de plus sur les quartiers Ouest. Ajoutons que les locaux disponibles étant une denrée rare sur l'agglomération, le projet proposé par Renzo Sulli a été très vite adopté par les partenaires, presque dans la précipitation, en tous cas sans prendre le temps de réfléchir au contenu du dispositif.

⁵⁸ Entretien n° 5

⁵⁹ Entretien n° 3

Cette approche prenant en considération les intérêts politiques et financiers des principaux acteurs, en particulier du Maire d'Echirolles, complète les explications institutionnelles et cognitives utilisées pour analyser la genèse de la Maison pour l'égalité femmes-hommes à Echirolles. Les « trois i » révèlent ainsi les facteurs prédominants à l'origine de l'émergence du problème politique local, de son inscription sur l'agenda et des décisions politiques aboutissant à la création du dispositif. Ce dernier est composé d'une élue communale missionnée sur l'égalité hommes-femmes, d'une agente de développement spécialiste de la thématique et d'un local. Si, une fois le projet global présenté par Echirolles, il a été adopté rapidement par les partenaires du PIC Urban, il reste à en déterminer les missions et le mode de fonctionnement, ce qui n'est pas exempt de difficultés.

PARTIE 3 :

METTRE EN ŒUVRE UN DISPOSITIF EN CONSTRUCTION SELON LES NOUVEAUX MODES DE FAIRE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Le dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes, défini à grands traits par la Ville d'Echirolles et les autres acteurs du PIC Urban grenoblois, doit désormais passer du papier à la réalité de terrain, de la décision politique à la mise en œuvre. Cette étape, selon la grille séquentielle d'analyse des politiques publiques, incarne la confrontation entre les intentions d'une politique et ses résultats concrets (MEGIE, 2004, p. 284). Or, en ce qui concerne ce projet, la seule directive était de promouvoir l'égalité hommes-femmes. La première étape de la mise en œuvre consiste alors à définir précisément les missions de la structure, déclinant l'objectif global. Sur la forme, la Maison pour l'égalité femmes-hommes adopte tous les nouveaux modes de faire l'action publique locale : dispositif, proximité, projet, contrat, transversalité, et partenariat.

Chapitre 1 :

Une thématique innovante à définir et diffuser

Si le nom de Maison pour l'égalité femmes-hommes évoque bien le dessein global de ce dispositif, sa mise en œuvre n'en reste pas moins floue, tant les objectifs opérationnels manquent. L'acceptation du projet semble avoir précédé sa définition. L'agente de développement local recrutée va ainsi être amenée à « traduire » (LASCOURMES, 2004, p. 437) en missions cette quête d'égalité entre les sexes, question qui n'est pas sans susciter diverses réactions allant de la résistance à l'acceptation progressive.

I. Traduire la thématique globale en objectifs opérationnels

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes étant bien trop vaste et ayant trait à tous les secteurs de l'action publique, il est nécessaire de fixer des priorités afin de ne pas se disperser. C'est le travail effectué par les différents partenaires du dispositif, et en particulier par l'agente de développement local nouvellement recrutée.

A. La définition d'objectifs propres à la Maison pour l'égalité femmes-hommes

La précipitation avec laquelle la proposition de projet a été validée a conduit à créer une sorte de « coquille vide ». L'élue missionnée, l'agente de développement local, puis le bâtiment sont bel et bien dédiés à la thématique de l'égalité des sexes, mais sans autre

précision. Sylvette Rochas reconnaît que « *la Maison a été construite un peu à l'envers* »⁶⁰. « *Au départ, on voulait un lieu pour traiter des inégalités entre les hommes et les femmes, mais on ne savait pas du tout comment ça allait se décliner. En fait, on a été confrontés à l'aspect très transversal du sujet* ».

C'est pourquoi la première des missions attribuée à Isabelle Vernay, recrutée en décembre 2003 sur le poste d'agente de développement local « égalité entre les femmes et les hommes » fut de définir ce qui allait constituer les activités quotidiennes de son propre poste. Cette professionnelle, sensibilisée à la thématique via son expérience personnelle, le débat sur la parité et une formation de DESS en coopération du développement, a été quelque peu surprise par « *l'absence totale de consigne* »⁶¹ la concernant lors de son entrée en fonction. Par ailleurs, le bâtiment n'étant pas encore rénové à cette date, elle ne disposait ni de bureau, ni d'ordinateur. Ne recevant toujours aucune directive, elle décida de rencontrer les acteurs du territoire communal pour « *se présenter* », découvrir leurs activités et « *modes de fonctionnement* », ainsi qu'expliquer « *l'intérêt de la thématique* ».

Au niveau intercommunal, « *la Métro avait demandé en 2003 à ce que chacune des communes crée un groupe de travail partenarial, pour commencer à réfléchir à cette thématique. Toutes l'avaient fait, sauf Echirolles, qui attendait le recrutement. Donc j'ai été invitée aux autres groupes de travail, mais sans savoir quels étaient les objectifs, ce que j'étais censée faire, ce qu'on attendait de moi.* » La position commune aux Villes partenaires émerge progressivement : la Maison pour l'égalité femmes-hommes doit tenir lieu de centre ressource.

Face à ce manque de précision, Isabelle Vernay s'appuie sur les orientations « *précises et de qualité* » prodiguées par l'ONU et l'Union européenne. Elle a ainsi pu définir en toute « *légitimité* » la notion d'égalité des sexes, à savoir l'égalité juridique, de traitement et des chances entre les hommes et les femmes⁶². Ce repère officiel permet de déterminer les projets qui vont ou non dans le sens d'une plus grande égalité entre les sexes, et notamment de

⁶⁰ Entretien n° 3

⁶¹ Entretien n° 7

⁶² Voir p. 28

rejeter les actions faisant appel au concept de « *complémentarité entre les hommes et les femmes* ». Cette notion enferme en effet les individus dans une nature féminine ou masculine qui découlerait du sexe biologique et attribue des rôles spécifiques et différenciés aux hommes et aux femmes.

L'agente de développement local a également pu s'appuyer sur l'approche intégrée de genre prônée par les deux institutions internationales, et reprise dans le programme d'action du PIC Urban. Ces directives émanant notamment de l'entité politique à l'origine du PIC Urban, elles s'avéraient difficilement contestables. C'est ce qui a permis à l'agente de développement local de défendre un axe de travail en direction des professionnels, et non à destination immédiate des habitants. « *Sans le cadre européen* », dit-elle, « *cette position est presque indéfendable parce qu'elle est inconnue, non pratiquée, et qu'elle ne donne pas de résultats visibles comme l'organisation ponctuelle de gros événements.* »

Le travail succinct de diagnostic réalisé au niveau de la Métro concernant la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du PIC Urban, et définissant cinq thèmes de travail (la relation entre le temps de l'enfant et le temps des parents, l'égalité dans l'éducation, l'accès à la parole et l'affirmation des jeunes filles, le développement d'activité et l'accès à l'emploi, et la place des femmes dans la vie citoyenne)⁶³ a aussi donné des idées à Isabelle Vernay.

Souhaitant donner au dispositif une dimension participative, et en guise de diagnostic local des attentes, des tables rondes furent organisées à l'occasion du 8 mars 2004, réunissant quelques élus, habitants, associations échirolloises, le CIDF grenoblois et l'APUS avec pour thème : « *quelles activités mettre en œuvre au sein de la Maison pour l'égalité femmes-hommes ?* »⁶⁴

A partir de ces différentes sources et démarches furent définies à tâtons trois missions principales : la sensibilisation-formation, le soutien aux projets et la capitalisation.

⁶³ Voir p. 47-48

⁶⁴ Entretien avec Sylvette Rochas, n° 3

B. Trois missions principales : sensibilisation, soutien aux projets et capitalisation

Les trois missions attribuées aujourd'hui au dispositif ont fait l'objet de diverses reformulations, en fonction des réalités de terrain rencontrées lors de la mise en œuvre d'actions, ce qui a incité les élus échirolois et le comité de suivi du PIC Urban à prendre position et affiner leurs décisions concernant la Maison pour l'égalité femmes-hommes. Le processus d'élaboration de cette politique publique n'est donc pas linéaire (MEGIE, 2004, p. 289).

Actuellement, en s'appuyant sur l'approche intégrée de genre et quelques actions spécifiques, la Maison pour l'égalité s'adresse à un public varié, composé à la fois d'hommes, de femmes, de jeunes, d'adultes, d'habitants, d'élus et de professionnels. Elle a accordé la priorité au travail partenarial avec les acteurs des politiques publiques plutôt qu'avec leurs bénéficiaires. Ces derniers sont généralement orientés sur les centres sociaux ou associations spécialistes qui pratiquent l'accueil du public et l'accompagnement social. A long terme, le dispositif se donne pour objectif de faire évoluer les mentalités, *« en axant la réflexion sur la société dans son ensemble, et non sur les femmes, en agissant sur les modes de production des inégalités et non seulement sur leurs effets »*. *« C'est ainsi un système qu'il faut bouleverser »*, déclare Isabelle Vernay, *« avec ses valeurs, ses fonctionnements, ses structures, mais aussi les mentalités, les pratiques... et ce aussi bien chez les femmes que chez les hommes »* (VERNAY, 2006a, p. 40).

Pour ce, la première des missions identifiées n'est autre que la sensibilisation – formation. La sensibilisation s'adresse à un vaste public et prend la forme de petits déjeuners, débats, tables rondes ou rencontres événementielles. Les questions qui y sont abordées sont volontairement diverses, témoignant de l'existence des multiples facettes propres à la thématique de l'égalité femmes-hommes. Ainsi sont organisés deux jeudis matins par mois, en partenariat avec l'APUS (atelier public urbain et social), des petits déjeuners à destination des habitants des communes du PIC Urban souhaitant échanger avec l'agente de développement spécialiste des questions d'égalité et l'agente de développement local des quartiers Ouest d'Echiroles. Ces « échanges autour d'un café » permettent de discuter de questions relatives à

la vie quotidienne dans son quartier et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Des rencontres plus formelles sont par ailleurs proposées sur l'agglomération, faisant généralement intervenir des témoins, professionnels, ou experts des sujets abordés. Dernièrement fut évoquée la question de la place du père dans la famille en compagnie de professionnels des villes d'Echirolles, Grenoble-Mistral, Pont-de-Claix et Seyssinet-Pariset, ainsi que des habitants de ces communes. Le débat, animé par l'association l'Ecole des parents a permis d'évoquer la législation, les différentes cultures, les notions d'identités masculine et féminine... Les stéréotypes sexués inscrits dans les jeux et livres d'enfants furent également l'objet d'une rencontre animée par l'association Mix-Cité et destinée aux professionnels et habitants peu avant Noël⁶⁵. En avril dernier, une table ronde sur les rapports entretenus entre l'égalité hommes-femmes, les religions et les traditions, a réuni universitaires –Mathilde Dubesset, Jacques Barou et Bénédicte Du Chaffaut- et association spécialiste -Linda El Haddad, présidente de SOS Racisme Grenoble-. Cette conférence fut le point de départ d'un travail sur les difficultés rencontrées au quotidien par les professionnels socio-culturels face à l'absence des filles dans l'espace public, au port du voile, ou à l'émergence de demandes de non mixité dans certaines activités culturelles et sportives. La sensibilisation passe enfin par l'organisation d'événements récurrents, au premier rang desquels la célébration de la journée internationale des femmes le 8 mars. Chaque année, cette journée mobilise et implique des habitants et partenaires sur un thème défini conjointement. Le 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes, sera également commémoré dans les années à venir. Quant à la formation au sens strict sur l'égalité femmes hommes, elle devrait voir le jour à la rentrée 2006. Elle s'adressera de façon obligatoire aux agents et élus de la ville d'Echirolles afin de sensibiliser chacun à cette question transversale qu'il convient d'intégrer chaque jour dans ses pratiques professionnelles.

Le second axe de travail consiste à venir en appui au montage de projets auprès des partenaires. Ces actions peuvent être réalisées à court, moyen ou long terme, avec des professionnels ou habitants, sur tous les thèmes à même de constituer une porte d'entrée sur l'égalité femmes hommes. Le soutien apporté peut être de nature méthodologique, logistique ou financière. Un projet sur l'orientation et les métiers traditionnellement féminins et

⁶⁵ Cf annexe 14 : Tract d'annonce de la rencontre sur les stéréotypes sexués dans les livres et jeux pour enfants

masculins a été élaboré avec le collège Pablo Picasso en 2005. Deux classes de cinquième furent accueillies à la Maison pour l'égalité afin de rencontrer des professionnels occupant des fonctions dites « atypiques » pour leur sexe : un assistant social, un infirmier, une cheffe de service informatique, une cheffe de chantier, une danseuse professionnelle hip-hop, etc. Un échange de témoignages qui visait à lutter contre les stéréotypes sexués et élargir le champ des possibles de l'orientation professionnelle. Plus récemment, la Mission locale et la Maison pour l'égalité ont monté en partenariat un projet de recherche-action sous l'angle du genre portant sur les pratiques professionnelles des conseillers emploi-formation de la structure. Cette action innovante, mettant en pratique l'approche intégrée de genre, a révélé l'existence de potentielles discriminations indirectes exercées par les professionnels de l'insertion en fonction du sexe du jeune reçu, notamment au niveau de l'orientation. Outre les résultats immédiats de ce travail, il est également destiné à servir de projet pilote adaptable à d'autres univers professionnels. Par ailleurs, le Centre de formation Prévert a instauré avec la Maison pour l'égalité femmes-hommes des séances récurrentes de sensibilisation courtes avec les jeunes en Mobilisation autour d'un projet professionnel d'insertion (MAPPI) sur les représentations du féminin et du masculin. Aujourd'hui, plus d'une centaine de jeunes ont suivi ce type de sensibilisation au sein de la Maison pour l'égalité. En 2005-2006, ce partenariat a même donné lieu à un micro-projet « slam » porté par un groupe de quatorze filles et garçons. L'objectif était de leur faire exprimer leurs propres visions ou expériences sur la place des filles dans les quartiers, les femmes et la politique, les hommes et les femmes dans la famille... Ce travail fut présenté et très remarqué lors de la célébration du 8 mars 2006. De plus, à la rentrée 2006, l'élue à l'égalité d'Echirolles souhaiterait constituer un groupe de réflexion composé d'élus, de la direction générale, des services informatiques et de la communication pour définir une charte grammaticale incluant de manière systématique la féminisation de certains noms ou fonctions. Tous ces projets sont régulièrement évoqués et soumis au débat dans le cadre du Collectif égalité femmes-hommes d'Echirolles. Les élus, habitants et professionnels sont ainsi invités à devenir acteurs et responsables de la démarche transversale. Il y est possible d'échanger sur les actions en cours et de proposer de nouveaux projets. Ce collectif, qui n'a peut-être pas encore trouvé son rythme de croisière, témoigne de la volonté d'un fonctionnement participatif.

Le dernier axe de travail correspond à la capitalisation des ressources existantes : acteurs, outils, bonnes pratiques. La Maison pour l'égalité se positionne ainsi comme un centre ressource face aux nombreuses demandes des élus, professionnels et habitants. Différents supports d'information ont été créés par l'agente de développement local, comme les Bulletins de liaison intercommunaux qui analysent les projets menés par les villes du PIC Urban, les Rendez-vous de l'égalité⁶⁶ qui annoncent les événements à venir concernant la thématique de l'égalité hommes-femmes sur l'agglomération et parfois au-delà, ou encore La Lettre de la Maison pour l'égalité⁶⁷ qui présente les actions mises en œuvre par le dispositif. Un outil de capitalisation est qui plus est en cours de réalisation et le recueil des informations susceptibles de le nourrir, à l'échelle de l'agglomération grenobloise, est amorcé. L'objectif est de mettre en ligne cette boîte à outils sur un site Internet spécifique à la Maison pour l'égalité afin de valoriser l'existant (VERNAY, 2006a, p. 40-41 ; VERNAY, 2006b, 2006c, 2006d).

Une fois les objectifs opérationnels définis, encore faut-il pouvoir les mettre en œuvre, ce qui suppose une volonté de travailler sur la thématique de l'égalité hommes-femmes chez les partenaires potentiels de la Maison pour l'égalité. Or, susciter cette envie nécessite de dépasser les nombreuses résistances existantes et de s'inscrire dans un processus d'apprentissage.

II. Résistances et apprentissage

Le processus de diffusion de la norme égalitaire entre les hommes et les femmes semble fortement corrélé à la proximité entre ladite norme et les représentations des acteurs locaux (BONNARD, 2005, p. 110). Isabelle Vernay le souligne, lorsque des projets sont élaborés, cela tient plus à des individus chez qui la thématique a une résonance qu'à des services ou des directives⁶⁸. Et ce d'autant plus qu'il n'existe aucune contrainte pour faire de l'approche intégrée de genre une démarche systématique et incontournable (VERNAY, 2006a,

⁶⁶ Cf annexe 15 : Les Rendez-vous de l'égalité femmes-hommes, mars 2006

⁶⁷ Cf annexes 16 et 17 : Lettres n° 1 et 2 de la Maison pour l'égalité

⁶⁸ Entretien n° 7

p. 40). Or, les résistances à l'encontre du « *gender mainstreaming* », rarement frontales, sont nombreuses, et une phase d'apprentissage, en cours, semble inévitable pour les dépasser.

A. Les obstacles au développement de l'approche intégrée de genre

Dans la mesure où la conviction des acteurs du territoire est essentielle pour les inciter à s'investir sur ce sujet, les manifestations d'anti-féminisme plus ou moins latentes ne favorisent pas le développement de la thématique. D'ailleurs, le terme de féminisme n'est jamais employé au sein de la Maison pour l'égalité, afin d'éviter de prêter le flanc aux railleries classiques ; les femmes se revendiquant féministes sont en effet souvent considérées, ainsi que le mentionne la fondatrice de l'association anti-sexiste Mix-Cité Clémentine Autain, comme des femmes « *ringardes* », « *hystériques* », « *mal-baisées* », « *sans humour* », « *bourgeoises* », etc. (AUTAIN, 2005, p. 188). L'élue parisienne ajoute : « *l'image d'un groupuscule brûlant des soutiens-gorge continue de prévaloir sur la réalité, celui de mouvements qui ont bousculé les représentations de genre et fait avancer les droits des femmes. Une amnésie collective troublante* ». Cet anti-féminisme peut également se manifester lorsque sont évoquées les questions relatives à l'égalité hommes-femmes au cours des Conseils municipaux d'Echirolles, ou des séances plénières du Conseil général de l'Isère, ou encore au sein de réunions de travail à la Métro. Les plaisanteries et le rire ont longtemps été de rigueur sur ces sujets « secondaires ». Il n'est d'ailleurs pas rare de tourner en dérision, dans ces circonstances, les femmes qui prennent la parole, quel que soit le sujet, surtout lorsqu'elles s'opposent à un interlocuteur, en ciblant de préférence les apparences – maquillage, vêtement, tenue-, et le corps lui-même –âge, voix, cheveux, formes, cycles menstruels-. Ni invective, ni injure, plutôt des sous-entendus. Ceux-ci proviennent parfois de personnes prenant part à des projets de la Maison pour l'égalité, ce qui est d'autant plus surprenant. Ainsi ce formateur accompagnant un groupe de jeunes en MAPPI lors d'une séance de sensibilisation à l'égalité hommes-femmes qui, apprenant qu'une femme avait gagné le Paris Dakar, demanda si elle concourrait dans une catégorie séparée de la gent masculine. Comme ce n'était pas le cas, il questionna l'agente de développement local devant le groupe : « *que s'est-il passé ? Tous les hommes ont crevé ?* ». Pas d'inquiétude toutefois à éprouver face à ce sexisme ordinaire, dont on dit généralement « *qu'il est inoffensif et*

constitue même un exutoire utile » (BARD, 1999, p. 12-17 ; p. 325). Au fond, Isabelle Vernay estime que si la notion d'égalité entre les sexes est si mal comprise, c'est certainement parce que « *l'idée qu'une femme puisse choisir sa vie, décider du sort de son corps, etc., reste mal acceptée* »⁶⁹.

Un deuxième obstacle à l'approche intégrée de genre réside dans la croyance chez certains professionnels spécialistes des droits des femmes qu'il existe une essence féminine et une nature masculine, toutes deux complémentaires. On retrouve là le deuxième grand courant du féminisme français, dit « *essentialiste* » ou « *différentialiste* ». D'après Guillaume Tournaire, cette approche est clairement revendiquée par certains acteurs locaux, ce qui a tendance à les opposer aux tenants du genre dont fait partie l'agente de développement local de la Maison pour l'égalité⁷⁰. Corinne Gachelin, chargée de la mission égalité hommes-femmes du PIC Urban sur Pont-de-Claix affirme qu'elle ne sera « *jamais d'accord avec la thématique* », préférant une approche centrée sur les femmes⁷¹. Si les deux tendances sont en quête d'égalité des sexes, les méthodes diffèrent : affirmer ou atténuer les particularismes sociaux censés provenir du sexe biologique. On pourrait penser que la conciliation des deux est possible, mais cela s'avère délicat au quotidien. A titre d'exemple, lorsqu'Isabelle Vernay est invitée à assister à une action menée par une des communes du PIC Urban dans une école primaire et que l'intervenante « *raconte aux enfants, très sûre d'elle, qu'une fille est complémentaire d'un garçon, que l'on n'a pas les mêmes rôles, pas les mêmes comportements, ni les mêmes goûts, mais que c'est normal* », l'agente de développement local estime qu'il ne s'agit plus d'un travail sur l'égalité, qui inclut selon l'Union européenne l'égalité des chances, mais sur « *l'harmonisation des relations entre hommes et femmes* ». Le piège de la notion de complémentarité pourrait résider dans la naturalisation des différences, ce qui est susceptible à terme, de justifier les inégalités entre les sexes. Au final, les différents féminismes peuvent conduire à des différends entre féministes.

L'idée selon laquelle des natures féminine et masculine existent est par ailleurs relativement partagée, notamment chez les partenaires potentiels de la Maison pour l'égalité

⁶⁹ Entretien n° 7

⁷⁰ Entretien n° 8

⁷¹ Entretien n° 12

femmes-hommes, et il est difficile de faire évoluer cette opinion. Les résistances existent tant chez les hommes que chez les femmes (DEVREUX, 2004, p. 10-12). Les uns se voient renier certains privilèges, et tous deux sont remis en cause dans leurs identités. En effet, la dimension sexuée est fortement constitutive de l'identité des individus dans la société française actuelle. Or travailler sur la notion de genre renvoie chacun à son vécu quotidien et peut amener à bousculer les représentations intériorisées, démarche qui n'est pas toujours bien acceptée.

Une autre résistance au développement des politiques locales d'égalité hommes-femmes est incarnée par le « *mythe de l'égalité des sexes* » (LÖWY, 2006, p. 234). Si l'égalité des droits semble en effet acquise en France, ainsi que l'octroi de droits spécifiques comme la liberté d'interrompre une grossesse non désirée, l'égalité de traitement et des chances est loin d'exister si l'on en croit la quasi-totalité des statistiques sexuées. Cette croyance de l'opinion commune en une égalité de fait entre les hommes et les femmes est confortée par la presse magazine qui présente les femmes comme des « gagnantes » qui auraient pris le pouvoir (DUBESSET, 2006, P ; 9). D'ailleurs, certains ouvrages parus récemment en viennent à se demander où sont les « vrais » hommes et comment se prémunir contre la dangereuse féminisation du monde en cours⁷².

Une troisième forme de résistance provient de l'adhésion massive à la notion d'universalisme républicain, à l'idée de neutralité des politiques publiques. Or l'universalisme ne reconnaît que le citoyen abstrait, qui ne peut donc être défini par aucune qualité sociale, religieuse, culturelle ou sexuelle. Comme le souligne la politologue Janine Mossuz-Lavau, « *la différenciation en fonction du sexe rompt avec ce principe égalitariste* » (2005, p. 52-55). Ou plutôt prétendument égalitariste, puisqu'il a permis d'exclure pendant cent cinquante ans les femmes du droit de vote. Quoiqu'il en soit, ce principe prévaut dans nombre de collectivités locales, chez les élus comme chez les techniciens. Dès lors que les politiques menées sont considérées comme neutres, affectant autant les hommes que les femmes, il n'y a aucune raison d'y intégrer la notion d'égalité des sexes et de corriger leurs potentiels effets discriminants (JACQUIER, 1999, 11-12). Qui plus est l'approche intégrée de genre, en

⁷² Voir ABIKER, David (2005). *Le musée de l'homme*. Michalon Editions, 160 p. ; ZEMMOUR, Eric (2006). *Le premier sexe*. Denoël.

préconisant un travail en transversalité dans l'ensemble des politiques existantes, et non le traitement d'une question à part, incite chacun à s'emparer du sujet et induit une remise en question des pratiques professionnelles. Mais peu d'acteurs politiques, administratifs, socio-éducatifs se sentent a priori concernés par cette thématique et tous n'acceptent pas cette remise en cause de leurs activités, considérées avec cette approche comme susceptibles de générer des discriminations.

En outre, intégrer le concept de genre dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques complexifie ces différentes activités. C'est ainsi que Monique Lezziero explique le manque d'entrain des élus et partenaires potentiels du territoire à s'investir sur la question. « *Quand vous commencez à dire « Oui, mais les femmes sont à 90 % dans ce type de métier », ça complique encore les analyses, les actions à mettre en œuvre. La notion de genre complique tout, parce qu'on ne peut pas parler de la même manière des femmes et des hommes dans tous les domaines... C'est un outil d'analyse qui complexifie la situation, oblige à réfléchir autrement, et à se poser des questions* »⁷³. Christine Guillemaut, après avoir travaillé au sein de la délégation régionale aux droits des femmes de Rhône-Alpes et à la Région Rhône-Alpes, avoir fait partie du groupe de travail sur l'axe égalité hommes-femmes du PIC Urban et exercer aujourd'hui son activité à l'Observatoire de l'égalité hommes-femmes à Paris, abonde dans ce sens. Selon elle, même chez les personnes de bonne volonté, il existe des résistances à travailler en amont, et non seulement en aval des problèmes générés par les politiques publiques. Plutôt que de se préoccuper dès le départ des conséquences potentiellement différenciées des projets menés sur les deux sexes, « *de construire une stratégie, de se donner des outils, de former, de mettre un peu d'ingénierie dans le montage de projet* »⁷⁴, les acteurs sensibilisés préfèrent souvent élaborer des actions correctrices, de rattrapage, en direction des femmes. Ces actions à la marge sont « *plus habituelles* », nécessitent moins de travail et s'avèrent être « *moins coûteuses* ».

Ces différents types de résistance conduisent à faire des politiques promouvant l'égalité hommes-femmes des questions non prioritaires. Il est régulièrement sous-entendu que

⁷³ Entretien n° 4

⁷⁴ Entretien n° 10

ce sujet sera traité lorsque les problèmes urgents, tel le chômage, seront réglés. Les actions promouvant l'égalité hommes-femmes ne sont aucunement perçues comme l'un des moyens de résorber cette difficulté économique et sociale. Guillaume Tournaire a fait le constat du peu d'intérêt accordé à la thématique, puisque les acteurs invités aux réunions s'y rapportant y participent uniquement s'ils n'ont aucune autre activité inscrite à leur agenda⁷⁵. Par ailleurs, les projets sont encore essentiellement menés à court ou moyen terme, sans être réellement intégrés à d'autres politiques locales, constituant souvent des axes de travail à part entière. La volonté des élus et des partenaires de travailler en transversalité, c'est-à-dire d'intégrer la question de l'égalité hommes-femmes dans toutes leurs activités quotidiennes reste encore modérée.

En dépit de ces résistances, le dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes semble impulser une phase d'apprentissage, incontournable, de la thématique.

B. Découvrir l'égalité hommes-femmes et l'intégrer à ses pratiques professionnelles

L'apprentissage désigne « *les capacités d'adaptation et de transformation, sous contrainte, des individus et des groupes* » (MAILLARD, 2004, p. 59). C'est ici un changement cognitif qui est visé, c'est-à-dire qui ambitionne une modification durable des modes de raisonnement, des catégories d'action des acteurs publics. Cette transformation est généralement incrémentale, car elle génère souvent de petits ajustements marginaux dont l'objectif est d'améliorer une action publique existante, sans réellement la remettre en question (JÖNSSON, 2004, p. 259). La question de l'égalité hommes-femmes peut alors être comparée à celle du développement durable, qui a mis plus de vingt ans à s'imposer. Le Directeur général des services d'Echirolles explique ainsi qu'il était sceptique lorsqu'il a vu émerger la thématique environnementale, et qu'aujourd'hui, pas un projet n'est élaboré sans l'intégrer. Selon lui, l'égalité des sexes connaîtra le même sort⁷⁶.

⁷⁵ Entretien n° 8

⁷⁶ Entretien n° 5

Les cultures professionnelles sont d'autant plus perméables à la question de l'égalité hommes-femmes que certains acteurs de l'institution sont eux-mêmes convaincus par cette norme. Cette adhésion peut avoir différentes origines, allant du parcours personnel aux formations –notamment celles dispensées par le CIDF aux acteurs de l'agglomération grenobloise dans le cadre du PIC Urban-. Quelques rares projets avaient ainsi été menés par certains partenaires actuels de la Maison pour l'égalité, tels que le centre de formation Prévert ou le collège Picasso à Echirolles. Cependant, l'existence du dispositif aurait permis, d'après les acteurs de ces structures, d'ouvrir de nouveaux champs d'action, de travailler plus en profondeur, avec une plus grande rigueur méthodologique et de façon plus pérenne⁷⁷.

A titre d'exemple, la Directrice du centre de formation Prévert, ancienne étudiante de l'IEP qui avait rédigé un mémoire sur les mouvements féministes de Grenoble, observe depuis quelques années « *une dégradation des relations garçons filles au sein du centre* ». Après avoir fait appel au Planning familial, à Ni putes ni soumises ou à Trait d'union parole santé pour organiser des rencontres avec les jeunes, Rose Spinella concède que les formateurs « *agissaient un peu tous azimuts sans rien monter de bien concret* », et qui plus est sur des actions très courtes. Avec l'apparition de la Maison pour l'égalité, des séances de sensibilisation sur les représentations et stéréotypes ont été mise en place de façon systématique pour les différents groupes de jeunes en formation. Cela donne notamment l'occasion d'aborder la question des métiers considérés comme féminins ou masculins, l'orientation professionnelle étant une préoccupation forte de ces jeunes sortis du système scolaire. Par ailleurs, un projet de slam sur l'égalité hommes-femmes et une préparation d'exposition photo sur les métiers « atypiques » ont été proposés aux jeunes qui souhaitaient s'investir davantage, permettant de travailler sur la durée et de s'approprier le sujet. Le retour très positif qu'ont suscité ces actions présentées à l'occasion du 8 mars 2006 à Echirolles incite la Directrice du centre de formation à envisager une nouvelle collaboration de ce type avec Isabelle Vernay dès la rentrée prochaine.

A l'exception de quelques situations particulières, lorsque la sensibilité à la

⁷⁷ Entretien avec Rose Spinella, Directrice du centre de formation Prévert, n° 21 ; Entretien avec Joe Ficheux, Principale adjointe du collège Picasso, n° 20.

thématique existe, elle est généralement diffuse et semble plutôt opérer dans la sphère privée des acteurs locaux. En effet, la quasi-totalité des partenaires non spécialistes de l'égalité des sexes rencontrés reconnaissent que les premiers projets portant sur le sujet ont vu le jour avec la création de la Maison pour l'égalité femmes-hommes. L'existence d'un lieu spécifique et d'un poste consacré au sujet a accordé de la légitimité à l'égalité hommes-femmes, susceptible alors de devenir une préoccupation professionnelle. Isabelle Vernay a, qui plus est, été à la rencontre des professionnels du territoire afin de leur expliquer précisément ce qu'était la thématique et essayer de déterminer comment il serait possible de la décliner dans le champ d'action propre aux acteurs concernés. C'est généralement ce qui a constitué le point de départ des premiers partenariats.

Par ailleurs, les séances de sensibilisation ouvertes au public organisées par l'agente de développement local mobilisent un groupe d'habitues, composé de divers professionnels du territoire et d'habitants. Ceux-ci prennent également part régulièrement au Collectif égalité hommes-femmes de la commune, présidé par l'agente de développement local. Ces rencontres participent de la formation des acteurs, comme le souligne Frédérique Rosalia, conseillère emploi-formation à la Mission locale Sud-Isère. Elle ajoute que cela lui a permis « *de prendre conscience de [ses] propres déviances dans le cadre de [son] travail, et dans [sa] vie quotidienne* »⁷⁸. De même, Nicole Musso, Directrice de la bibliothèque de la Ponatière, a découvert, en prenant part à un projet sur les stéréotypes dans les livres pour enfants, que les modèles sexués traditionnels n'avaient finalement pas disparus, et qu'ils apparaissaient désormais de façon « *beaucoup plus insidieuse* »⁷⁹ ; ce dont elle n'avait pas conscience.

Et peu à peu, « *la problématique commence à prendre* », constate Isabelle Vernay (EUREVAL, 2006, p. 74). Cette progressive appropriation locale se mesure notamment au nombre, en augmentation, de projets mis en œuvre sur ce thème⁸⁰. Cela est notamment dû à la volonté de l'ensemble des premiers partenaires de renouveler l'expérience du travail commun avec le dispositif, et à l'arrivée de nouveaux acteurs ayant entendu parler des projets précédemment mis en œuvre et comprenant ainsi mieux l'enjeu de la thématique. D'ailleurs, le

⁷⁸ Entretien n° 17

⁷⁹ Entretien n° 19

⁸⁰ Cf annexe 18 : Liste des projets menés par le dispositif Maison pour l'égalité femmes-hommes.

succès remporté à l'occasion de la célébration du 8 mars 2006, auparavant assez confidentielle, témoigne d'un intérêt croissant pour le sujet. Elus, professionnels et habitants se sont en effet rendus nombreux à cette manifestation qui présentait divers projets menés en partenariat et dont le bilan fut très positif. S'il est difficile de mesurer l'impact sur les mentalités des projets menés, certains indices montrent que ces derniers ne sont pas sans effets, aussi minimes soient-ils. Les apprentis «slameurs» du centre de formation, essentiellement des filles, ont produit des textes assez violents pour évoquer les relations avec les garçons. La directrice, inquiète en les découvrant, décida de s'en ouvrir aux auteures. Leur réponse l'a surprise : « *Il ne faut pas être choquée Madame. Nous, ça nous a permis de poser les choses, de fermer le livre* ». Ce à quoi une autre jeune fille a ajouté : « *Jusqu'à présent, c'était comme ça, mais j'ai écrit mon texte, je l'ai lu, je l'ai écouté, et je me suis dit stop, je fonctionne plus comme ça* ». Cette réaction a rassuré Rose Spinella, estimant qu'une évolution avait eu lieu⁸¹. Le second groupe qui a participé au projet d'exposition de photographies sur les métiers ne contenait qu'un seul garçon. Or, avant ce travail, un test d'orientation lui avait conseillé différents métiers, dont ceux du secrétariat, ce qui l'avait mis hors de lui d'après la Directrice du centre de formation. A la fin du projet, et juste avant de quitter le centre de formation, la Directrice lui dit, pour le taquiner : « *Écoute, si ça ne marche pas la plomberie, il te restera toujours le secrétariat* ». Sa réponse fut la suivante : « *Vous savez Madame, pourquoi pas, si je ne sais faire que ça* ». Sans surestimer les effets de ces divers projets, il semblerait qu'ils aient fait quelque peu évoluer les représentations de ces jeunes.

Autre indice important de l'apprentissage amorcé : la très progressive diffusion du genre dans les politiques sectorielles classiques. Certes, l'analyse sexuée est encore généralement absente des politiques publiques (EUREVAL, 2006, p. 76), mais des prémises apparaissent. Frédérique Rosalia, grâce aux prises de conscience et à l'expertise que lui a apporté la Maison pour l'égalité femmes-hommes, a modifié ses pratiques professionnelles, notamment en ce qui concerne l'orientation des jeunes. C'est entre autres ce qui a donné lieu à la réalisation d'un projet transversal de recherche-action sur les pratiques des conseillers emploi-formation de la Mission locale Sud-Isère. Les conséquences de ce travail sont encore difficilement mesurables, mais il a le mérite de recourir à l'approche intégrée de genre, et non

⁸¹ Entretien avec Rose Spinella, n° 21

de constituer une énième action spécifique ; car comme le dit Frédérique Rosalia : « *Le genre doit être intégré dans nos pratiques tous les jours, dans toutes les situations* ». L'étude semble de plus avoir suscité des questionnements chez les professionnels de l'insertion, étape préalable à tout changement. Pour l'année à venir, la commune d'Echirrolles a manifesté sa volonté d'aller plus loin dans la transversalité, puisque la municipalité a validé la mise en place de formations obligatoires à l'approche par genre pour tout le personnel de la Mairie, comme cela avait été fait dans le cadre de l'Agenda 21 (EUREVAL, 2006, p. 81). Et, à en croire Renzo Sulli, l'on peut envisager que ces efforts se poursuivront : « *Celui qui porte un discours sur l'égalité hommes-femmes est mis en difficulté s'il n'agit pas* »⁸².

Si la thématique de l'égalité hommes-femmes doit faire face à de nombreuses résistances, elle ne s'en développe pas moins, petit à petit, à partir de la Maison pour l'égalité femmes-hommes. Sur la forme, cette expérimentation recourt aux méthodes aujourd'hui quasi-hégémoniques dans les politiques publiques locales, à commencer par le partenariat.

⁸² Entretien n° 1

Chapitre 2 :

Le partenariat comme nouveau mode de faire l'action publique

Les politiques locales ont, à partir des années 1980, développé de nouveaux modes opératoires afin de « s'adapter » aux problèmes spécifiques des individus et territoires. Cette quête d'efficacité préconise, dans un cadre de proximité, de transcender la sectorisation classique des politiques publiques, de recourir au projet et au contrat, ce qui conduit à fonctionner en partenariat (BALLAIN, GLASMAN, RAYMOND, 2005).

I. Pourquoi recourir au partenariat ?

La thématique de l'égalité hommes-femmes est par nature transversale. La sectorisation de l'action publique se voit dès lors remise en cause par la Maison pour l'égalité, en accord avec les modes de faire l'action publique locale qui s'imposent. Par ailleurs, le dispositif est né d'un contrat entre les acteurs du PIC Urban, et mène des actions qui prennent la forme de projets. La Maison pour l'égalité semble ainsi au cœur de ces nouvelles méthodes politiques, travaillée par elles et les utilisant.

A. Le défi de la transversalité

La politique d'égalité des sexes développée avec le dispositif de Maison pour l'égalité pourrait être qualifiée de « transsectorielle », c'est-à-dire qui ne s'identifie pas à un secteur,

mais qui doit s'intégrer dans l'ensemble des secteurs existants (MULLER, 2004b, p. 411).

La création d'un dispositif particulier, et notamment d'un lieu spécifique, peut alors sembler paradoxale si l'objectif est de s'immiscer dans les autres politiques locales, en particulier échirolloises. Et pourtant tous les acteurs rencontrés s'accordent à dire qu'il s'agit d'une étape nécessaire. Cet affichage fort, témoignant d'une volonté politique à traiter cette question émergente, accorde visibilité et légitimité à la thématique. Isabelle Vernay a vu le regard des gens » et son activité évoluer lorsque la Maison pour l'égalité a été construite. « *Cela a vraiment donné une identité à la mission, lui a permis d'être incarnée et de marquer l'esprit des gens* »⁸³, ajoute-t-elle. Nombreux sont par ailleurs ceux qui estiment qu'une telle question risquerait fort d'être diluée, puis oubliée, s'il n'existait pas de dispositif spécifique. Qui plus est, la Maison pour l'égalité a été rattachée au Service Vie des quartiers, « *afin d'en utiliser la dimension transversale* », rappelle Jean-Charles Amirante.

L'intérêt que représente ce travail transversal pour le dispositif, outre l'apport cognitif dont il bénéficie en travaillant avec d'autres services, réside dans l'accès aux ressources des partenaires. La Maison pour l'égalité disposant d'un budget compris entre 15 000 et 20 000 euros par an pour élaborer des actions, elle n'a d'autre choix que de travailler en transversalité.

Cette quête de transversalité constitue un véritable défi, tant la sectorisation de l'action publique est forte. Coexistent alors deux modèles d'action différents au sein d'une même administration, remettant en cause une certaine culture des services et des territoires (GERMAIN, 2004, p. 105). D'ailleurs, les méthodes de travail diffèrent parfois, la Maison pour l'égalité est une structure très réactive qui n'a pas un programme d'action défini très en amont, contrairement aux services Education ou Culture de la Ville, ce qui remet souvent en question une possible collaboration. Par ailleurs, Jean-Charles Amirante explique que « *dès que l'on travaille en transversalité, on empiète sur le territoire de tout le monde* », ce qui n'est pas toujours bien vécu⁸⁴. Au final, à l'instar de la définition que Christine Guillemaut,

⁸³ Entretien n° 7

⁸⁴ Entretien n° 6

ancienne chargée de mission égalité hommes-femmes à la Région Rhône-Alpes, attribue à son propre rôle, la fonction du dispositif est d'apporter de l'expertise dans les autres secteurs ; ce qui l'amène à se situer « *entre le poil à gratter, qui revient toujours sur les questions d'égalité, et le coucou qui pond ses œufs dans le nid des autres, c'est-à-dire qui distille la thématique dans les budgets, les politiques, les dispositifs, des œufs qui vont éclore et grandir* ».

Cette transversalité conduit non à développer des politiques autonomes, mais à mener des projets, parfois formalisés par des contrats.

B. Projets et contrats : deux notions hégémoniques

Le dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes est lui-même le fruit du contrat unissant les différents acteurs impliqués dans le projet collectif que constitue le PIC Urban grenoblois. Les notions de projet et de contrat, indissociables – le projet étant l'aboutissement du contrat et le contrat la formalisation du projet-, ne disposent pas de réelle définition, et constituent des mots valises dont l'usage n'est pas encore stabilisé. Ils connaissent toutefois un succès certain dans les politiques publiques locales.

Une première ambition de ces nouveaux modes de faire l'action publique est de créer des dispositifs dérogatoires innovants qui interrogent le droit commun, ce dernier étant parfois considéré comme inefficace. L'objectif visé est alors de faire évoluer les différentes logiques propres à ce droit commun en généralisant, in fine, les expérimentations. La proximité est dans ce cas recommandée, le niveau local semblant plus à même d'analyser les difficultés de sa population et d'y répondre, de façon spécifique, adaptée. D'ailleurs le territoire d'action ne correspond pas nécessairement au découpage politique classique. Comme le souligne Jean-Marc Ohnet, le Directeur de l'institut de la décentralisation, il existe « *une distorsion permanente entre territoires institutionnels, territoires électoraux et territoires pertinents de l'action publique, du développement économique et de la démocratie* » (OHNET, 1998, p. 57). Projet, contrat et territorialisation sont donc intimement liés. Et de plus en plus, le projet fait le territoire (BALLAIN, GLASMAN, RAYMOND, 2005, p. 124). C'est dans ce contexte qu'est

né le dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes.

A cette quête d'efficacité s'ajoute la recherche d'une plus grande efficience. Les moyens utilisés doivent être en adéquation avec l'objectif poursuivi. Le conditionnement des subventions européennes et le passage de la planification globale des budgets publics à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) votée en août 2001, obligent à justifier toute dépense. Le recours au projet devient alors incontournable, ce qui comprend un diagnostic partagé, une mise en œuvre et une évaluation de l'action menée, le tout formalisé dans un contrat. Le dispositif et les actions qui y sont menées respectent ce nouveau mode de fonctionnement.

Si les notions de projet et contrat ont pris une telle place dans la définition des politiques locales, c'est également parce que, leur définition n'étant pas claire, elles accordent une marge d'interprétation aux professionnels. Qui plus est, ces concepts donnent une certaine autonomie aux techniciens, tels que l'agente de développement local de la Maison pour l'égalité. Le projet permet en effet de s'impliquer dans une gestion moins cloisonnée et hiérarchique. En outre, Isabelle Vernay est confrontée à l'inexistence de réponses routinisées, ce qui amène à faire largement appel à sa créativité et son engagement personnel. Mais ces inventions de nouveaux modes d'action nécessitent d'être testés, dans le cadre de projets.

Les notions de projet et de contrat génèrent toutefois des inconvénients puisque, par définition, ils sont limités dans le temps. La reconduction des budgets de fonctionnement n'est donc pas garantie, soumise à diagnostics et évaluations. Cela aboutit parfois à des situations surprenantes, où il faut absolument dépenser le budget alloué pour l'année *n*, sans quoi les engagements financiers à *n+1* sont revus à la baisse. Aussi, en fin d'année, des dépenses presque compulsives et peu rationnelles peuvent avoir lieu. La quête d'efficacité et d'efficience est susceptible d'être contre productive. Il s'agit en outre d'un fonctionnement à courte vue, qui ne facilite pas les projets à long terme ni, d'après Isabelle Vernay, « *la cohérence globale* »⁸⁵.

⁸⁵ Entretien n° 7

Se pose également la question de la pérennité du dispositif. Jean Caballero ne sait que trop bien que le problème se pose pour toutes les expérimentations mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Et d'après lui, « *neuf fois sur dix, le projet disparaît* »⁸⁶. Le PIC Urban arrivant à terme, et dans la mesure où il n'est pas certain qu'un PIC Urban + soit mis en place, les financements européens vont disparaître. Le sort du dispositif va donc devoir être débattu par les acteurs du programme européen. Il semble que le Maire d'Echirolles ne souhaite pas interrompre son engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes, mais il est possible que la dimension intercommunale de la structure soit remise en cause. Les cofinancements sont, dans l'immédiat, liés au PIC Urban, et rien ne garantit l'investissement futur des partenaires d'Echirolles. Quoi qu'il en soit apparaît avec ce dispositif la question du passage de l'expérimentation, du droit spécifique, au droit commun, ce qui semble loin d'être aisé.

Cela met en exergue un autre élément sujet à critique vis-à-vis de la notion hégémonique de projet-contrat : la remise en cause de la loi, identique pour tous. La norme générale, la loi, n'est pas complètement évacuée, mais elle rentre en concurrence avec une nouvelle légitimité, celle de l'efficacité rationnelle. La rhétorique du projet et du contrat, comme le souligne le sociologue Dominique Glasman, « *suggère que le principe de représentation et la référence à l'intérêt général ne fournissent plus à l'acte de gouverner une légitimité générale et suffisante. Le droit d'agir au nom de la collectivité aurait besoin d'être refondé dans chaque situation particulière par un accord avec les parties prenantes. [...] Une telle conception n'a, au fond, rien de démocratique* » (2005, p. 131). Dès lors s'interroge Olivier Chavanon, « *comment gouverner en faisant coexister loi et contrat ?* » (CHAVANON, 2005, p. 262).

Quoi qu'on en pense, la transversalité de la thématique, les faibles budgets mis à disposition, la création du dispositif dans le cadre contractuel du PIC Urban de l'agglomération grenobloise, et le recours aux projets par la Maison pour l'égalité femmes-hommes incitent à travailler en partenariat.

⁸⁶ Entretien n° 5

II. Enrichissement mutuel, flou des responsabilités ou concurrence interinstitutionnelle ?

Le partenariat, souvent évoqué sous l'angle de la « gouvernance », concerne différents types d'acteurs locaux : les différents acteurs, élus et techniciens, du PIC Urban de l'agglomération grenobloise (Union européenne, cinq communes, Conseil général, Conseil régional), certains professionnels locaux dans les sphères de l'emploi, de la culture, de l'éducation, de l'action sociale ou de la santé, les associations, spécialistes ou non des questions d'égalité hommes-femmes, et les habitants-usagers. Le dispositif de Maison pour l'égalité femmes-hommes se doit donc d'initier un travail collectif, avec l'ensemble ou seulement une partie des partenaires. Une méthode susceptible de générer un certain flou et d'être source de concurrence interinstitutionnelle.

A. Les partenariats établis

Le partenariat entre institutions concerne en premier lieu les acteurs partie prenante du PIC Urban. La création même de l'axe égalité hommes-femmes et de la Maison pour l'égalité sont le fruit d'un travail commun des élus et techniciens de la Métro, des communes d'Echirolles, Fontaine, Pont-de-Claix, Grenoble et Seyssinet-Pariset, du Conseil régional et du Conseil général, travail conditionné par l'Union européenne. Dans son fonctionnement, si le bâtiment appartient à la commune d'Echirolles, son usage est destiné à l'ensemble des villes participant au programme européen. Par ailleurs, le poste d'agente de développement, établi au sein de la Maison pour l'égalité, est constitué d'un mi-temps échirollois et d'un mi-temps communautaire. D'après Sylvette Rochas, « *l'intercommunalité permet une mutualisation des moyens et de l'expertise et une meilleure identification de la Maison* »⁸⁷. Pour Isabelle Vernay, « *l'intercommunalité donne de l'envergure au dispositif. C'est pourquoi il ne faut pas*

⁸⁷ Entretien n° 3

restreindre le territoire »⁸⁸. Des projets sont d'ailleurs menés à l'échelle intercommunale, comme l'accueil des caravanières venues du Sud en 2004. Cette collaboration permet également de toucher un public plus large lors des rencontres organisées par l'agente de développement local, telles que celle portant sur la place du père dans la famille, sur les relations entre égalité hommes-femmes, religions et traditions en avril 2006, ou encore lors du 8 mars dernier. Ce dernier évènement a accueilli des habitants des différentes communes du PIC Urban, et notamment du quartier Mistral à Grenoble.

Qui plus est, certains services de la Ville d'Echirolles participent plus ou moins régulièrement aux actions menées par le dispositif, à l'instar de l'Atelier public urbain et social, La Butte, le Service Jeunesse, la Maison des Ecrits, DCAP, le Musée Géo Charles, le Service des Sports, Trait d'Union Paroles et Santé, le Service Communication, la Direction Vie des quartiers et démocratie locale, le Service Vie associative, la Bibliothèque de la Ponatière, la Maison des jeunes et de la culture Prévert, etc. Cette coopération concerne particulièrement les services de la Ville qui disposent d'une certaine autonomie, qui sont au fond eux-mêmes des dispositifs. Quoi qu'il en soit, le travail en transversalité est amorcé.

Des projets ont également été menés à plusieurs reprises avec d'autres structures du territoire : le collège Pablo Picasso, le centre Social La Ponatière, le lycée Marie Curie, la chargée de mission promouvant l'égalité des chances de l'Académie de Grenoble, etc. Un partenariat interinstitutionnel qui permet de diffuser largement la thématique.

Concernant les associations, certains conseillers de la Mission locale Sud Isère sont particulièrement présents dans les débats organisés par la Maison pour l'égalité, participent au collectif égalité et la structure a accepté de remettre en cause ses pratiques professionnelles à partir de la recherche-action menée dernièrement sous l'angle du genre. Le centre de formation Prévert est également très investi sur cette thématique, via les séances régulières de sensibilisation et certains micro-projets réalisés avec les jeunes en formation. D'autres liens sont noués avec des associations dont l'activité principale n'est pas l'égalité hommes-femmes, telles que le Centre du Graphisme, l'APASE (Association pour l'action sociale et éducative),

⁸⁸ Entretien n° 7

l'Espace 600 Grenoble, le Mouvement pour la paix, l'ADATE (Association départementale d'accueil des travailleurs étrangers), l'ODTI (Observatoire sur les discriminations et les territoires interculturels), SOS Racisme, l'Ecole des Parents et des éducateurs, la Ligue des droits de l'Homme, etc. Selon Isabelle Vernay, « les associations non spécialistes qui s'intéressent à la question ont souvent un accueil très positif, en disant qu'elles peuvent trouver dans le dispositif un intérêt méthodologique, des idées, etc »⁸⁹. En revanche, les associations féministes ont été quasiment absentes jusque dernièrement. Certaines actions communes ont toutefois été élaborées avec Mix Cité, Femmes contre les Intégrismes, la Ligue Démocratique pour les Droits des Femmes, Parité Si ou Maroc Solidarités citoyennes. D'autres partenariats sont aujourd'hui naissants avec le Planning familial, Solidarité femmes ou le CIDEF.

Enfin, une injonction à la proximité a été implicitement faite au dispositif, avec la création d'un lieu baptisé « maison ». Ce nom, loin des appellations classiques des institutions, telles que service, direction, agence, etc., se veut familier, accueillant au sein du lieu de vie que constitue le territoire. Qui plus est, le bâtiment se trouve au milieu d'un quartier en difficulté, donc proche géographiquement de ses habitants. D'ailleurs, le public est essentiellement échirollois. Des temps d'échange –les échanges autour d'un café- leur sont même réservés tous les quinze jours. Au final, une dizaine d'habitants Une dizaine d'habitants participe au collectif de l'égalité femmes-hommes communal et s'implique de façon régulière dans les projets de la Maison pour l'égalité : conférences, échanges autour d'un café, projets qu'ils ont réalisé pour le 8 mars, etc. Comme le souligne Sylvette Rochas, « *ces personnes sont généralement déjà engagées dans la vie associative et les procédures de participation habitante organisées par la Ville* »⁹⁰. Les habitants interrogés semblent apprécier de pouvoir prendre part aux projets, sont reconnaissants d'avoir pu en apprendre plus sur la question de l'égalité des sexes et d'avoir rencontré des habitants et professionnels du quartier⁹¹.

L'ensemble de ces acteurs font ou peuvent faire partie du collectif égalité hommes-femmes de la Maison pour l'égalité qui se réunit en moyenne toutes les six à huit semaines et

⁸⁹ Entretien n° 7

⁹⁰ Entretien n° 3

⁹¹ Entretiens avec Maurice Rognon, n° 22, et Claude Guerre-Genton, n° 23.

est destiné à mener des réflexions et actions localement. Plus globalement, le travail partenarial réalisé permet d'intégrer la question de l'égalité femmes hommes au sein d'univers sociaux, professionnels et privés nombreux, d'utiliser les ressources propres des structures partenaires pour compléter celles de la Maison pour l'égalité, et de rendre, avec cette démarche participative, les acteurs responsables et porteurs de la thématique. Cependant, ce partenariat n'est pas toujours évident à instaurer et maintenir au quotidien.

B. Flou et concurrence

En effet, le partenariat à l'œuvre génère à la fois un certain flou dans la répartition des responsabilités et missions, et une forme de concurrence entre les structures.

En premier lieu, le rôle des différents partenaires du PIC Urban n'a pas été défini précisément et collectivement (EUREVAL, 2006, p. 80). D'ailleurs le processus décisionnel n'est pas très clair. Si le comité de suivi du PIC Urban gère les dossiers en lien avec le programme européen, le bâtiment de la Maison pour l'égalité appartient à la commune d'Echirolles et le poste d'Isabelle Vernay est rattaché au service Vie des quartiers de la Ville. De plus, le président du comité de suivi est aussi le Maire d'Echirolles, ce qui n'aide pas à clarifier la situation. Renzo Sulli semble ainsi se comporter davantage comme un porte-parole de sa commune qu'en représentant de l'intérêt communautaire (GAXIE, 1998, p. 44). Or, l'agente de développement local est soumise à des directives parfois contradictoires de la part des différents partenaires du PIC Urban, qui estiment tous avoir leur mot à dire dans la mesure où ils participent au financement du dispositif. Pas toujours évident pour elle de savoir à qui se fier, et ce d'autant plus que les missions n'ont pas été définies collectivement.

L'agente de développement local se trouve alors dans une position où elle doit elle-même arbitrer entre les consignes divergentes, décider à quel(s) financeur(s) se référer, et même définir ses propres missions, le tout sans avoir la responsabilité officielle, le statut et le salaire propres aux cadres supérieurs. Il semble que cette confusion soit fréquente dans les nouveaux postes nés au sein de la politique de la ville à partir des années 1980, tels qu'agents

de développement local ou chargé de mission. Dotés de financements croisés, ils sont généralement occupés par de jeunes détenteurs de diplômes équivalents à bac+5. Ces derniers sont employés contractuellement (RAFFIN-DEWAELE, 2001, p. 23-24) pour coordonner la transversalité entre les institutions. Ces acteurs sont fréquemment proches des élus locaux et intègrent dans leurs activités une dimension certes technique, mais aussi éthique et politique plus forte. Concourant à l'élaboration des diagnostics et des dispositifs qu'ils ont ensuite à mettre en œuvre et à évaluer, et dépendant de financeurs multiples, leur rôle est quelque peu flou. La situation de confusion ne concerne donc pas uniquement ce dispositif, mais un ensemble de professions émergentes dans les politiques publiques locales.

Ce flou n'a pas donné l'opportunité au dispositif d'affirmer une identité forte, avec des missions claires et un positionnement transparent qui aurait permis aux autres partenaires de mieux se situer par rapport à lui.

Ajoutons que dans un travail partenarial, il est difficile d'attribuer une action à un acteur particulier. Or, dans un contexte de concurrence entre les protagonistes locaux, les projets et leurs porteurs sont, de préférence, identifiés et visibles.

La concurrence en question existe entre les différents acteurs partie prenante du dispositif. Ainsi, les habitants manifestent parfois le souhait de disposer de plus de pouvoir dans la prise de décision concernant les projets de la Maison pour l'égalité. On rencontre là les limites de la « participation » habitante, qui s'apparente davantage à une concertation. La remise en cause des pouvoirs attribués aux élus et techniciens n'est pas chose aisée. Et ce d'autant plus que la légitimité à accorder à une dizaine de personnes ne représentant qu'elles-mêmes peut être questionnée.

La concurrence émane également des relations avec les associations spécialistes de la thématique égalité hommes-femmes. Par principe, ces associations se méfient du pouvoir politique (SINTOMER, 2006, p. 33) et entretiennent avec lui des rapports ambigus. Si elles cherchent à obtenir une reconnaissance de la part des collectivités territoriales, ce qui passe notamment par l'attribution de subventions, elles refusent de perdre leur autonomie et même

de se voir imposer une orientation de travail quelle qu'elle soit. L'argent obtenu ne doit pas avoir de contrepartie, ou presque. Comme le souligne Christine Guillemaut, elles ne veulent pas « être récupérées »⁹². Non seulement le dispositif a un statut communal, mais de plus, les associations féministes l'ont perçu lors de sa création comme une structure gadget supplémentaire, alors qu'elles auraient préféré voir leurs subventions augmenter. D'aucunes, tel le CIDF, considéraient même la Maison pour l'égalité comme une structure aux missions similaires aux siennes, donc directement concurrente, ce qui n'a pas facilité les relations interinstitutionnelles. Ces difficultés sont notamment le fruit du flou dans la définition des responsabilités et missions du dispositif. Aujourd'hui, la question des missions s'étant quelque peu clarifiée, les relations avec les associations féministes semblent s'engager progressivement dans la voie du partenariat.

Enfin, la concurrence la plus difficile à gérer au quotidien oppose les collectivités territoriales qui financent le dispositif. Ici, la notion de partenariat révèle l'illusion qui lui est propre : celle de l'égalité présumée des partenaires du point de vue des pouvoirs, des compétences et des préférences (FIJALKOW, 2004, p. 86). L'action en direction des publics échirollois reste majeure du fait de la proximité, de la présence in situ de la professionnelle référente, de sa quotité de travail, mais aussi du pilotage du dispositif par Renzo Sulli, Maire d'Echirolles et Président du comité de suivi du PIC Urban. Cet état de fait est régulièrement évoqué par les autres communes du PIC Urban. Néanmoins, ces dernières ne recherchent pas toujours à coopérer avec l'agente de développement local, en dépit de ses propositions, la concurrence territoriale primant souvent les enjeux propres à la thématique de l'égalité des sexes. Un véritable effort s'avère donc nécessaire pour affirmer le caractère intercommunal de l'institution, qui n'est probablement pas encore suffisamment reconnu aujourd'hui. Cette situation est habilement utilisée par la Conseillère générale en charge de la thématique égalitaire, puisqu'elle souhaite créer sa propre maison de l'égalité au sein de la ville centre, Grenoble, structure qui serait destinée à toutes les communes de la communauté d'agglomération, exception faite d'Echirolles. La concurrence qui oppose une élue socialiste à un élu communiste, tous deux membres de la Métro, pose la question de la légitimité démocratique d'une communauté d'agglomération et du cumul des fonctions. Guillaume

⁹² Entretien n° 10

Tournaire relève ainsi que « *les élus savent très bien être les garants de l'intérêt communautaire quand ils n'ont aucun intérêt personnel, ou intérêt lié à leur ville sur un sujet. En revanche, s'ils sont directement concernés, les membres de la Métro sont avant tout communaux* »⁹³. Il serait toutefois dommage, aux dires de l'agente de développement, de remettre en cause le travail mis en œuvre avec les autres communes, la Maison pour l'égalité commençant à être l'interlocuteur référent sur les questions d'égalité pour les différents acteurs non spécialistes de l'agglomération. Au final, si le positionnement trop flou de la Maison pour l'égalité est un handicap à la démarche, la question sera certainement résolue lorsque le programme européen et les financements qu'il génère arriveront à leur terme, obligeant de fait les acteurs à se repositionner.

Quoi qu'il en soit, la Maison pour l'égalité femmes-hommes incarne et utilise les nouveaux modes de faire l'action publique locale, ce qui semble constituer, en principe, des méthodes adaptées au traitement local de la question, mais génère dans les faits des difficultés de fonctionnement.

⁹³ Entretien n° 8

CONCLUSION

La question de l'égalité juridique entre les hommes et les femmes, apparue récemment comme un problème politique à l'échelle nationale et internationale, s'est appuyée tour à tour sur des initiatives isolées, des mouvements sociaux féministes à partir du XIX^{ème} siècle, et enfin sur des politiques impulsées dès les années 1970 par l'Organisation des nations-unies, l'Union européenne ou les gouvernements, tels le gouvernement français. Cette conquête formelle de droits pour les femmes, en particulier au cours du XX^{ème} siècle, constitue un point d'appui substantiel pour faire advenir une égalité réelle entre les sexes.

C'est à la fin des années 1990 qu'est observée une disparité entre d'une part les lois existantes, d'autre part l'égalité de traitement et des chances entre hommes et femmes. Le concept de genre, mettant en exergue la dimension culturelle propre aux identités attribuées aux deux sexes, rencontre alors un certain succès. Les normes intériorisées qu'il révèle permettent entre autres d'expliquer la reproduction des rôles traditionnels féminins et masculins, et les inégalités qui leurs sont inhérentes. Dans ce contexte est amorcé un travail par l'ONU, qui organise en 1995 la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin. Il n'est plus question alors de se contenter des actions de rattrapage ciblant le public féminin, mais d'envisager toutes les politiques publiques sous un angle sexué, grâce à l'approche intégrée de genre ou « *gender mainstreaming* ». Cette méthode est censée aboutir à une égalité de fait et accorder une plus grande liberté de choix de vie aux uns et aux autres. Le mot d'ordre est relayé au niveau européen, puis, dans une certaine mesure, à l'échelle nationale.

Toutefois, les politiques hexagonales sur la thématique de l'égalité hommes-femmes demeurant assez modestes, l'acte II de la décentralisation promouvant l'expérimentation locale, et l'Union européenne n'accordant ses subventions qu'à la condition de traiter la

question de l'égalité des sexes, certaines collectivités territoriales ont dernièrement développé des (prémisses de) politiques locales sur le sujet. Lorsque ce contexte institutionnel rencontre des facteurs cognitifs et normatifs, tels que la diffusion de la norme égalitaire, et des intérêts politiques et financiers chez les acteurs locaux influents, une Maison pour l'égalité femmes-hommes semble susceptible de voir le jour.

Une conjonction d'éléments de natures diverses ont ainsi participé à la création, dans le cadre du Programme d'initiative communautaire Urban II de l'agglomération grenobloise, d'un dispositif unique en France. S'adressant aux élus, professionnels et habitants d'Echirolles, Fontaine, Grenoble, Pont-de-Claix et Seyssinet-Pariset, une agente de développement local et un bâtiment sont entièrement dédiés à la thématique innovante que constitue l'égalité hommes-femmes. A en croire l'étude réalisée dans sept pays de l'Union européenne par l'équipe de Jacqueline Heinen (2004, p. 103), ce type de structure est indispensable pour faire progresser l'égalité des sexes. Le recours à des dispositifs spécifiques à l'échelle locale représente une étape encore nécessaire pour initier un processus d'apprentissage de cette thématique novatrice et transversale.

Le fonctionnement de la Maison pour l'égalité est riche d'enseignements non seulement quant au sujet traité, mais aussi quant à la forme adoptée. Il révèle à la fois les difficultés propres à la mise en œuvre du « *gender mainstreaming* », qui remet en cause certaines valeurs et cultures professionnelles, et témoigne des évolutions en cours dans les méthodes employées par les politiques locales. Les notions de transversalité, de projet-contrat et de partenariat semblent être des synonymes de la modernisation de l'action publique. Ces nouveaux modes de faire se heurtent toutefois à l'organisation classique des politiques qui reste dominante.

Si les objectifs initiaux sont loin d'être atteints, le travail sur la question de l'égalité femmes hommes nécessitant une justification de chaque instant, des avancées sont à noter. Après plus d'un an d'existence, la Maison pour l'égalité paraît avoir ancré dans la réalité un engagement politique local et malgré la précarité propre à cette thématique, la dynamique de projets aujourd'hui en place est réelle et croissante. La structure commence à acquérir une

légitimité sur l'agglomération grenobloise, les partenariats se multiplient et se consolident, aboutissant peu à peu à la mise en œuvre de la dimension transversale de l'approche intégrée de genre. Qui plus est, la structure bénéficie peu à peu d'une reconnaissance régionale et nationale, grâce à la participation des acteurs du dispositif au dernier numéro des Cahiers du DSU consacré au « *Genre et politiques urbaines locales* », et à la présence d'Isabelle Vernay au Forum de la nouvelle critique sociale organisé à Grenoble en mai 2006.

Aussi l'enjeu est-il de réussir à construire une véritable politique d'agglomération dans ce domaine, en dépit des résistances et concurrences qui parasitent le projet. Le positionnement des partenaires du PIC Urban aura certainement à être clarifié, et quelle qu'en soit l'issue, l'engagement politique devra être conséquent pour assurer la pérennité de l'action, préciser les statuts et missions du dispositif une fois le programme européen achevé, et donner de l'envergure à ce travail, à la fois en terme de territoire d'action et de moyens mis à disposition. L'émancipation vis-à-vis de la politique de la ville semble également nécessaire pour ne pas enfermer la thématique dans les seuls quartiers en difficulté, les inégalités existant dans toutes les sphères sociales françaises.

Du dépassement des difficultés propres au contexte de l'agglomération grenobloise dépend sans doute la potentielle diffusion de l'expérimentation, et son passage dans le droit commun. Si « *le chantier du féminisme est loin d'être clos* » (DUBESSET, 2006, p. 9) et si les progrès réalisés ne sont pas définitivement acquis, la terminaison du programme évoquée par la grille d'analyse de Charles O. Jones ne se manifesterait peut-être pas par une suppression de l'action, mais plutôt par sa transformation. La Maison pour l'égalité femmes-hommes pourrait en effet constituer un modèle transposable dans d'autres contextes territoriaux, ce qui représente le véritable enjeu de cette expérimentation.

BIBLIOGRAPHIE

Sur le féminisme, le genre et l'approche par genre

Ouvrages :

BARD, Christine (1999). « Les antiféminismes de la deuxième vague », in : BARD, Christine (sous la dir.) *Un siècle d'antiféminisme*. Paris, Fayard, p. 301-328.

BARD, Christine, **BAUDELLOT**, Christian, **MOSSUZ-LAVAU**, Janine (sous la dir.) (2004). *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*. Cahors, Editions de la Martinière, 382 p.

BIHR, Alain et **PFEFFERKORN**, Roland (2002). *Hommes Femmes Quelle Egalité ? Ecole, travail, couple, espace public*. Paris, Les éditions de l'atelier/ Editions Ouvrières, 350 p.

CLIO (collectif) (2004). *Les mots de l'histoire des femmes*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 120 p.

DUBESSET, Mathilde (2004). « De la citoyenneté à la parité », in : GUBIN, Éliane, JACQUES, Catherine, ROCHEFORT, Florence (sous la dir.). *Le siècle des féminismes*. Paris, Les Éditions de l'Atelier/ Éditions Ouvrières, p. 269-282.

FASSIN, Eric (2004). « Le genre aux Etats-Unis », in : BARD, Christine, **BAUDELLOT**, Christian, **MOSSUZ-LAVAU**, Janine (sous la dir.) (2004). *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*. Cahors, Editions de la Martinière, p. 20-42.

FERRAND, Michèle (2004). *Féminin, Masculin*. Paris, Éditions La Découverte, 124 p.

GUERAICHE, William (1999). *Les femmes et la République : essai sur la répartition des pouvoirs de 1943 à 1979*. Paris, Editions de l'Atelier – Editions Ouvrières, 304 p.

GERHARD, Ute (2004). "Concepts et controverses", in : GUBIN, Éliane, JACQUES, Catherine, ROCHEFORT, Florence (sous la dir.). *Le siècle des féminismes*. Paris, Les Éditions de l'Atelier/ Éditions Ouvrières, p. 47-63.

GUBIN, Éliane, **JACQUES**, Catherine, **ROCHFORT**, Florence (sous la dir.) (2004). *Le siècle des féminismes*. Paris, Les Éditions de l'Atelier/ Éditions Ouvrières, 460 p.

GUIONET, Christine et **NEVEU**, Erik (2005). *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*. Paris, Armand Colin, 286 p.

HURTIG, Marie-Claude, **KAIL**, Michèle, **ROUCH**, Hélène (2003). *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris, CNRS Editions, 281 p.

JENSON, Jane (2003). « Au-delà des « femmes en politique ». Les rapports de genre et la science politique », in : **LAUFER**, Jacqueline, **MARRY**, Catherine, **MARUANI**, Margaret. *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. Paris, Editions La Découverte, MAGE, p. 345-359.

LABOURIE-RACAPE, Annie et **PUECH**, Isabelle (2005). « Femmes, genre et développement », in : **MARUANI**, Margaret (sous la dir.). *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. Paris, Éditions La Découverte, p. 406-413.

LE DOARE, Hélène et **SENOTIER**, Danièle (2004). *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris, Presses Universitaires de France, 2ème éd., 315 p.

LE MONDE SELON LES FEMMES. *Les essentiels du genre* T. 1, 2 et 3. Bruxelles, 2004.

LEVESQUE, Andrée (2004). "Militer", in : **GUBIN**, Éliane, **JACQUES**, Catherine, **ROCHFORT**, Florence (sous la dir.). *Le siècle des féminismes*. Paris, Les Éditions de l'Atelier/ Éditions Ouvrières, p. 87-99.

LÖWY, Ilana (2006). *L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité*. Paris, La Dispute. 277 p.

PERROT, Michelle (1999). « L'émergence de la question des inégalités hommes-femmes », in : **DANIEL**, Christine et **LE CLAINCHE**, Christine. *Définir les inégalités. Des principes de justice à leur représentation sociale*. Paris, DREES, p. 79-86.

RIOT-SARCEY, Michèle (2002). *Histoire du féminisme*. Paris, Éditions La Découverte, 123 p.

ROCHFORT, Florence et **ZANCARINI-FOURNEL**, Michelle (2005). « Du féminisme des années 1970 aux débats contemporains », in : **MARUANI**, Margaret (sous la dir.). *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. Paris, Editions La Découverte, p. 347-355.

ROUDY, Yvette (1995). *Mais de quoi ont-ils peur ?* Paris, Albin Michel, 224 p.

THEBAUD, Françoise (2004). « Genre et histoire », in : **BARD**, Christine, **BAUDELLOT**, Christian, **MOSSUZ-LAVAU**, Janine (sous la dir.) (2004). *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*. Cahors, Editions de la Martinière, p. 44-60.

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle (2004). « Les féminismes : des mouvements autonomes ? », in : GUBIN, Éliane, JACQUES, Catherine, ROCHEFORT, Florence (sous la dir.). *Le siècle des féminismes*. Paris, Les Éditions de l'Atelier/ Éditions Ouvrières, p. 227-238.

Mémoires :

DUCLOS, Marie-Liesse (2004). *Rennes, la place forte du "sexe faible". La construction de l'action publique en direction des femmes au niveau local*. IEP de Rennes. Sous la direction de Philippe Leroy.

GERMAIN, Aurélie (2004). *Rennes, le temps des femmes. Pourquoi et comment le Bureau des temps de Rennes a-t-il choisi le temps des femmes comme axe principal de travail ?* IEP de Rennes. Sous la direction de Philippe Leroy.

Rapports :

ENVEFF (collectif) (2003). *Les violences envers les femmes en France*. Paris, Documentation française, 370 p.

FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES et VILLE DE MONTREAL (2004). *Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes*. Ed. 2004. http://www.femmesetvilles.org/pdf-general/FCM_ville_femmes_FR.pdf (10/08/06). 58 p.

MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE. *Historique*.
http://www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/europe_international/international.htm (20/08/06).
http://www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/europe_international/fondements_juridiques_egalite.htm (20/08/06)
http://www.femmes-egalite.gouv.fr/se_documenter/les_reperes/histoire_sdfe/index.htm (20/08/06)

MINISTERE DELEGUE A LA PARITE ET A L'EGALITE PROFESSIONNELLE (2004). *Charte de l'égalité. Pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage*.
www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/charte_egalite/docs/charte_egalite.pdf (20/08/06). 230 p.

RANKIN, L. Pauline et VICKERS, Jill (2001). *Les mouvements de femmes et le féminisme d'Etat : intégrer la diversité à l'élaboration des politiques gouvernementales*.
http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662657756/200105_0662657756_f.pdf (06/08/06). 92 p.

SERVICE DROITS DES FEMMES (2004). *L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : chiffres clés*.
www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/egalite_en_entreprise/docs/depliant.pdf

(20/08/06). 4 p.

SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'EGALITE (2005). *L'égalité entre les femmes et les hommes et l'Union européenne*. http://www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/europe_international/docs/egalite_europe.ppt (06/08/06) 19 p.

SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE (2006). *Historique*. <http://solidaritefemmes.free.fr/frame.htm> (20/08/06).

Presse - Périodiques :

AUTAIN, Clémentine (2005). « Être féministe aujourd'hui. Rien n'est jamais acquis ». *Travail, genre et sociétés*, n°13, avril, p. 188-190.

B.-DANDURAND, Renée, **JENSON**, Jane, **JUNTER**, Annie (2002). « Les politiques publiques ont-elles un genre ? ». *Lien social et politiques*, n° 47, printemps, p. 5-13.

BERKANI, Véronique (2006). Edito. *Territoires, la revue de la démocratie locale*, n° 464, janvier, p. 1.

BORGHINO, Béatrice (2003). « Le genre, révélateur et outil ». Intervention au colloque du GRAIFF du 21 novembre 2003. http://la_pie.club.fr/librexp/graiif211103.htm , (10/08/06). 4 p.

CHEMIN, Anne (2006). « Du contrôle des naissances à la pilule du lendemain ». *Le Monde*, 03 mars 2006.

DEVREUX, Anne-Marie (2004). "Les résistances des hommes au changement social : émergence d'une problématique". *Cahiers du Genre*, n°36, p 5-20.

DUBESSET, Mathilde (2006). « Le féminisme, ça énerve ? », *Pigé magazine. Le journal de l'IEPG*, n°2, mai, p. 9.

Éditorial (2006a). "Égalité des sexes". *Le Monde*, 05 mars 2006.

Éditorial (2006b). "Parité et quotas". *Le Monde*, 18 mars 2006.

FERREIRA, Virginia (2002). « La mondialisation des politiques d'égalité : du réformisme social au réformisme d'Etat ». *Les Cahiers du genre*, n°33, p. 63-83.

FOURNIER, Martine (2005). « Combats et débats ». *Sciences Humaines*, HS spécial n°4, novembre-décembre, p. 6-9.

GASPARD, Françoise et **HEINEN**, Jacqueline (2002). « L'égalité, une utopie ? ». *Les Cahiers du genre*, n°33, p. 5-16.

KAUFFMANN, Sylvie (2006). "Le sacrilège de Ségolène Royal". *Le Monde*, 03 février 2006.

MANDRAUD, Isabelle et **ZAPPI**, Sylvia (2005). "A gauche comme à droite, les femmes ne veulent pas faire tapisserie en 2007". *Le Monde*, 21 octobre.

MASSE, Hélène (2002). « L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité ». *Lien social et politiques*, n° 47, printemps, p. 43-54.

MOSSUZ-LAVAU, Janine (2005). "La parité introuvable". *Sciences Humaines*, HS spécial n° 4, décembre, p. 52-55.

SINTOMER, Yves (2006). « Recherche, genre et démocratie participative. Libérer les individus de l'enfermement dans des stéréotypes ». *Territoires, la revue de la démocratie locale*, n° 464, janvier, p. 32-33.

RIDET, Philippe et **ZAPPI**, Sylvia (2006). "Les femmes s'imposent en politique, en France aussi". *Le Monde*, 02 mars 2006.

SCOTT, Joan (1988). « Genre : une catégorie utile d'analyse historique ». *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, p. 125-153.

TRUC, Olivier (2005). "Parité bien ordonnée". *Libération*, 12 septembre 2005.

ZIMMERMANN, Marie-Jo (2006). « Égalité hommes-femmes : où en est la parité ? ». *Le Monde*, 08 mars 2006.

Sur les politiques publiques

Ouvrages :

BALLAIN, René, **GLASMAN**, Dominique, **RAYMOND**, Roland (sous la dir.) (2005). *Entre protection et compassion. Des politiques publiques travaillées par la question sociale (1980-2005)*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 344 p.

CALVES, Gwénaële (2004). *La discrimination positive*. Paris, Presses universitaires de France, 126 p.

CHAVANON, Olivier (2005). « Politiques publiques et psychologisation des problèmes sociaux », in : **BALLAIN**, René, **GLASMAN**, Dominique, **RAYMOND**, Roland (sous la dir.) (2005). *Entre protection et compassion. Des politiques publiques travaillées par la question sociale (1980-2005)*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 261-280.

- FAURE**, Alain et **DOUILLET**, Anne-Cécile (sous le dir.) (2005). *L'action publique et la question territoriale*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 298 p.
- FIJALKOW**, Yankel (2004). *Sociologie de la ville*. Paris, Éditions La Découverte, 2ème éd., 124 p.
- GARRAUD**, Philippe (2004). « Agenda-émergence », in : **BOUSSAGUET**, Laurie, **JACQUOT**, Sophie, **RAVINET**, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 49-57.
- GAXIE**, Daniel (1998). « Les contradictions des politiques institutionnelles territoriales. Le cas des politiques de développement de la coopération intercommunale. », in : **LOINGER**, Guy et **NEMERY**, Jean-Claude (sous la dir.). *Construire la dynamique des territoires... Acteurs, institutions, citoyenneté active*. Paris, L'Harmattan, p. 39-54.
- GLASMAN**, Dominique (2005). « La bonne forme des politiques publiques ? », in : **BALLAIN**, René, **GLASMAN**, Dominique, **RAYMOND**, Roland (sous la dir.) (2005). *Entre protection et compassion. Des politiques publiques travaillées par la question sociale (1980-2005)*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 123-132.
- JACQUOT**, Sylvie (2004). « Approche séquentielle », in : **BOUSSAGUET**, Laurie, **JACQUOT**, Sophie, **RAVINET**, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 71-77.
- JÖNSSON**, Alexandra (2004). « Incrémentalisme », in : **BOUSSAGUET**, Laurie, **JACQUOT**, Sophie, **RAVINET**, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 259-266.
- LASCOUMES**, Pierre (2004). « Traduction », in : **BOUSSAGUET**, Laurie, **JACQUOT**, Sophie, **RAVINET**, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 437-443.
- LE BART**, Christian (2003). *Les Maires. Sociologie d'un rôle*. Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 222 p.
- MAILLARD**, Jacques de (2004). « Apprentissage », in : **BOUSSAGUET**, Laurie, **JACQUOT**, Sophie, **RAVINET**, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 57-64.
- MEGIE**, Antoine (2004). « Mise en œuvre », in : **BOUSSAGUET**, Laurie, **JACQUOT**, Sophie, **RAVINET**, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 283-290.
- MULLER**, Pierre (2003). *Les politiques publiques*. Paris, Presses Universitaires de France, 5^e éd., 127 p.

MULLER, Pierre (2004a). « Référentiel », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 370-376.

MULLER, Pierre (2004b). « Secteur », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 405-412.

OHNET, Jean-Marc (1998). « Refonder la décentralisation sur les territoires les plus pertinents de l'action publique », in : LOINGER, Guy et NEMERY, Jean-Claude (sous la dir.). *Construire la dynamique des territoires... Acteurs, institutions, citoyenneté active*. Paris, L'Harmattan, p. 55-76.

RADAELLI, Claudio M. (2004). « Européanisation », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 191-200.

RUSSEIL, Sarah (2004). « Transfert de politique publique », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 444-452.

SABATIER, Paul A. (2004). « Advocacy coalition framework », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 40-49.

SHEPPARD, Elizabeth (2004). « Problème public », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 347-353.

STEINMO, Sven (2004). « Néo-institutionnalismes », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 290-296.

SURREL, Yves (2004a). « Approches cognitives », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 78-86.

SURREL, Yves (2004b). « Trois i », in : BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline (sous la dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 452-459.

Presse - Périodiques :

ARNAUD, Lionel, **LE BART**, Christian, **PASQUIER**, Romain (2005). "Déplacements idéologiques et action publique. Le laboratoire des politiques territoriales". *Sciences de la*

société, n° 65, p. 3-7.

BŒUF, Jean-Luc et **VANHERLE**, Clémentine (2003). « Décentralisation et expérimentations locales ». *Problèmes politiques et sociaux*, n°895, décembre, p. 5-8.

DAMON, Julien (2005). « La ville et la lien social. Objectifs et moyens de la politique de la ville : quelles évolutions ? ». *Cahiers français*, n° 328, p. 79-84.

FAURE, Alain (2002). « Les équations inédites de la question territoriale ». *Informations sociales*, n°104, p. 118-125.

JACQUIER, Claude (2001). « La conduite des contrats de ville, un cheval de Troie de la réforme du gouvernement des villes ? ». *Les Cahiers du DSU*, n°29-30, juin, p. 28-30.

JAILLET, Marie-Christine (2001). « La politique de la ville : une politique névralgique ». *Les Cahiers du DSU*, n°29-30, juin, p. 5-8.

MALBOSC, Françoise (2001). « Après la structuration du contrat de ville d'agglomération, penser le développement local. Agglomération grenobloise ». *Les Cahiers du DSU*, n°29-30, juin, p. 18-19.

RAFFIN-DEWAELE, Catherine (2001). « Professionnels de la politique de la ville en Rhône-Alpes et configuration des équipes : arrêt sur image ». *Les Cahiers du DSU*, n°29-30, juin, p. 23-25.

Sur les politiques locales d'égalité femmes hommes : **Rhône-Alpes, Isère, agglomération grenobloise et** **Echirolles**

Presse-périodiques :

PERILLIE, Brigitte (2006). « L'égalité femmes-hommes, un enjeu majeur de politique publique pour le XXI^e siècle ». *Les Cahiers du DSU*, n° 44, printemps-été, p. 35.

RAVANT, Claude. « Echirolles ouvre sa maison anti-sexiste ». *L'Humanité*, 5 novembre 2005.

TERNISIEN D'OUVILLE, Laurence, **JANICOT**, Laurence (1999). « Le Mainstreaming, du concept à la mise en œuvre. L'expérience Trans-faire en Rhône-Alpes ». *Echanges santé-social*, n° 93, mars, p. 110-112.

TOURNAIRE, Guillaume (2006). « PIC Urban : vers l'élaboration d'une politique territoriale pour l'égalité ». *Les Cahiers du DSU*, n° 44, printemps-été, p. 37-38.

VERNAY, Isabelle (2006a). « La Maison pour l'égalité femmes-hommes à Echirolles : lieu ressource pour les acteurs locaux et les habitants ». *Les Cahiers du DSU*, n° 44, printemps-été, p. 40-41.

Rapport :

JACQUIER, Claude (1999). *Rapport du Conseil économique et social régional sur le principe d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et son application. Rapport n° 99-4*. Région Rhône-Alpes.

Mémoire :

BONNARD, Etienne (2005). *La diffusion des normes européennes : le PIC Urban II de l'agglomération grenobloise*. IEP de Grenoble. Sous la direction de Jacques Maillard et Sébastien Roché.

Documents de travail- de communication locale :

ECHIROLLES (2006). *Site de la Ville*. www.ville-echirolles.fr (20/08/06).

EUREVAL (2004). *Evaluation à mi-parcours du programme URBAN II de l'agglomération grenobloise. Annexes Tome 2. Monographie des études de cas*. Février, 51 p.

EUREVAL (2006a). *Mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du programme URBAN II de l'agglomération grenobloise*. Mars, 94 p.

EUREVAL (2006b). *Mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du programme URBAN II de l'agglomération grenobloise. Annexes Tome 2. Fiches thématiques*. Mars, 74 p.

LA METRO (2002). *La Lettre du PIC URBAN de l'agglomération grenobloise*, n° 1, octobre, 2 p.

LA METRO (2003a). *Compte-rendu du premier Comité de pilotage « Egalité des chances entre les femmes et les hommes » dans le cadre du PIC URBAN*. 13 juin. 4 p.

LA METRO (2003b). *La Lettre du PIC URBAN de l'agglomération grenobloise*, n° 4, juillet, 2 p.

VERNAY, Isabelle (2006b). *La Lettre de la Maison pour l'égalité femmes-hommes*, n° 1,

janvier, 2 p.

VERNAY, Isabelle (2006c). *La Lettre de la Maison pour l'égalité femmes-hommes*, n° 2, juin, 2 p.

VERNAY, Isabelle (2006d). *Bilan et perspectives de la mission égalité femmes hommes*. Document présenté en municipalité d'Echirolles en mai 2006. 11 p.

Sur les politiques européennes d'égalité femmes hommes

Presse-périodiques :

SEMBLAT, Marie-Lise (2006). « Politiques européennes pour l'égalité femmes/hommes. Des femmes au genre : l'enlèvement ? ». *Territoires, la revue de la démocratie locale*, n° 464, janvier, p. 29-31.

Rapports :

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (1998). *100 mots pour l'égalité. Un glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes*. 42 p.

COMMISSION EUROPÉENNE (1996). *Communication : « Intégrer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires »*. COM(96)67final. http://europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/gms_en.html

COMMISSION EUROPÉENNE (2004). *FSE. 18 questions pour évaluer la prise en compte de l'égalité des chances hommes-femmes dans votre projet*. www.travail.gouv.fr/FSE/download/18questions.pdf (20/08/2006). 8 p.

COMMISSION EUROPÉENNE (2006). *Egalité entre les femmes et les hommes. Gender mainstreaming*. http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/gender_mainstreaming/funds/funds2_fr.html (20/08/06).

EUROPEAN COMMISSION (2004). *EQUAL Guide on Gender Mainstreaming*. http://www.equalcr.cz/files/clanky/7/GENDER_mainstreaming_guide_en.pdf (06/08/06). 48 p.

HEINEN, Jacqueline (sous la dir.) (2004). *Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne*.

[http://webappl.sh.se/C1256DA9002F395F/0/338AD2274AC43904C1256E68004391C9/\\$file/partie1.pdf](http://webappl.sh.se/C1256DA9002F395F/0/338AD2274AC43904C1256E68004391C9/$file/partie1.pdf) (partie 1)

[http://webappo.web.sh.se/C1256DA9002F395F/0/C7737EDF8ABA04BCC1256E6800439708/\\$file/partie2.pdf](http://webappo.web.sh.se/C1256DA9002F395F/0/C7737EDF8ABA04BCC1256E6800439708/$file/partie2.pdf) (partie 2). (06/08/06). 450 p.

SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'EGALITE (2005). *L'égalité entre les femmes et les hommes et l'Union européenne*. http://www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/europe_international/docs/egalite_europe.ppt (06/08/06) 19 p.

URBAN FRANCE. Programme d'initiative communautaire. Le réseau Urban 2.

http://www.urban-france.org/2005.2/site/public/v_fr/faq/faq.php?is=112330&cs=1155198646&ts=1155198884&ifaq=11#1 (20/08/06).

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des entretiens réalisés

ANNEXE 2 : Grilles d'entretien

ANNEXE 3 : Convention de stage au sein de la Maison pour l'égalité femmes-hommes

ANNEXE 4 : Lettre de mission adressée à Sylvette Rochas par le Maire d'Echirolles, Renzo Sulli, 18 octobre 2002.

ANNEXE 5 : SERVICE DES DROITS DES FEMMES (1999). « Sur les chemins de l'égalité. Repères pour une histoire des droits des femmes », *Echanges santé-social*, n° 93, mars, p. 101-105.

ANNEXE 6 : Extraits de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

ANNEXE 7 : Photo aérienne de la zone d'action du PIC Urban II de l'agglomération grenobloise

ANNEXE 8 : Objectif 3 du PIC Urban II de l'agglomération grenobloise

ANNEXE 9 : Axe stratégique 3.3 du PIC Urban II : Egalité hommes-femmes

ANNEXE 10 : Plan d'action pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes. PIC Urban de l'agglomération grenobloise

ANNEXE 11 : Fiche de poste de l'agente de développement local sur la thématique égalité hommes-femmes

ANNEXE 12 : Document de travail du groupe de travail sur égalité des sexes à la Métro : Création du pôle ressource égalité hommes-femmes

ANNEXE 13 : Budgets attribués à l'axe 3.3 du PIC Urban II de l'agglomération grenobloise

ANNEXE 14 : Tract d'annonce de la rencontre sur les stéréotypes sexués dans les livres et jeux pour enfants, décembre 2005

ANNEXE 15 : Les rendez-vous de l'égalité femmes-hommes, mars 2006

ANNEXE 16 : Lettre de la Maison pour l'égalité n° 1, janvier 2006

ANNEXE 17 : Lettre de la Maison pour l'égalité n° 2, juin 2006

ANNEXE 18 : Liste des actions menées par l'agente de développement local depuis décembre 2003

ANNEXE 19 : RAVANT, Claude (2005). « Echirolles ouvre sa maison anti-sexiste », *L'Humanité*, 5 novembre 2005.